

---

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

---

(n° 2020/253 à 2020/365 )

**Présidence de Monsieur Grégory Doucet, Maire**

---

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et du décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020, cette séance du Conseil s'est tenue par visioconférence via l'outil « StarLeaf » dans les conditions décrites au projet de délibération n° 2020/365 figurant à l'ordre du jour de cette séance.

Le jeudi 19 novembre 2020 à 10 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 10 novembre 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE :** Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous m'entendez correctement. Nous avons pris quelques minutes supplémentaires pour terminer l'installation de tous, accueillir l'ensemble des conseillers, des conseillères. Je vais considérer que vous pouvez m'entendre après les tests qui ont pu être réalisés au cours de la dernière heure. À distance, je vous salue et j'ouvre ainsi cette séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Audrey Hénoque.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions. Madame Audrey Hénoque est désignée.

Au préalable, je vous rappelle qu'en application de l'article 6 de la loi numéro 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, publiée au Journal officiel du 15 novembre 2020, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom, afin de faciliter les opérations de comptages et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser immédiatement le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées aux adresses mail indiquées dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à ces mêmes contacts.

Par ailleurs, vous avez reçu deux codes de connexion à l'outil de vote électronique Quizzbox, retenu pour cette séance, un code collectif et un code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si ce n'est pas déjà fait, en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

---

### Installation de Madame Marielle Perrin dans ses fonctions de conseillère municipale

**M. LE MAIRE :** Avant de donner la parole à madame Audrey Hénoque pour procéder à l'appel nominal, je vous informe que, suite à la démission de monsieur Pascal Blanchard de ses fonctions de conseiller municipal avec effet au 20 octobre 2020, madame Marielle Perrin suivante de liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory Doucet, à Lyon 5e, devient membre de notre assemblée. Celle-ci a donc été convoquée pour notre séance de ce jour.

En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue et la déclare installée dans ses fonctions.

Je donne maintenant la parole à madame Audrey Hénoque pour procéder à l'appel nominal.

---

### Appel nominal

**Présents :** Mme Alcover, Mme Augéy, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gaillout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénoque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées :** Mme Cabot (pouvoir donné à M. Zinck), Mme Croizier (pouvoir donné à M. Blache), Mme de Laurens (pouvoir donné à Mme Dubot), M. Husson (pouvoir donné à M. Godinot), Mme Popoff (pouvoir donné à Mme Perrin), Mme Prin (pouvoir donné à M. Vivien).

---

### Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Hénoque.

J'en profite pour signaler à ceux qui seraient plusieurs dans la même salle qu'ils doivent impérativement couper leurs micros, un seul micro doit être ouvert à la fois, de manière à éviter l'effet Larsen que nous avons pu entendre à quelques reprises. Je vous remercie. J'en profite également pour signaler qu'il n'y a pas d'âge minimum légal requis pour pouvoir assister à un Conseil municipal. Les enfants, même en très bas âge, sont les bienvenus.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte que le quorum fixé à 25 élus présents est bien atteint. Merci, Madame Hénoque.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons donc l'outil Quizzbox. En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder à un vote sur appel nominal. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder dès à présent à un test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil Quizzbox, par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 40 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 40 secondes.

Pour celles et ceux utilisant la Quizzbox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre à leur téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Je vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Vous pouvez voter « pour », « contre », « abstention », « ne prend pas part », peu importe. Le scrutin est ouvert. C'est à vous.

(Vote.)

**M. LE MAIRE :** Chacun a pu voter. Le scrutin test est clos. Nous pouvons considérer que le test est concluant. Nous utiliserons donc bien l'outil Quizzbox pour voter.

Merci à vous pour votre participation à ce test.

---

### Communications de Monsieur le Maire

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs les élus,

La période actuelle est caractérisée par cette crise sanitaire à laquelle nous devons tous faire face. Nos quotidiens sont transformés et pourtant le confinement mis en place il y a plusieurs semaines ne ressemble pas à celui du printemps dernier. En effet, la mobilisation des agents de la Ville a vocation à permettre à nos concitoyens de bénéficier de tous les services publics, presque comme à l'ordinaire. Business as usual pourrait-on dire.

Les crèches et les écoles accueillent nos enfants. Les parcs sont ouverts et les équipes des Espaces verts y travaillent. Les EHPAD et résidences seniors sont plus que jamais mobilisés. Les Mairies d'arrondissement accueillent nos concitoyens. Les bibliothèques prêtent encore des œuvres.

En parallèle, tous les agents qui peuvent télétravailler poursuivent leur mission de chez eux.

Je veux ici publiquement les remercier, remercier tous nos agents, tous nos agents de la Ville, pour leur engagement en cette période de crise sanitaire et leur sens du service public. Merci à eux.

L'exécutif est également pleinement mobilisé. Nous tenons, depuis le début de ce deuxième confinement, deux cellules de crise par semaine. Mes contacts avec l'ARS, les HCL, sont continus. C'est ce qui nous a permis de mettre en place des actions concrètes que je présente chaque semaine aux Lyonnaises et aux Lyonnais, au travers d'un point presse d'une part et d'une allocution diffusée sur le site de la Ville et les réseaux sociaux.

Je réunis chaque quinzaine l'ensemble des Maires d'arrondissement pour m'assurer de la bonne circulation de l'information.

Les DGS de chaque arrondissement, ainsi que les directeurs et directrices de Cabinet de chaque Maire d'arrondissement, sont réunis chaque semaine par Jérôme Maillard, Directeur général des services de la Ville, et Stéphanie Burlet, ma Directrice de cabinet, pour coordonner les réponses, faciliter la tenue des marchés, organiser l'appel téléphonique aux plus vulnérables, ou encore assurer l'harmonisation de l'accueil du public.

Je me suis aussi attaché à apporter mon soutien à tous les acteurs engagés en cette période de crise sanitaire. Aux soignants, en allant à leur rencontre à l'hôpital Edouard Herriot. Aux travailleurs sociaux, en effectuant une maraude avec une équipe de nuit venant en aide aux sans-abri. Aux acteurs culturels, en allant rencontrer les artistes au travail aux Subsistances. Aux entrepreneuses et aux entrepreneurs, en cherchant des solutions avec leurs représentants, notamment la CPME.

C'est toute la Ville qui se mobilise en cette période de crise, prioritairement au quotidien pour les Lyonnaises et les Lyonnais, mais aussi auprès du gouvernement, que j'ai, avec d'autres Maires, interpellé sur la nécessité de compenser le coût de la crise sanitaire pour les communes.

Mais cette période écoulée depuis notre précédent Conseil municipal n'a pas été que crise sanitaire. Notre pays a été endeuillé. Conflans et Nice ont été le théâtre d'événements tragiques. Le terrorisme qui y a sévi nous a conduits encore davantage à nous engager pour défendre nos valeurs républicaines.

Avec Monsieur le Maire du 8e arrondissement et Madame l'Adjointe à l'éducation, nous avons souhaité être présents aux côtés de Messieurs les Députés Rudigoz et Julien-Laferrière, pour l'hommage à Samuel Paty à l'école Philibert Delorme, taguée quelques jours plus tôt de messages menaçants à l'égard des élèves, des enseignants et du Maire de l'arrondissement.

Nous ne sous-estimons aucune menace, aucun risque.

En parallèle, les dossiers importants sont traités.

Les discussions engagées avec le ministère de l'Intérieur ont abouti. Le ministre Darmanin, rencontré le 27 octobre, m'a annoncé octroyer 300 policiers nationaux supplémentaires sur les trois prochaines années pour la Ville de Lyon et sa circonscription de sécurité.

Je vous informe également que les travaux sur la programmation pluriannuelle des investissements se sont poursuivis et, malgré la Covid, nous tenons notre planning de travail dans la perspective de vous présenter notre PPI à la fin du premier trimestre 2021. J'en profite pour remercier Audrey Hénoque et Sylvain Godinot, qui travaillent d'arrache-pied sur ce sujet.

Vous le constatez, business as usual en quelque sorte, y compris pour nous d'ailleurs, chacun devant notre caméra, nous sommes au service des Lyonnaises et des Lyonnais. Nous garantissons la poursuite de la vie démocratique et, pour cela, aujourd'hui, je vous remercie.

---

### Hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine et le 29 octobre 2020 à Nice

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, dans la droite ligne de ce que je viens d'évoquer dans ces quelques mots, je vous propose de rendre hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine et le 29 octobre 2020 à Nice.

À la mémoire des victimes, je vous demande d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée par l'assemblée en hommage à Monsieur Samuel Paty et aux victimes de l'attentat terroriste du 29 octobre 2020).*

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

### 2020/365 - Période d'état d'urgence sanitaire - Modalités d'organisation des séances du Conseil municipal

**M. LE MAIRE** : Notre premier dossier concerne les modalités d'organisation de notre séance par voie de visioconférence.

L'article 6 de l'ordonnance numéro 2020-391 du 1er avril 2020 prévoit en effet que sont déterminées par délibération les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, et les modalités de scrutin.

À toutes fins utiles, je vous rappelle que nos votes ne peuvent avoir lieu, comme le prévoit l'ordonnance qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote au scrutin secret, le point correspondant sera reporté à une séance ultérieure.

Une série de formations et de tests a été assurée en amont de notre séance à l'attention de chacun des membres du Conseil municipal, afin de garantir la bonne prise en mains de nos outils.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes, tout d'abord, celle de monsieur Képénékian pour le groupe Progressistes et Républicains, puis, pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, madame Léger.

Monsieur Képénékian, c'est à vous pour 6 minutes.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le moment après votre prise de parole est empreint de solennité et je voudrais m'associer bien entendu au nom de notre groupe aux propos que vous avez tenus et également pour saluer toutes les équipes de notre Ville qui sont sur le terrain, qui travaillent, et, si vous me permettez, élargir à tous ceux qui, aujourd'hui, continuent d'agir dans la ville, toutes les professions. Il est beaucoup question de l'hôpital, mais vous savez bien qu'il y a de nombreux autres métiers qui sont confrontés à cette situation difficile.

Notre groupe prend bien note de votre décision d'installer des visioconférences pour les Conseils d'arrondissement comme nous l'avions demandé. C'est, vous l'avez dit, concilier sécurité et vie démocratique, mais aussi faire preuve d'exemplarité vis-à-vis de nos concitoyens.

Mais je voudrais, si vous me permettez dans ce temps, aborder le sujet de la Covid, au-delà de l'évolution jour par jour de cette pandémie entre pics et plateaux, hospitalisations et mortalité, et l'espérance d'une maîtrise de cette maladie, tout cela qui nous enferme dans une anxiété forte et surtout sans nous ouvrir vers les séquences suivantes.

Dans ce moment que nous traversons, nous sommes, je pense, tous mobilisés ici, mais dehors, pour protéger, accompagner les Lyonnais et les Lyonnaises, qui sont confrontés aux problématiques sanitaires, mais aussi économiques et sociales.

Nous pouvons reprendre cette formule qu'il s'agit bien là d'un fait social total, comme l'évoque le grand sociologue Mauss, c'est-à-dire qui met en branle la totalité de la société et de ses institutions. Je crois que nous sommes bien dans cette configuration.

Il me paraît important donc d'évoquer l'avenir à partir de cette crise et comment, à partir de la situation actuelle, définir nos politiques publiques dans le domaine de la santé.

Nous voyons aujourd'hui, avec cette crise, que les pouvoirs locaux, les villes, les métropoles, vous l'avez évoqué, doivent être en première ligne pour gérer au mieux cette situation.

Je soutiens depuis longtemps cette montée en puissance des villes et des territoires et je ne suis pas le seul, bien entendu, pour de nouvelles politiques de santé publique, en bonne complémentarité des actions de l'État, du ministère de la santé et de l'ARS qui le représente.

Nos politiques municipales, via les contrats locaux de santé, ne sont plus appropriées et doivent être rénovées de manière fondamentale pour mieux gérer les crises et aussi engager des actions de prévention plus importantes. Nous proposons, Monsieur le Maire, que la Ville de Lyon prenne l'initiative de créer une nouvelle instance, une agence municipale de santé. C'est un enjeu, me semble-t-il, majeur pour notre Ville et pour ses habitants, et parce que cela mettrait la santé comme une des priorités aujourd'hui, comme nombre de nos concitoyens l'attendent.

Cette agence municipale permettrait à la Ville de disposer d'un outil de coordination des politiques de prévention, impliquant tous ceux qui participent à cela dans ce concept de health policy, mais aussi d'un outil de coordination du parcours de santé, d'une observation de la santé des Lyonnais, grâce aux multiples données dont nous disposons, d'un service à même d'engager des actions innovantes pour la santé des Lyonnais.

Les sujets à venir sont nombreux. Au-delà de la crise actuelle, nous allons devoir gérer dans quelques mois les campagnes de vaccination. Nous allons aussi avoir le poids des confinements sur la santé mentale des Lyonnais. Je rappelle, à ceux qui l'auraient oubliée, la définition de la santé, définie par l'OMS en 1946 : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Mais au-delà de la crise Covid, Monsieur le Maire, vous qui souhaitez mettre en place des politiques environnementales fortes, comment avez-vous prévu d'en évaluer la performance ? Évidemment, pas uniquement par les taux de pollution. Non, il faut être plus ambitieux et créer dès 2021 des outils pour mesurer la santé des Lyonnais, outils et indicateurs qui permettront d'évaluer ces actions.

La rénovation de la politique municipale de la santé est un enjeu majeur. La création d'une telle agence peut être et doit être, me semble-t-il, engagée rapidement. Nous avons aujourd'hui tous les éléments pour cela, des acteurs du monde de la santé, publics, privés, chercheurs. J'ai pu vérifier la qualité en étant responsable de la mission déconfinement de la Métropole que toute la société est capable de se mobiliser. Des acteurs institutionnels bien sûr, la Haute autorité de santé publique, l'ARS, et, au-delà des acteurs de santé et du domaine médico-social, des outils technologiques à travers les nombreuses banques de données dont nous disposons.

Lyon a contribué à l'histoire de la santé. Continuons à innover dans ce qui est un marqueur de notre Ville. Créons cette agence pour permettre à tous les acteurs de mieux se coordonner, d'être plus efficaces, et non pas à travailler en silo. Créons cette agence pour pouvoir suivre l'état de santé des Lyonnais tout au long de leur vie et celles que soient leurs conditions sociales. Créons cette agence pour mener demain des politiques publiques.

Les services de la Ville sont déjà très actifs dans ce domaine et je tiens ici à les féliciter à nouveau pour leur travail, mais nous devons avoir l'ambition d'aller plus loin. C'est une des leçons de cette crise. C'est aux villes et aux pouvoirs locaux de prendre l'initiative. Nous pourrions, en toute logique, coordonner cela avec le faire et nous devrions le faire en associant la Métropole, ce qui nous permettrait de démultiplier cette montée en puissance. C'est un enjeu d'avenir. Nous pouvons le faire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie, Monsieur Képénékian.

Avant de donner la parole à madame Léger, un petit mot en réaction à chaud. D'abord, je tiens à vous remercier pour les propositions et les idées que vous venez de partager. J'en profite pour vous informer que je suis depuis hier co-Président de la Commission santé de France urbaine. J'ai souhaité m'y investir largement, justement pour porter les questions que vous avez soulevées, Monsieur Képénékian, à savoir le rôle majeur que les villes doivent jouer en matière de politique de santé, sans bien sûr chercher à prendre le pas sur ce que l'Agence régionale de santé et l'État bien sûr doivent faire, mais dans cet esprit de coordination. Je me réjouis que nous soyons très largement dans le même état d'esprit sur ce point. Je vous remercie encore.

Madame Léger, c'est à vous.

**Mme LÉGER Stéphanie,** Adjointe : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Le vendredi 16 octobre 2020, Samuel Paty a été assassiné, décapité, victime du terrorisme islamiste. Ce professeur est mort car il avait fait son travail, un cours sur la liberté d'expression. Ce jour-là, l'école, qui accueille tout le monde, pour la réussite de toutes et tous, dans le respect de chacun et de chacune, a été attaquée, meurtrie, par une idéologie terroriste qui n'accepte pas les valeurs de notre République.

L'école a longtemps été considérée comme le creuset de la citoyenneté et l'enseignant, l'artisan de l'émancipation individuelle. Ces idéaux, inséparables du projet démocratique, ont fait de l'institution scolaire, non un sanctuaire hors du monde au sein duquel toutes les différences seraient abolies, mais le lieu où apprendre à les exprimer pacifiquement et à résoudre collectivement les tensions qu'elles peuvent créer.

Ne nous leurrions pas cependant. Nos politiques publiques abandonnent l'objectif de mixité dans les écoles. Le droit à une instruction publique, laïque, pour tous et chacun, qui fait de l'école un ascenseur social, n'est plus respecté, difficilement appliqué. Nos politiques luttent contre des inégalités scolaires qu'elles ne cessent de générer par des orientations économiques ultralibérales. Les moyens humains, financiers, ne cessent de diminuer dans nos écoles publiques et les collectivités territoriales sont appelées au secours, entraînant des inégalités de territoire. Les enseignants sont déconsidérés, dévalorisés et mal rémunérés.

La mort de Samuel Paty nous oblige à offrir enfin aux enseignants la considération, la protection et la rétribution qu'ils méritent, eu égard aux missions que nous leur confions, eu égard aux difficultés auxquelles ils se heurtent et qui ont été trop longtemps relativisées, voire niées.

Et nous, élus de la Ville de Lyon, que faisons-nous ? Si nous n'avons pas le pouvoir d'éradiquer le terrorisme – cette mission-là est celle de la police nationale et du ministère de l'Intérieur –, nous pouvons, nous devons aider, seconder les enseignants parfois bien seuls dans leurs classes. Nous devons être là pour rappeler aux parents que, si un enseignant montre une caricature d'un prophète, même nu, ils n'ont en aucun cas de contester à l'enseignant sa liberté pédagogique et encore moins de le menacer de représailles. Nous devons être à leurs côtés pour affirmer que la laïcité n'est pas un catalogue d'interdits, mais un système de libertés, qu'elle est avant tout là pour permettre l'instauration d'un climat de tolérance.

L'exclusion, qu'elle soit éducative, sociale, économique, culturelle, fragilise la laïcité. La Ville de Lyon, en mettant en œuvre des politiques éducatives et de justice sociale ambitieuses, solidaires, inclusives, participera à la défense de la laïcité et portera plus haut les valeurs de la République.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Léger.

Je vous rappelle que ce premier dossier concerne les modalités d'organisation de notre séance par voie de visioconférence. Nous allons donc procéder au vote.

Je vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert. Vous avez donc 40 secondes pour voter.

(Vote)

(Mme Cabot et M. Sécheresse ne participent pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. C'est l'unanimité. Le projet de délibération est donc adopté. Je vous remercie.

---

#### Adoption du procès-verbal des séances du 4 juillet 2020 et du 30 juillet 2020

**M. LE MAIRE :** Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des projets de procès-verbaux des séances des 4 et 30 juillet 2020. Aucune demande de temps de parole n'a été formulée sur leur rédaction. Je mets donc ces procès-verbaux aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert, de nouveau pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Sécheresse ne participe pas au vote).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les procès-verbaux sont adoptés. Je vous remercie.

---

### Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Maire

---

#### **2020/253 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2018/4192 et n° 2018/4193 du 5 novembre 2018, n° 2020/5 du 4 juillet 2020 et n° 2020/59 et n° 2020/60 du 30 juillet 2020**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2020/253.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu et nous allons donc procéder au vote.

Je vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Sécheresse ne participe pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Je vous remercie.

---

### Nomination au sein de la Direction générale des services de la Ville

---

**M. LE MAIRE** : Avant de passer aux désignations à l'ordre du jour, je vous informe que le détachement de monsieur Claude Soubeyran de Saint-Prix sur le poste de Directeur général des services prendra fin à sa date normale d'échéance au 1er février 2021. Cette fin de détachement s'effectuera selon les dispositions prévues par l'article 53 de la loi 84-53 du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Je vous précise que j'ai décidé de nommer à cette échéance, dans les fonctions de Directeur général des services, monsieur Jérôme Maillard. Ce dernier assure d'ores et déjà les fonctions de Directeur général délégué.

Je profite de la présente communication pour souhaiter la bienvenue à monsieur Philippe Huthwohl et madame Julie Thomas, qui ont rejoint la Ville de Lyon il y a quelques semaines, respectivement en qualité de Directeur général adjoint en charge de l'urbanisme, de l'immobilier et des travaux et de Directrice générale adjointe en charge des affaires sociales, des sports, de l'éducation et de l'enfance.

Je leur souhaite à tous pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

---

### Désignations

---

#### **2020/254 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Club des sites d'accueil de la coupe du monde de rugby 2023 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Club des sites d'accueil de la coupe du monde de rugby 2023.

Je vous propose la candidature suivante, Victoire Goust.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

---

#### **2020/255 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Éthic étapes Lyon CISL - Centre international de séjour de Lyon - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Éthic étapes Lyon Centre international de séjour de Lyon.

Je vous propose la candidature suivante, Emmanuelle Jenn.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

---

#### **2020/256 - Assemblée générale et Comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : La Ville doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

Je vous propose la candidature suivante, Bertrand Pinoteau.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

---

#### **2020/257 - Conseils d'administration des collèges Jean Charcot et Jean Moulin à Lyon 5e - Remplacement de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Nous devons désigner un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du collège Jean Charcot à Lyon 5e et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du collège Jean Moulin à Lyon 5e.

Je vous propose les candidatures suivantes. Pour le représentant au Conseil d'administration du collège Jean Charcot à Lyon 5e, Marielle Perrin, et pour le représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du collège Jean Moulin, Marielle Perrin également.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, Marielle Perrin est proclamée élue.

---

### **2020/258 - Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon - Désignation de personnalités qualifiées par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Nous devons désigner trois personnalités qualifiées conjointement avec l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes, Bénédicte Alliot, Patrizia Sandretto Re Rebaudengo et Matthieu Lelièvre.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

---

### **2020/259 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Nous devons désigner deux représentants au sein de la Commission petite enfance, éducation, sports, jeunesse, vie associative, deux représentants au sein de la Commission solidarité, vie des aînés, droit, égalité, santé et prévention, deux représentants au sein de la Commission transition écologique, mobilités, un représentant au sein de la Commission urbanisme, nature en ville, sûreté et deux représentants au sein de la Commission emploi, économie durable, international, tourisme.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Commission petite enfance, éducation, sports, jeunesse, vie associative : Victoire Goust qui remplace Patrick Odiard et Marielle Perrin qui remplace Pascal Blanchard ;

- Commission solidarité, vie des aînés, droit, égalité, santé et prévention : Patrick Odiard qui remplace François Genouvrier et Isabelle Prin qui remplace Pascal Blanchard ;

- Commission transition écologique et mobilités : Pauline Bruvier Hamm qui remplace Patrick Odiard et Marielle Perrin qui remplace Isabelle Prin ;

- Commission urbanisme, nature en ville, sûreté : Mohamed Chihi qui remplace Patrick Odiard ;

- Commission emploi, économie durable, international, tourisme : Patrick Odiard qui remplace Pauline Bruvier Hamm et Audrey Hénocque qui remplace Julie Nublat-Faure.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

---

### **2020/260 - Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Le Conseil municipal doit, d'une part, procéder à la création du collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics, d'autre part, désigner six conseillers municipaux titulaires, six conseillers municipaux suppléants, six associations de défense des droits de l'homme.

Je mets aux voix le dossier concernant la création de cette instance, le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

Je vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme Blanc et M. Sécheresse ne participent pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le projet de délibération est adopté. Le collège d'éthique est donc créé.

Je vous propose, pour sa composition, les candidatures suivantes :

- Pour les Conseillers municipaux titulaires : Florence Delaunay, Mohamed Chihi, Marie-Noëlle Fréry, Philippe Prieto, Pierre Oliver, Jean-Yves Sécheresse ;

- Pour les Conseillers municipaux suppléants : Patrick Odiard, Emmanuel Vivien, Pauline Bruvier Hamm, Tristan Debray, Pascal Blache, Sylvie Palomino ;

- Pour les associations de défense des Droits de l'Homme, le Mouvement contre le racisme pour l'amitié entre les peuples (le MRAP), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (la LICRA), le Comité de liaison et d'action des usagers des administrations (le CLAUDA), l'Association européenne pour la défense des Droits de l'Homme (l'AEDH), la Ligue des Droits de l'Homme (la LDH) et Femmes contre les intégrismes.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

---

### **2020/281 - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la Société publique locale d'efficacité énergétique OSER (sous réserve du vote du dossier n° 2020/281 - Commission finances, commande publique, administration générale, promotion des services publics, ressources humaines)**

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : Sous réserve du vote du dossier numéro 2020/281 que nous aborderons dans le cours de notre ordre du jour, la Ville doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la Société publique locale d'efficacité énergétique OSER.

Je vous propose la candidature suivante : Sylvain Godinot.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Nous en avons terminé pour les désignations.



**Question n° 1 : Insécurité dans le 2e arrondissement**

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 2e arrondissement.

Je donne la parole à monsieur Pierre Oliver pour poser la première question.

**M. OLIVER Pierre,** Maire du 2e arrondissement : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le 7 octobre dernier, j'ai présenté à la presse un plan de tranquillisation de la Presqu'île. Je vous ai écrit par courrier à ce sujet à vous, Monsieur le Maire, et à vos adjoints concernés. À ce jour, je n'ai encore reçu aucune réponse. Enfin, si, j'ai reçu une réponse de monsieur Chihi qui me propose un rendez-vous. On vous demande des solutions, vous nous apportez des réunions.

Je profite de cette occasion où la parole m'est donnée pour vous rappeler les grandes lignes de ce plan de tranquillisation de la Presqu'île.

Nous demandons des aménagements urbains, l'installation de 25 bornes escamotables, 12 barrières, 15 caméras de vidéoprotection, deux radars, l'élargissement d'un trottoir, la plantation de plusieurs arbres, le recrutement de 20 policiers municipaux dédiés au 2e arrondissement. Le sujet de l'insécurité est omniprésent dans le 2e, vous le savez, vous lisez la presse. Chaque semaine comporte son lot de problématiques dans le 2e (rodéos, tapages, petite délinquance).

Je vous le demande, Monsieur le Maire, quand allez-vous prendre vos responsabilités et réellement traiter ce sujet avec le sérieux qu'il mérite ?

Le ministre de l'Intérieur vous a proposé, le 27 octobre, outre l'arrivée de 300 policiers supplémentaires sur trois ans de mener un politique pour attirer ces policiers. Que comptez-vous faire ? Avez-vous l'intention d'appliquer notre plan de tranquillisation de la Presqu'île ? Allez-vous recruter des policiers municipaux dans le 2e arrondissement ? Allez-vous installer des caméras de vidéoprotection supplémentaires ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur le Maire.

En réponse à votre question, je cède la parole à monsieur Chihi, Adjoint à la tranquillité, à la sécurité, à la sûreté.

**M. CHIHI Mohamed,** Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avant de rentrer dans le vif du sujet sur la sécurité en Presqu'île, permettez-moi quelques propos liminaires pour adresser mes plus vifs remerciements aux forces de sécurité qui œuvrent au quotidien dans notre belle ville de Lyon, police municipale, police nationale, force Sentinelle de l'armée, mais aussi sapeurs-pompiers. Les Lyonnaises et les Lyonnais savent pouvoir compter sur vous dans ce contexte inédit et si particulier conjuguant crise sanitaire et vigilance attentats. Il me tenait à cœur de pouvoir rendre ici hommage à ces hommes et à ces femmes, qui assurent avec le plus grand professionnalisme leur mission de protection de la population.

Monsieur le Maire du 2e arrondissement, j'en viens à votre questionnement sur la sécurité en Presqu'île.

Comme vous le savez, la situation n'est pas nouvelle, mais perdure depuis plus de 18 mois et c'est une de mes préoccupations au quotidien.

Vous avez soumis à la presse, le 7 octobre dernier, un plan de tranquillisation du centre-ville, plan que je ne commenterai pas aujourd'hui, mais permettez-moi quelques interrogations tout de même.

Quid des personnes consultées et associées pour ébaucher ce plan ? Comment l'évaluation des coûts a-t-elle été établie, car le détail n'est pas exposé ? Quelle organisation est envisagée pour la gestion de l'ouverture et de la fermeture des bornes amovibles ? Plus généralement, pourquoi avoir refusé un échange en amont de ce Conseil municipal, alors que, vous le voyez bien, de nombreux sujets sont à voir ensemble ?

Notre vision à moyen et long terme n'est pas de bunkériser le centre-ville, mais bien de trouver le juste équilibre pour concilier la vie en hyper centre avec l'attractivité naturelle d'un cœur de ville. Il nous faut trouver la meilleure adaptation d'un bornage actuellement étudié par les services de la Métropole pour répondre aux enjeux d'ouverture et d'apaisement.

Sur le court terme, l'urgence de la situation appelle une réponse ferme et rapide.

Monsieur Oliver, vous serez, je l'espère, ravi d'apprendre que, pour la première fois, un plan de sécurisation a été acté avec l'État. Il s'agit d'un partenariat exemplaire, engagé avec le Préfet de Région, le Procureur et le Directeur départemental de la sécurité publique.

La traduction concrète est le renforcement de la présence des effectifs sur le terrain, particulièrement en soirée et les nuits de fin de semaine, là où les difficultés sont les plus prégnantes, pas seulement dans votre arrondissement, mais sur l'ensemble de la Presqu'île. Nous raisonnons global.

Nous n'avons également jamais relâché nos efforts sur le secteur Herriot avec le maintien du dispositif spécifique d'interdiction de circuler à partir de 22 heures les vendredis et samedis soirs.

La précédente mandature avait déjà pris des mesures. De fait, nous allons encore plus loin, parce que la situation l'exige et que nous sommes convaincus d'apporter aujourd'hui des réponses à la hauteur des difficultés. Et les résultats se font déjà sentir.

Nous venons de dresser un premier bilan très encourageant, qui montre toute l'implication de notre police et des forces de sécurité intérieure, tant sur le plan opérationnel que dans les enquêtes et sur le volet judiciaire.

La police nationale a réalisé sur les mois de septembre et octobre 13 opérations nocturnes de fin de semaine, principalement après 1 heure du matin. Plus de 240 contraventions ont été dressées au titre du code de la route, pour tapage, pour défaut d'assurance, etc., et 10 interpellations.

La police municipale a procédé en octobre à 10 opérations de sécurité routière, entre 22 heures et 1 heure du matin, dressé 593 verbalisations et réalisé 6 interpellations.

Sur la problématique spécifique de la vente d'alcool sur les épiceries en dehors des heures réglementées, la police municipale a effectué 42 contrôles d'établissement et établi 24 verbalisations. La police nationale a dressé 10 verbalisations et obtenu 2 fermetures administratives, prononcées par la Préfecture.

Vous le constatez au travers de ce bilan chiffré, contenir et répondre aux phénomènes de délinquance et d'intranquillité, c'est avant tout une question de moyens humains.

Pour l'avenir proche, nous avons donc aussi œuvré à une reconnaissance par le ministère de l'Intérieur d'un sous-effectif criant de policiers nationaux. Notre parole a été entendue et la circonscription du Rhône bénéficiera de 300 policiers supplémentaires, pour ainsi revenir au niveau de 2017, policiers dont l'arrivée sera échelonnée sur les trois prochaines années.

Nous avons bien l'intention de leur réserver le meilleur accueil, en facilitant leur arrivée à Lyon.

300 nouveaux policiers, c'est l'effort de l'État indispensable. Il est conséquent pour notre territoire et je m'en réjouis.

Il va dans le même sens que notre engagement de remise à niveau des effectifs de la police municipale, en recrutant 50 policiers et en portant à 370 le nombre d'agents pour développer plus encore notre présence en proximité sur l'espace public.

Nous ne nous arrêtons pas là.

J'en viens maintenant à l'expérimentation qui concerne les polices municipales, comprise dans la proposition de loi sécurité globale, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale.

Sachez, Monsieur le Maire, que cette proposition a retenu notre attention. En l'état actuel du texte et sous réserve d'une définition précise des moyens financiers afférents, nous pourrions être intéressés par cette expérimentation. Les dispositions envisagées permettent aux policiers municipaux d'agir de manière plus opérationnelle et efficace dans les missions et compétences qu'ils assurent déjà. C'est une optimisation opportune. Nous considérons qu'il est normal que notre police puisse enfin constater de manière autonome, par procès-verbal, les délits de vente à la sauvette, de conduite sans permis, de défaut d'assurance, etc., auxquels elle est déjà confrontée quotidiennement.

Ces évolutions, au travers d'un partage de compétences avec la police nationale, permettront de libérer du temps pour notre police municipale et favoriser ainsi le redéveloppement de notre police de proximité, que nous appelons de nos vœux.

Nous restons cependant plus que réservés sur l'esprit général de la loi, qui, en l'état, contient des dispositions liberticides, notamment à

l'égard de la presse. En outre, certains chapitres de la loi, notamment sur le développement des polices privées, le déploiement de technologies telles que les drones ou encore la reconnaissance faciale, nous amènent à formuler de vives réserves.

J'espère, Monsieur Oliver, que vous mesurez désormais mieux l'investissement qui est le nôtre, au service de la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais, guidé avant tout par le pragmatisme, pour faire de Lyon une ville agréable à vivre.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Chihi, je vous remercie. Monsieur Pierre Oliver, je vous redonne la parole pour votre deuxième question.

**M. OLIVER Pierre**, Maire du 2e arrondissement : Est-il possible d'abord que vous répondiez à la première ? Parce que j'ai posé des questions très claires. Quels dispositifs pour attirer ces policiers supplémentaires ? Allez-vous appliquer notre plan de tranquillisation ? Allez-vous recruter des policiers municipaux pour le 2e arrondissement ? Allez-vous installer des caméras supplémentaires ?

**M. LE MAIRE** : Monsieur Oliver, vous avez posé votre question, vous avez, comme moi, entendu la réponse de Monsieur Chihi, qui vous a, en plus, proposé une rencontre pour prolonger cette discussion. Compte tenu de la réponse qui a déjà été apportée, je vous invite à passer à votre deuxième question. Je vous remercie.

**M. OLIVER Pierre**, Maire du 2e arrondissement : J'ai proposé le plan début octobre, j'ai reçu un courrier de Monsieur Chihi mardi. Le temps de réactivité de deux mois, certes, mais, à ce jour...

**M. LE MAIRE** : Monsieur Oliver, permettez-moi d'insister. Je suis aussi en charge de la police de cette assemblée, que nous tenons en visio-conférence, et je demande à chacun d'appliquer avec rigueur les règles que je vous ai rappelées en début de séance.

Je vous demande désormais de passer à la deuxième question, je vous remercie.

## Question n° 2 : Piétonnisation

**M. OLIVER Pierre**, Maire du 2e arrondissement : Comme vous l'avez certainement vu, nous avons lancé une enquête auprès des habitants et des commerçants de notre arrondissement suite à l'événement « La Voie est Libre », initié en septembre dernier.

C'est un euphémisme que de dire que les résultats ont été mitigés dans le 2e arrondissement. Ils sont sans appel. 64 % des habitants et des commerçants sont défavorables à la piétonnisation et la note moyenne globale sur ce week-end est de 3,24 sur 10.

Ces chiffres vous ont d'ailleurs été communiqués, pour que vous preniez conscience du fait que votre volonté de piétonnisation de la ville entière ne fait clairement pas l'unanimité.

Nous avons recensé beaucoup de plaintes suite à cet événement, embouteillages entraînant de la pollution, plus de voitures bloquées que de piétons, concert de klaxons. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de prendre en compte l'avis de nos riverains et de nous associer sur ces projets qui concernent le 2e arrondissement.

Nous vous alertons sur le risque d'une ville qui, au lieu d'être soi-disant inclusive, mettrait à l'écart certaines personnes, par une piétonnisation permanente.

Quelles sont les prochaines étapes envisagées pour la piétonnisation de la Presqu'île ? Comment comptez-vous prendre en compte les retours des riverains et l'adaptation à leur quotidien ? Avez-vous pensé aux personnes âgées qui doivent porter leurs courses jusqu'à leur domicile et qui ne pourront plus se garer devant chez elles, aux personnes atteintes d'un handicap qui ne pourront plus accéder à leur maison ou appartement facilement ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur le Maire.

Je cède la parole à monsieur Lungenstrass pour répondre à cette deuxième question de la Mairie du 2e arrondissement.

**M. LUNGENSTRASS Valentin**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je souhaite d'abord remercier les élus du 2e arrondissement pour les questions posées, en particulier celle à laquelle je réponds sur la piétonnisation de la Presqu'île.

Pour commencer, laissez-moi vous rappeler que la piétonnisation de la Presqu'île entre la place Carnot et le boulevard de la Croix-Rousse est un projet phare que nous avons porté, visuel à l'appui, pendant la campagne, dans le cadre du projet sur lequel les Lyonnaises et les Lyonnais nous ont élus.

Vous nous interpellez ici sur l'événement « La Voie est Libre », dont la première édition s'est déroulée effectivement le week-end du 26-27 septembre.

Je souhaite d'abord remettre l'événement dans son contexte. Pour la première fois depuis des années, Lyon a de nouveau en 2020 participé à la Semaine européenne de la mobilité avec un certain nombre de communications et d'actions pour promouvoir les mobilités décarbonées, dont le développement massif est urgent pour être à la hauteur des enjeux climatiques et de pollution de l'air.

Dans le cadre de cette Semaine européenne, les près de 3000 villes participantes en 2020 ont eu l'occasion d'organiser des journées sans voitures, pour montrer à leurs habitantes et habitants ce qu'est temporairement une ville sans ou avec peu de voitures.

C'est ce que nous avons fait également à Lyon en organisant un événement qui se voulait festif et animé autour du thème de la réappropriation de l'espace public, « La Voie est Libre ».

Il ne s'agissait pas seulement de fermer un certain nombre de rues à la circulation, mais bel et bien de fédérer les acteurs, soutenir le milieu de la culture, mobiliser les associations de commerçants, offrir des espaces de vie aux citoyens, pour offrir une ville animée, apaisée, plus agréable, plus joyeuse.

L'ambition était bien d'associer tous les acteurs concernés, y compris les arrondissements, que nous avons d'ailleurs consultés pour leur demander quelles rues ils souhaiteraient piétonniser le temps de ce week-end et ils ont intégralement répondu présents.

Malheureusement, comme vous le savez, entre août et fin septembre, la situation sanitaire s'est de nouveau dégradée, nous contraignant à annuler bon nombre des animations prévues dans l'espace public, et les prévisions météorologiques peu encourageantes n'ont pas favorisé les animations que nous étions parvenus à maintenir.

Monsieur le Maire, je sais bien qu'une Mairie d'arrondissement n'est pas un institut de sondage, mais laissez-moi exprimer mon étonnement concernant les résultats de cette enquête : des biais dans les questions posées, une représentativité absente, une présentation de chiffres relatifs assurément malhonnête et j'en passe. C'est à se demander si votre enquête n'est pas une présentation de mauvaises pratiques de sondage faite en cours magistral pour montrer tout ce qu'il ne fallait pas faire.

Comme nous l'avons annoncé avec la Métropole de Lyon, nous avons mandaté un cabinet d'études pour faire le bilan de cette première édition de « La Voie est Libre » et afin d'être totalement transparents sur l'enquête qui a pu être menée, je vais publier aujourd'hui les résultats sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion de communiquer dans le cadre de la présentation du plan de soutien aux commerces de proximité, que nous avons faite avec monsieur le Maire de Lyon et madame Camille Augéy.

83 % des répondants, habitants et visiteurs dans un échantillon représentatif, expriment soit un avis inconditionnellement favorable à la piétonnisation, à savoir 43 %, soit un avis favorable.

Effectivement, vu la météo le samedi, les motivations pour venir en Presqu'île étaient moins fortement portées sur le shopping, en particulier en comparant aux expérimentations piétonnes de 2019.

Malgré cela, 92 % – une large majorité – des répondants ont apprécié la facilité de déplacement et d'accès aux commerces et services du secteur.

Ces résultats sont encourageants et montrent bien d'une part l'attente des habitants et des habitantes vers les sujets de réappropriation de leur espace public et d'autre part que c'est positif sur l'impact et l'accès aux commerces.

Mais lorsque l'on veut faire de la politique différemment, et je vous y invite, Monsieur le Maire, on ne regarde pas seulement ce qui fonctionne, mais aussi, et en toute transparence, les points d'amélioration.

Les conditions de circulation piétonnes, l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'accès en vélo, la consultation des commerces, la signalétique piétonne ou automobile pour rejoindre les parkings sont autant de sujets que nous pourrions améliorer lors de prochaines éditions ou dans le cadre du projet de piétonnisation de la Presqu'île.

Pour répondre à votre question sur les prochaines étapes de ce projet de piétonnisation de la Presqu'île, nous travaillons actuellement avec la Métropole de Lyon pour en définir le cadre, la méthodologie, le calendrier, la concertation envisagée.

Sur la concertation, et puisque nous le comprenons, c'est un sujet qui vous tient à cœur, je vous rassure, l'objectif est bien de faire participer tous les acteurs et usagers de la Presqu'île, les riverains, les personnes qui y travaillent, les commerçants, les visiteurs, les associations, le CIL, etc. Les Mairies du 1er et du 2e arrondissement seront bien évidemment associées à la démarche.

J'imagine bien, vu l'attente des Lyonnaises et des Lyonnais envers ces projets de réappropriation de l'espace public, que nous pouvons compter sur votre engagement à ce sujet, qui ne devrait pas avoir de bords partisans. Heureusement, tous les membres de l'exécutif du 2e arrondissement ne sont pas aussi réticents.

Les bienfaits de la piétonnisation et des projets de réappropriation de l'espace public ne sont plus à démontrer. J'en citerai quelques-uns : l'amélioration et la sécurisation des cheminements piétons, par exemple des enfants vers les écoles, et l'amélioration de la qualité de l'air ne sont que les plus évidentes et contribueront plus que tout autre chose à faire de Lyon réellement une ville à hauteur d'enfant. C'est ce que nous faisons en piétonnant les abords des écoles depuis la rentrée.

C'est le même enjeu que nous devons relever à plus grande échelle avec la piétonnisation de la Presqu'île ou, demain, celle des cœurs de quartier. Il s'agit avec ce projet de créer un cadre agréable, un espace culturel ou commercial dynamique, de baisser la pollution et le bruit, de végétaliser et d'adapter notre ville au dérèglement climatique, de créer un espace de vie et non de circulation.

Face à ce genre d'enjeux, l'heure n'est pas à la réticence, mais au volontarisme politique et c'est ce que nous faisons et ferons pendant cette mandature. Toutes les grandes villes et métropoles mondiales le font. C'est le sens de l'histoire et c'est vers cela que nous allons.

Je vous remercie.

---

### Question n° 3 : Soutien aux commerçants

**M. LE MAIRE** : Une troisième question a été posée. Je cède la parole à madame Anne-Sophie Condemine pour la poser.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Déjà un propos liminaire, j'espère que nous n'allons pas tous être taxés de malhonnêtes dès que nous intervenons parce que nous sommes dans votre opposition.

Pour ce qui concerne cette question, comme vous le savez, depuis l'annonce du confinement, il y a maintenant plus de deux semaines, des commerçants considérés comme non essentiels, et les restaurants et bars ont dû cesser leur activité brutalement. Ils sont une nouvelle fois durement touchés par cette crise sanitaire et mis en difficulté. Beaucoup souffrent d'une perte de chiffre d'affaires vertigineuse, qui n'est généralement que peu compensée par l'exonération de leurs charges.

L'essentiel de ces commerçants sont des petits entrepreneurs, souvent à leur compte, qui ne bénéficient d'aucune sécurité de l'emploi. Plusieurs ne rouvriront probablement pas, beaucoup auront du mal à se relever de toute façon de cette période.

Ils ont essayé avec leurs moyens à eux, et pour ceux dont le commerce le permet, de s'organiser comme ils ont pu. On a vu ainsi naître de nombreuses initiatives de Click&Collect, de livraison, etc.

Il faut saluer bien sûr ces initiatives, qui ont permis la continuité d'un semblant de vie commerçante, mais cela ne compensera cependant pas leur manque à gagner.

Compte tenu du contexte, des mesures nationales ont été annoncées pour soutenir les commerçants, mais c'est au niveau local, au plus proche des commerces et des habitants, que l'on doit aussi s'engager pour sauver notre tissu commercial.

Le 2e arrondissement est connu et reconnu pour ses restaurants, ses commerces, ses boutiques, ses épiceries. C'est le cœur de notre ville et nous souhaitons le sauver et le conserver.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je vous demande, au-delà des annonces, de nous faire part des mesures que vous comptez concrètement mettre en place au niveau local pour soutenir les commerçants et les artisans.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Condemine.

Pour vous répondre, je cède la parole à Camille Augey.

**Mme AUGHEY Camille**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je vous remercie, Madame Condemine, pour votre question au sujet de la situation de nos commerçants et artisans, qui nous préoccupe toutes et tous.

J'étais d'ailleurs ce lundi après-midi, comme le 2 novembre dernier, à leurs côtés pour leur apporter notre soutien et je n'ai eu de cesse depuis le début du confinement de multiplier les contacts avec eux.

Il est vrai que les décisions gouvernementales de fermeture des commerces ont été profondément déstabilisantes. Elles ont mis à mal l'équilibre économique déjà fragile de nombreux commerces dans notre ville.

Dans ce contexte, les commerçants et artisans savent qu'ils peuvent compter sur notre engagement et notre disponibilité pour les aider à surmonter cette crise sanitaire et économique.

Nous avons eu l'occasion, bien avant ce reconfinement, de leur témoigner de tout notre soutien. Tout comme vous, nous sommes profondément attachés à nos commerces de proximité, convaincus que ceux-ci jouent un rôle indispensable en matière de cohésion sociale et d'animation de nos quartiers.

Nous l'avons d'ailleurs vu pendant le premier confinement et nous le voyons depuis ces 15 derniers jours, avec la fermeture des commerces, les rues de notre ville sont bien tristes.

Lyon ne peut exister sans le dynamisme de ses commerces et c'est pourquoi nous avons pris plusieurs décisions afin de soutenir l'activité commerciale et artisanale sur notre territoire.

Tout d'abord, la Ville de Lyon a pris plusieurs mesures de gratuité et d'exonération. Elles portent sur les terrasses, les étalages, les kiosques, la taxe sur la publicité extérieure, les loyers commerciaux et professionnels, les Halles Paul Bocuse, les marchés, les commerces ambulants, la base vie des forains. Cela représente un manque à gagner de près de 8 millions d'euros pour la collectivité, mais ce sont autant de charges en moins pour nos commerçants et nous tenions à prendre notre part.

Avant le confinement, nous avons également annoncé la prolongation des terrasses saisonnières jusqu'au 1er décembre 2020 et celles sur stationnement jusqu'au 30 avril 2021.

Je suis personnellement intervenue fin octobre auprès de l'ensemble des bailleurs publics et privés pour les sensibiliser à la situation des commerces et les inviter à faire un geste commercial concernant le paiement de leur loyer.

La Ville de Lyon prendra là encore toute sa part, car je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous vous proposerons d'exonérer au Conseil municipal de décembre le loyer de novembre pour les commerces fermés locataires de la Ville de Lyon, le quatrième trimestre du droit de place pour les restaurants fermés des Halles Paul Bocuse et l'équivalent d'un mois pour les commerçants de produits manufacturés sur les marchés.

Depuis le confinement, nous avons mis en œuvre plusieurs actions d'accompagnement et de communication.

Nous avons renforcé notre partenariat avec la CCI autour de la plateforme CARE, qui veut dire Collectif pour l'assistance au redémarrage des



entreprises, qui recense les dispositifs d'aide et d'accompagnement des différents partenaires. Cette plateforme, avec son numéro vert gratuit, facilite le retour à l'activité des entreprises, conseille les gérants et les oriente vers les actions les plus efficaces selon leur situation.

Nous avons également mis en place sur le site de la Ville une page dédiée pour informer les commerçants, ainsi qu'une adresse mail spécifique pour répondre aux commerçants et les orienter dans leurs démarches.

Une lettre d'information est par ailleurs envoyée régulièrement par la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat aux associations de commerçants, pour les informer des différentes actualités en cette période, telles que les mesures de soutien et l'évolution des règles sanitaires.

Enfin, nous avons décidé de réactiver la plateforme « Ça reste ouvert », pour valoriser et informer les Lyonnaises et les Lyonnais sur les commerces ouverts, ceux qui pratiquent le Click&Collect et ceux qui mettent en place des dispositifs de livraison.

Cette plateforme est entièrement gratuite, simple et facile d'utilisation. Son lancement s'appuie sur un plan de communication global pour la faire connaître et encourager les Lyonnaises et les Lyonnais à consommer local, dont vous avez sûrement vu les visuels sur les panneaux Decaux depuis la semaine dernière.

Cette campagne de communication a vocation à être diffusée très largement dans la presse, à la radio, sur les réseaux sociaux, les panneaux et affichages de la Ville de Lyon.

Vous le voyez, Madame Condemine, Monsieur Oliver, mes chers collègues, notre engagement pour les commerçants et artisans est total. Il vise à apporter des solutions de manière globale, en agissant à la fois sur l'offre commerciale, pour inciter les commerces à vendre en ligne, en digitalisant au maximum leur activité, tout en stimulant la demande pour encourager fortement les Lyonnaises et les Lyonnais à privilégier leurs achats auprès de leurs commerces de proximité.

Toutes ces actions, nous les portons grâce à l'engagement sans faille de nos services municipaux, que je remercie très chaleureusement, en votre nom à toutes et tous, pour le travail réalisé ces dernières semaines.

Toutes ces actions, nous les portons aussi avec le soutien des Mairies d'arrondissement, et en particulier des Maires et Adjointes en charge de l'économie, du commerce et de l'artisanat, que je sais entièrement disponibles pour apporter en proximité des réponses aux difficultés rencontrées par nos commerçants.

Toutes ces actions, nous les portons enfin avec le soutien des différents partenaires de la collectivité, Métropole, État, Chambres consulaires, associations et représentants de commerçants et d'artisans, avec qui nous sommes en contact permanent pour apporter des réponses adaptées aux commerçants et artisans lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame Augey.

Merci pour les réponses apportées à ces trois questions émanant du 2<sup>e</sup> arrondissement.

---

## COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

---

### 2020/261 - Décision modificative n° 2 - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Audrey Hénocque, je vous cède la parole, vous êtes rapporteuse pour cette délibération.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous.

Nous commençons par la délibération 2020/261 concernant la décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2020.

Il s'agit essentiellement d'une délibération qui permet de faire des réajustements du budget de l'année en cours d'année et, sur celle-ci, essentiellement de mettre en œuvre les mesures décidées concernant le Covid ou les mesures subies concernant le Covid, et particulièrement le Fonds d'urgence culture.

Je ne rentrerai pas dans le détail, puisque l'Adjointe en charge de la culture aura l'occasion d'indiquer comment sera attribué ce fonds. Je voulais simplement souligner le travail très vertueux réalisé sur le plan budgétaire, puisque l'enveloppe autorisée par le Conseil municipal cet été était de 4 millions d'euros et grâce à un travail de l'élué et des services, ce sont moins de 3 millions d'euros qui seront débloqués en cette période afin de se garder une marge de manœuvre d'un quart du budget pour d'autres difficultés que pourrait subir le secteur culturel en début d'année.

Je propose le vote de cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénocque.

Pour cette délibération, une demande de prise de parole de 3 minutes, monsieur Blanc.

**M. BLANC Étienne** : Sur cette délibération, notre groupe votera contre.

Je voudrais faire deux observations.

La première observation, voici quelques semaines, vous nous avez indiqué que l'impact de la crise Covid sur les finances de la Ville s'élèverait à un montant entre 42 et 48 millions d'euros, en diminution de recette et en augmentation de dépenses.

Je rappelle que la capacité d'autofinancement de la Ville de Lyon, c'est-à-dire ce qui nous permet d'investir sans emprunt, et Dieu sait si aujourd'hui les investissements attendus sont importants, que cette capacité d'investissement s'est élevée à 33 millions en 2019, 54 millions en 2018 et 21 millions en 2017. Cela veut dire clairement que l'augmentation des dépenses et les diminutions de recettes du fait de la crise Covid ramènent à zéro la capacité d'autofinancement de la Ville de Lyon.

Ce que nous attendions dans cette décision modificative, c'était des mesures d'économie, des diminutions de dépenses, pour que nous puissions conserver à la Ville de Lyon la capacité d'investissement que vous a laissée votre prédécesseur.

La deuxième observation, je vous le rappelle, le 18 novembre 2019, la Chambre régionale des comptes a remis un rapport à la Ville de Lyon. Il a été présenté en public.

La loi prévoit que, dans l'année qui suit la communication de ce rapport, vous avez pour obligation, je dis bien pour obligation, au titre du code des juridictions financières, de présenter un rapport pour expliquer comment vous aurez mis en œuvre les préconisations de la Chambre régionale des comptes. C'est l'article 243-9 du code des juridictions financières.

Nous sommes à plus d'un an. Ce rapport ne nous a pas été présenté.

Pire encore, dans ce rapport, il est une observation qui porte sur le temps de travail au sein de la collectivité. La Chambre régionale des comptes demande à la Ville de Lyon de prendre des mesures pour mettre un terme à ce dysfonctionnement, qui est le non-respect de la durée légale du travail. Vous avez pour obligation de présenter les réponses qu'il convient d'apporter à ces préconisations.

C'est dans ces circonstances que nous avons appris qu'en Comité technique, vous avez décidé d'accorder un jour supplémentaire, dit le Jour du Maire. C'est une résurgence de l'Ancien Régime. Le Maire distribue des journées. Vous faites cette opération, alors même que la Chambre régionale des comptes vous l'interdit.

Voici les raisons qui expliquent que nous voterons contre cette décision modificative, qui ne présente pas d'économies et qui ne laisse pas augurer d'une amélioration de la situation des comptes publics.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Blanc.

Madame Audrey Hénocque, c'est à vous, pour une première réponse.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci.

Merci de votre question, qui nous permet de repréciser que la capacité d'autofinancement de la Ville avoisine plutôt 100 millions d'euros par an. En effet, la crise Covid va diminuer notre capacité d'investissement. Finalement, l'impact de la crise Covid semble relativement moins important que ce que nous avions imaginé initialement, puisque notre majorité est dans une position très prudentielle et nous avions estimé des baisses des droits de mutation, liés aux ventes et aux achats d'immobilier notamment de notre Ville, plus importantes que réalisées réellement. Au final, actuellement, nous estimons l'impact lié à la crise Covid à environ 45 millions d'euros sur cette année 2020.

Ce coût et donc cette baisse en effet de capacité d'investissement que vous mentionnez, Monsieur Blanc, sont aussi liés au fait que nous faisons face à nos responsabilités concernant la crise du Covid. Le Maire de Lyon vient, par exemple, récemment de décider d'acheter également des masques pour les enfants qui doivent obligatoirement désormais les porter à l'école entre 6 ans et 11 ans.

Concernant la CRC, la Chambre régionale des comptes, du fait de la crise Covid, un délai supplémentaire nous a été accordé pour répondre à ses observations avant la fin du premier trimestre 2021. Nous aurons donc l'occasion d'en parler en Commission finances et également dans cette assemblée.

Enfin, concernant le temps de travail des agents, la question sera prise en compte de manière globale, avec, en même temps, l'ensemble des avantages et des conditions salariales des agents. Votre groupe rappelle souvent notre manque d'attractivité pour recruter notamment des policiers municipaux. Il est donc important d'avoir une vision globale de l'aspect RH de notre Ville.

Voilà pour les éléments de réponse que je pouvais vous apporter.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénocque.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants et M. Collomb votent contre).

(Mme Borbon et MM. Hernandez et Sécheresse ne participent pas au vote).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Merci d'avoir voté. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

## 2020/262 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2015-2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, c'est à vous pour la délibération suivante.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci.

Comme vous le savez, dans le cadre d'un Plan d'équipement pluriannuel, des réajustements sont opérés régulièrement en cours d'année. Il s'agit essentiellement ici du Plan d'équipement pluriannuel voté par l'ancienne mandature.

Je mentionnerai peut-être simplement l'enveloppe d'actualisation des prix et des imprévus, qui était relativement faible et qui a dû faire l'objet de réajustements pour mettre en œuvre la fin de l'ancien Plan d'équipement.

La seule décision de cette délibération qui anticipe sur le futur Plan d'équipement de la Ville concerne l'éclairage public, avec des systèmes de détection automatiques, qui sont très intéressants sur le plan écologique comme le rappellera Sylvain Godinot tout à l'heure. Cette anticipation de la future PPI nous permet également de solliciter l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020.

Sinon, évidemment, l'ensemble des décisions concernant la future PPI sera soumis au vote du mois de mars 2021.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénocque.

Deux prises de parole pour cette délibération. Pour le groupe Pour Lyon, monsieur Collomb, et pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, monsieur Oliver. Monsieur Collomb, c'est à vous pour 7 minutes.

**M. COLLOMB Gérard** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Tout d'abord préciser un certain nombre de choses. Lorsque nous avons examiné le compte administratif avec l'ancienne équipe des directeurs financiers, nous avons vu que, pour le prochain mandat, nous pouvions avoir 800 millions d'euros d'investissement, alors que nous étions dans chaque mandat aux environs de 600 millions. Les 45 millions auxquels faisait allusion madame Hénocque sont les résultats de l'année 2019 qui permettent aujourd'hui de faire face au Covid.

En réalité, je voulais intervenir sur votre décision d'arrêter le projet de l'ancien Musée Guimet, qui devait accueillir les ateliers de la Maison de la danse et le service archéologique de la Ville de Lyon. Comme certains chiffres fantaisistes ont pu être diffusés à la presse, affirmant, je cite, que « les estimations budgétaires avaient glissé de 5 millions à 40 millions », je veux d'abord remettre les choses au point sur cet aspect financier.

Lors du Conseil municipal du 27 janvier dernier, j'avais demandé à l'architecte retenu, monsieur Hebbelinck, de venir nous présenter le projet. J'en avais profité pour faire le point sur les aspects financiers, en disant que nous étions partis d'un budget de 26 millions d'euros hors taxes et qu'il avait fallu rajouter 5 millions pour une isolation phonique et différentes demandes formulées soit par les architectes des Bâtiments de France soit par la Directrice de la Maison de la danse. Cette estimation avait été réalisée par madame Anne Jestin, ancienne Directrice adjointe de la Ville de Lyon, en charge de l'urbanisme. Je pense donc que les chiffres ne seront pas contestés.

Sur ce projet, évalué à 31 millions d'euros hors taxes, nous pouvions compter en recettes sur une subvention de la DRAC, qui était passée de 5 millions à 6,4 millions pour prendre en compte le supplément engendré par la finalisation du projet. 1 à 2 millions étaient prévus de la part de la Région et nous comptons obtenir de la Métropole 1 million d'euros, soit un coût net pour la Ville de Lyon après subventions de 26,6 millions d'euros hors taxes. En réalité, le coût aurait été moindre, puisque, grâce au transfert des services archéologiques de l'ancienne École des beaux-arts, nous avons pu élaborer un projet de reconversion de cette école pour des logements et des commerces, comprenant notamment 25 % de logements sociaux.

Le projet auquel avaient travaillé les architectes Bertrand de Lagarde et Jean-Marie Duthilleul était finalisé et avait obtenu l'accord des architectes des Bâtiments de France. Il prévoyait de garder le bâtiment central et de le rénover, de couper l'une des deux ailes pour aménager une place belvédère, bordée de cafés et de restaurants, qui aurait permis de dégager une vue sur l'église du Bon Pasteur et d'offrir des perspectives assez exceptionnelles sur l'amphithéâtre des Trois Gaules et la basilique de Fourvière. C'était un beau projet pour le 1er arrondissement, qui aurait permis à la fois d'offrir de nouveaux logements, mais aussi d'aérer un quartier extrêmement dense.

La recette provenant de la vente était estimée entre 5 et 7 millions d'euros. Le coût net de l'aménagement du Musée Guimet pour la Ville de Lyon se serait donc monté à 20 millions d'euros.

En dehors de ces aspects financiers, nul doute que ce projet aurait suscité un intérêt national et même international du fait de la réputation du Musée Guimet. Comme vous le savez, s'il est cher au cœur des Lyonnais, il est aussi connu dans toute l'Asie et en particulier en Chine et au Japon.

Or, en lieu et place de ce projet, que nous proposez-vous ? De réaliser dans le 8e arrondissement un gymnase qui pourrait servir de lieu de travail pour la Maison de la danse. Cela n'aura pas exactement la même aura et empêchera d'ailleurs de réaliser la piscine que nous avions prévue à cet endroit.

Fera-t-on pour autant des économies ? Je n'en suis pas sûr. Le coût du gymnase sera sans doute entre 6 et 8 millions d'euros pour tenir compte des besoins de la Maison de la danse. Il vous faudra aussi aménager l'ancienne École des beaux-arts, si l'on veut donner à notre service archéologique des locaux dignes de sa réputation et lui permettre de s'ouvrir sur la ville comme nous l'avions prévu. On peut compter une dizaine de millions d'euros enfin pour cet aménagement et il faudra retrouver une destination au Musée Guimet qui nécessitera, quoi qu'il en soit, des travaux pour le maintenir en état.

Finalement, vous arriverez à un coût qui ne sera pas loin du nôtre pour un résultat qui ne permettra guère de faire briller Lyon.

Alors nous comprenons que vous puissiez repousser ce projet, parce qu'en période de Covid, les priorités de la Ville sont évidemment autres, mais que vous l'abandonniez purement et simplement nous semblerait une grave erreur.

Monsieur le Maire, si Lyon aujourd'hui a une certaine image dans le monde, c'est parce qu'elle a su porter dans les 20 dernières années des projets ambitieux dans tous les domaines, économique, sportif, culturel. N'abandonnez pas cette ambition-là et surtout sur le plan culturel. Notre agglomération doit porter haut son développement économique et vous savez combien je m'y suis engagé, mais il faut aussi qu'elle puisse préserver sur le plan culturel le rayonnement que nous lui avons donné en soutenant nos petites structures, comme nous allons le faire tout à l'heure, mais aussi en permettant à nos grandes institutions (l'Opéra, l'orchestre, la Maison de la danse, et je pourrais citer toutes les autres grandes institutions) de faire ce que Lyon continue à être considérée à travers le monde comme un haut lieu de la création culturelle.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Collomb.

Monsieur Pierre Oliver, je cèderai la parole à Nathalie Perrin-Gilbert par la suite, pour répondre sur la dimension culturelle.

**M. OLIVER Pierre,** Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Le premier constat que nous faisons à la lecture de cette délibération est votre volonté de dégradation de la situation financière de la Ville. L'exécuteur précédent vous a donné les clés d'une mairie bien gérée. Ne soyez pas ceux qui dilapident les deniers publics.

Cette augmentation n'est qu'une première étape dans la gestion budgétaire que vous comptez mettre en place, car nous entendons également parler d'un plan pluriannuel d'investissement à plusieurs milliards d'euros. D'après les échanges que nous avons même avec certains de vos élus, nous entendons parler de 2 à 2,5 milliards d'euros, plan d'ailleurs sur lequel on commence également à nous dire que les volontés des Maires d'arrondissement d'opposition ne seront pas écoutées. A quoi bon nous demander notre avis si c'est pour faire l'inverse ? Apparemment, la gestion soi-disant inclusive et au plus près des problématiques d'arrondissement que vous avez tant prônée pendant la campagne ne s'applique plus.

Mais comment comptez-vous financer cela ? Par une explosion de la dette ? Vous savez, Monsieur le Maire, que ce sont nos enfants qui vont payer cette dette. Par une hausse massive des impôts ? Alors même que nous sommes déjà le pays le plus fiscalisé d'Europe depuis 2012 et du monde depuis 2017, dites-nous par quels leviers comptez-vous payer.

Je rappelle à notre assemblée que l'investissement dans notre collectivité représente 110,5 millions d'euros par an en moyenne sur les 19 dernières années. Cela veut dire que vous comptez multiplier l'investissement par quatre par rapport à avant. Cela veut donc dire quatre fois plus d'impôts, quatre fois plus de dettes. Nous attendons là-dessus des réponses.

Je tiens d'ailleurs à souligner ici que la crise que nous traversons entraînera également des baisses de recettes pour notre collectivité, comme ce fut le cas en 2008 lors de la crise économique.

Nous croyons à l'investissement car il est l'un des vecteurs majeurs du développement économique de notre Métropole et de notre Ville. Les investissements permettent d'attirer des capitaux et des entreprises. Ils permettent donc la création d'emplois et le déploiement d'un tissu industriel fort et solide qui peut même résister à des crises comme celle que nous traversons.

Vous voulez investir ? Eh bien, investissez sur ce que les Lyonnais vous demandent. Sur la sécurité, par exemple. Nous avons besoin de développer le dispositif de vidéoprotection. Je rappelle qu'à l'heure où nous parlons, un homme est toujours en liberté depuis plus d'un an, alors qu'il a jeté une femme dans le Rhône au niveau du pont Morand, parce que cette dernière avait refusé de lui donner une cigarette. Je peux également rappeler que, grâce à la vidéoprotection, on a retrouvé l'auteur de tags infâmes à l'encontre de notre collègue ici présent. Quelles sont les futures autorisations de programme pour 2021-2026 au sujet de la vidéoprotection ?

Vous pouvez également investir sur la végétalisation de notre commune. C'était le sujet central de nos programmes respectifs lors des dernières élections. En quatre mois, aucun arbre planté, alors même qu'octobre-novembre est l'une des périodes les plus propices.

Voilà quelques recommandations.

En conclusion, je voudrais souligner que ce n'est pas la gestion de la crise sanitaire qui aura plombé les finances de la Ville, car, sur ce sujet-là, vous êtes plutôt passifs.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Oliver.

Comme je l'indiquais précédemment, nous allons d'abord répondre sur le volet culturel et, je pense, rassurer monsieur Collomb sur nos ambitions en matière de culture. Nathalie Perrin-Gilbert, je vous cède la parole.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie,** Adjointe : Monsieur le Maire de Lyon, et merci, Gérard Collomb, de me donner l'occasion d'en dire un peu plus sur ces ateliers de création chorégraphique.

Je note bien une pointe de regret chez monsieur Collomb de ne plus être en situation, mais la vie est ainsi et je vais vous apporter toutes les réponses que vous souhaitez. Je retrouve bien chez monsieur Collomb le côté caricatural et puis toujours cette volonté de réécrire l'histoire. Je vais donc simplement rappeler quelques éléments historiques, puis répondre à la question.

Monsieur Collomb, vous avez oublié de mentionner quelques aspects que je vais rappeler ici, parce que c'est important pour comprendre le sujet dans sa globalité.

En 2010, Guy Darnet partait de la Maison de la danse, parce qu'il estimait qu'il y avait passé suffisamment de temps et qu'il était bon de passer la main à un successeur. Un jury avait été mis en place. Les résultats de ce jury ne vous convenaient pas, Monsieur Collomb. Vous étiez avec Frédéric Mitterrand, à l'époque ministre de la culture, allés chercher la directrice du Palais Chaillot, Dominique Hervieu, en lui proposant de venir à Lyon. Vous vouliez un grand nom pour la Maison de la danse. Pour la convaincre de venir, vous lui aviez promis une grande Maison de la danse, parce que Dominique Hervieu faisait un bon diagnostic, à savoir que Lyon est un lieu de diffusion, mais pas un lieu pour la création, et qu'il manquait, dans la Maison de la danse, des ateliers de création, de répétition. Vous lui avez promis, bien évidemment.

Madame Hervieu est arrivée en 2012. Il fallait donc tenir cette promesse, puisqu'elle avait accepté de partir de la région parisienne. Vous avez donc lancé un premier grand projet, qui a fait d'ailleurs l'objet de votre campagne en 2014 : la Maison de la danse à la Confluence. Ce grand projet de Maison de la danse était estimé à 100 millions d'euros. Après les promesses électorales de 2014, vous avez expliqué aux Lyonnais-e-s, mais aussi à Dominique Hervieu que, finalement, cette grande Maison de la danse, pour laquelle elle était venue, ne pourrait pas voir le jour.

Nous sommes donc passés en 2015, en même temps que nous votions la PPI de l'époque, d'un projet de 100 millions d'euros à Confluence à un projet autour de 10 millions d'euros. Je reprends un article de Lyon Capitale, puisque vous aimez vous replonger dans le passé, Monsieur Collomb, du 12 février 2015, où vous disiez que – je reprends cet article – le plan B serait à 10 millions d'euros, mais que nous aurions là quand même des ateliers de création tout à fait satisfaisants. C'était bien un projet à 10 millions d'euros à partir duquel nous étions partis.

Puis ce projet a évolué. À mi-PPI, en 2017, nous étions autour de 21 millions d'euros. En janvier 2020, Monsieur Collomb, vous avez demandé au Conseil municipal de voter une augmentation de l'enveloppe. Des 10 millions d'euros, initialement prévus, nous sommes passés à 31 millions d'euros. Je vous signale que je m'étais abstenue sur ce dossier, de même d'ailleurs que les conseillers municipaux EELV de l'époque, en raison de ce dérapage financier.

Ce que vous ne dites pas, Monsieur Collomb, c'est que, quand je suis arrivée, le 4 juillet, en poste et que j'ai fait le point avec les services, on m'a expliqué que ce n'était pas 31 millions d'euros, mais 40 millions d'euros sur lesquels il fallait s'engager. Cela signifie qu'en janvier 2020, vous aviez proposé au Conseil municipal une délibération qui n'était pas exacte et qu'il fallait rajouter 9 millions d'euros supplémentaires. Cela fait cher la promesse non tenue en 2010 et je suis aussi responsable des deniers publics devant les Lyonnais et les Lyonnaises.

Ce que vous n'avez pas mentionné non plus dans votre explication, Monsieur Collomb, c'est que le service archéologique, dont vous parlez et dont vous dites qu'il aurait été déplacé dans le Musée Guimet, ce service archéologique est installé dans l'ancienne école nationale des beaux-arts sur le 1er arrondissement depuis 2007. Depuis 13 ans, ils sont là dans des conditions tout à fait indignes de travail. Quand vous les avez installés là, "c'était pour six mois". 13 ans après, ils y sont toujours. J'estime donc que nous n'avons pas de leçons à recevoir sur le bon usage des deniers publics ni sur l'ambition que nous voulons donner à notre projet culturel et aux conditions de travail de nos agents.

Pour venir sur le présent et sur l'avenir, je ne vais pas empiéter sur le vote, car on nous le reprocherait à juste titre, de la PPI qui aura lieu en Conseil municipal du mois de mars 2021.

Sachez cependant que, pour vous présenter en Conseil municipal notre PPI, nous travaillons des scénarii. Un premier scénario pour le service archéologique sera de pouvoir les maintenir dans l'ancienne École des beaux-arts, mais nous devons vérifier un certain nombre de choses, nous

devons estimer et, surtout, nous attendrons le vote du Conseil municipal, parce que le Conseil municipal est seul souverain et nous ne faisons pas comme vous à l'époque des promesses.

Concernant la Maison de la danse, je pense que vous ne connaissez pas bien le projet, puisqu'il ne s'agit pas d'installer les ateliers chorégraphiques dans un gymnase comme vous le dites, mais véritablement dans un nouveau bâtiment. Nous nous inspirons pour cela de la FabricA à Avignon, qui est un très bel équipement. Nous serons bien sur un projet avec de véritables studios de création, avec des salles de répétition, avec des gradins également, pour permettre une première représentation aux équipes qui travaillent. Nous serons à côté d'un groupe scolaire, parce que nous voulons enrichir les liens entre les artistes, les équipes artistiques et les enseignants et les élèves, pour aller plus loin sur un projet d'éducation artistique et culturelle. Surtout, ce sera à 300 mètres environ de la Maison de la danse, ce qui, également en termes de coût de fonctionnement, pourra simplifier les choses.

C'est aussi quelque chose que vous avez omis de dire, Monsieur Gérard Collomb, c'est que nous n'avions pas de budget de fonctionnement prévisionnel pour ces ateliers au sein de l'ancien Musée Guimet et ces coûts de fonctionnement risquaient d'être très importants pour la Ville. En effet, nous avons voulu un projet plus sobre, mais aussi plus fonctionnel, qui, pour autant, correspond tout à fait aux besoins.

J'en terminerai par cela. Je dois vous dire que j'ai contacté depuis le mois de juillet à quatre reprises Dominique Hervieu. Nous avons eu quatre temps de travail ensemble. J'ai contacté Guy Darmet également. J'ai échangé avec Mourad Merzouki. Trois grands noms de la danse, parce que je voulais que nous soyons accompagnés dans notre réflexion. Ils nous ont accompagnés et ce projet leur convient complètement. Je l'ai présenté en Conseil d'administration de la Maison de la danse il y a environ dix jours et ce nouveau projet a été salué. Je l'avais présenté évidemment au Maire du 8e arrondissement, au Maire du 6e arrondissement, parce que, à votre inverse, je prends la peine d'appeler des Maires, même s'ils ne sont pas de ma couleur politique, parce qu'ils ont toute légitimité dans leur arrondissement. J'avais consulté également monsieur Pascal Blache.

Pour le devenir du Musée Guimet, nous en reparlerons dans d'autres instances et à d'autres moments.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe.

Pour répondre sur la PPI, Madame Hénocque.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci.

Tout d'abord, j'ai oublié d'indiquer que le rapport sur les APCP avait reçu un avis favorable en Commission comme la délibération précédente.

Ce n'est pas le lieu aujourd'hui de faire le débat de la PPI et cette délibération ne crée pas d'augmentation. Les remarques sont donc un peu à côté du propos, sauf éventuellement sur le projet relatif à l'éclairage public que j'ai mentionné, mais qui permet de faire des économies de fonctionnement et d'aller rechercher une recette au niveau de l'État. Vous voyez donc à quel point nous sommes concernés par les économies budgétaires et la bonne gestion de notre budget.

Ceci dit, il est intéressant d'avoir entendu monsieur Collomb puis monsieur Oliver se contredire devant nous, puisque monsieur Collomb défend encore une vision de projet pharaonique à construire dans la ville, plutôt que de privilégier la maintenance de nos équipements et leur bon entretien et monsieur Oliver nous dit que nous allons trop nous endetter. À un moment, il faudra trouver une posture intermédiaire et c'est justement celle que nous allons proposer dans le cadre de notre PPI, qui sera totalement équilibrée.

Je vous rappelle que l'objectif est de voter une PPI à 1,2 milliard et pas plus. Pour rappel, sur le mandat précédent, la PPI à force d'ajustements peu anticipés avait atteint 1 milliard, mais la Ville n'a réalisé sur cette somme que 650 millions d'euros. Il est important de rappeler que nous aurons énormément de projets non finalisés à intégrer dans les 1,2 milliard d'euros que nous proposerons au vote du mois de mars.

Il faudra faire des choix, nous ne pouvons évidemment pas tout faire. Nous privilégierons l'entretien de notre patrimoine, car Lyon a aujourd'hui difficilement les moyens d'entretenir déjà l'ensemble de son patrimoine. Comme vous le savez, beaucoup de bâtiments sont dans un état déplorable, souvent des passoires énergétiques. Nous héritons de cette dette technique et patrimoniale très importante, que nous prenons en compte autant que la dette financière. Le moment des choix va bientôt arriver, mais nous ne pourrons pas tout faire.

Je me permets de rappeler, par exemple, Monsieur Oliver, que les caméras de surveillance coûtent très cher à installer et qu'une seule caméra doit être renouvelée tous les cinq ans pour un coût de 45 000 euros pièce. C'est un rappel important sur les possibilités de la Ville de Lyon, mais nous ferons attention à l'endettement, car nous souhaitons donner une ville bien gérée à nos enfants.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénocque.

Je ne peux pas non plus laisser dire que nous ne nous intéressons pas à la question de la plantation. Monsieur Oliver, d'ici 15 jours sera planté dans le 2e arrondissement un verger, comme dans tous les autres arrondissements.

Les périodes de septembre et d'octobre ne sont en règle générale pas propices à la plantation. On plante plutôt fin d'automne ou pendant l'hiver. D'ailleurs, je vous invite à consulter l'almanach et vous y verrez que, le 25 novembre, à la Sainte-Catherine, tout prend racine. Donc nous planterons bien dès cette date et ultérieurement pour végétaliser davantage la ville, comme nous nous y sommes engagés.

Sans plus attendre, je vais mettre ce dossier aux voix et je vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert. Non, je vois, Monsieur Cucherat, votre doigt levé, mais je suis en charge de la police de cette assemblée. Des temps de parole ont été demandés pour cette délibération et ont été accordés en Conférence des Présidents de groupes. Nous allons désormais passer au vote. Je vous remercie. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

Je me permets de préciser pendant le vote et je l'ai rappelé en début de séance, les conditions particulières de ce Conseil municipal nous ont conduits à établir des conditions de vote particulières. Vous êtes en train de voter. L'organisation de ce Conseil municipal a bien été présentée aux Présidents de groupes lors de la séance préparatoire. Il a été indiqué scrupuleusement que les temps de parole seraient accordés et respectés, mais pas au-delà. Je vous remercie d'avoir voté.

(Vote.)

(Le groupe Pour Lyon vote contre).

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Progressistes et Républicains, et de M. Sécheresse).

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

## **2020/266 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'habitat et humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 43915,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 3, rue de Nazareth à Lyon 3e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, je vous cède à nouveau la parole pour la délibération suivante.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci.

Nous avons plusieurs délibérations sur ce Conseil municipal concernant des garanties d'emprunt apportées à différentes structures, essentiellement des offices HLM.

Le rapport 266 a obtenu un avis favorable, comme les autres rapports sur les garanties d'emprunt, lors de la Commission finances, RH, administration générale.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Pour Lyon, Madame Samira Bacha-Himeur, c'est à vous pour 4 minutes.

**Mme BACHA-HIMEUR Samira** : En introduction, je voulais simplement préciser que Yann Cucherat souhaitait simplement expliquer notre vote. Vous ne lui avez pas laissé la parole pour expliquer notre vote précédent.

Monsieur le Maire,



Mes chers collègues,

Je profite de ce moment au cours duquel nous abordons la question du logement pour vous faire part d'une conviction partagée par l'ensemble du groupe au nom duquel je prends la parole.

En effet, nous avons pu voir ces derniers temps l'acharnement de votre majorité à faire adopter l'encadrement des loyers au sein de notre cité, au risque d'attenter au droit de propriété.

Ici, je veux évoquer non pas une différence de points de vue, car j'ai la conviction qu'au sein de cette assemblée, nous partageons tous la volonté que chaque habitant puisse avoir accès à un logement adapté pour un prix abordable, mais une différence de méthode.

Encadrer les loyers, c'est protéger les locataires actuels, mais repousser la hausse des loyers sur les générations futures. En effet, de nombreuses études le montrent : l'encadrement des loyers ne fonctionne pas. Pire encore, il contribue à leur augmentation à moyen terme.

Si ce dispositif est adopté, les propriétaires de logements vont vouloir s'en extraire et créer ainsi un marché parallèle. Selon une étude menée sur les villes de San Francisco et Paris, la hausse des loyers dans ces deux villes ayant adopté des mesures d'encadrement tient à deux facteurs, d'une part l'augmentation de la concurrence pour des logements moins nombreux sur le marché non encadré et d'autre part la montée en gamme des logements à la suite de travaux de rénovation effectués par les propriétaires pour se soustraire à l'encadrement.

La conclusion de l'étude est que les effets négatifs à l'échelle de la ville ont pris le dessus sur les bénéfices obtenus par les locataires en place. Ainsi, les mesures d'encadrement des loyers n'ont fait que repousser l'augmentation des loyers. Entre 2018 et 2019, les loyers ont augmenté de 1,8 % à Paris malgré l'encadrement. À Lille, les loyers sont en moyenne plus chers qu'à Lyon, la faute à une pénurie de logements.

En outre, les investisseurs risquent de se reporter vers les locations courte durée, de type Airbnb, qui sont plus lucratives, et ainsi raréfier davantage l'offre de logements longue durée. Pour exemple, en deux mois, une location Airbnb peut rapporter autant qu'en 12 mois pour une location plafonnée.

Souhaitez-vous que Lyon devienne la vitrine d'Airbnb en France ? Nous, non.

Encadrer les loyers, c'est menacer l'investissement locatif. De facto, l'encadrement des loyers enverra un message très négatif aux investisseurs qui se tourneront vers d'autres opérations qu'ils considéreront comme plus sûres et plus lucratives. Au lieu de réfréner les investissements, encourageons-les.

Sur un marché qui est déjà fortement en tension, l'augmentation des prix est due à la faiblesse de l'offre et à la croissance de la demande. Si vous vous risquez à contraindre les propriétaires, vous faites peser un danger sur les futurs locataires. Par votre mesure, vous allez accentuer la sclérose du marché.

Plutôt que d'encadrer les loyers, concentrons-nous sur la construction de logements. Pour notre groupe, le meilleur moyen de faire baisser les loyers, ce n'est pas de les encadrer, mais bien de construire davantage de logements. Or, depuis votre prise de fonctions, vous avez ralenti les constructions, ce qui va aggraver à terme la crise du logement.

Notre objectif devrait être d'atteindre la construction de plus de 6000 logements par an pour résorber le déséquilibre entre l'offre et la demande. Loin d'être une solution miracle, l'encadrement des loyers produit de nombreux effets pervers. Le rapport bénéfice-risque est défavorable.

Pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, notre groupe exprime son opposition à la demande d'expérimentation sur l'encadrement des loyers sur le territoire de la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Bacha-Himeur.

J'en profite pour préciser que s'il y a des explications de vote qui sont données, je vous demande de les donner sur votre temps de prise de parole. Merci.

Monsieur Michaud, pour une réponse sur ce sujet.

**M. MICHAUD Raphaël**, Adjoint : Madame Bacha-Himeur,

Mes chers collègues,

Je vous remercie de citer cet exemple de l'encadrement des loyers, qui s'inscrit dans une politique du logement abordable qui est beaucoup plus globale que cette simple mesure. Pour autant, il me semble important de rappeler l'importance de cette mesure.

D'un point de vue politique, il s'agit réellement de prioriser l'habitant sur l'investisseur, sans retirer l'intérêt pour le propriétaire à mettre son logement en location.

Les études à ce stade sont balbutiantes et contradictoires. C'est pour cela que le ministère propose une expérimentation. Nous avons déjà pris contact avec la Métropole et avec les communes qui ont déjà pu mettre en œuvre ce dispositif pour que ce dispositif puisse bénéficier des expertises notamment parisiennes.

À ce titre, faire valoir les droits et les devoirs des locataires est une solution que la commune souhaite mobiliser pour mener à bien cette expérimentation.

Pour ce qui est d'Airbnb et de l'éventuelle concurrence entre des hébergements et des locataires, il s'avère que la crise de la Covid à court terme va stopper cette logique et nous observons un retour des logements qui étaient dédiés à Airbnb vers le parc locatif à destination des Lyonnais. À ce titre, nous avons à court terme quelque chose de beaucoup plus simple et à long terme des travaux qui ont été engagés avec les différentes plateformes de manière à avoir une expérience réduite et qui permette d'apporter quelques revenus légèrement complémentaires pour certains ménages.

Il me semble important de replacer cet encadrement des loyers dans la politique publique en faveur du logement abordable, qu'elle soit via la stratégie foncière, avec la constitution de réserves foncières que nous avons mise en œuvre, que ce soit à travers la mise à disposition de terrains pour les bailleurs sociaux (terrains municipaux, terrains des opérations d'aménagement menées en concertation avec la Métropole), augmentation très nette de la production de logements sociaux pour respecter nos obligations légales en termes de logements sociaux (la part de logements sociaux qui devrait être à 25 % depuis 2001 n'a progressé que de deux points, passant de 19,3 à 21,7).

Nous souhaitons poursuivre la politique de renouvellement urbain en réinvestissant dans les quartiers délaissés et remettre à disposition des publics fragiles les logements actuellement murés, comme c'est le cas dans la Cité Jardin ou ailleurs, soutenir la production de logements durablement abordables avec l'organisme de foncier solidaire et sa montée en puissance à travers ce nouveau modèle d'accession sociale à la propriété, avec ces dispositifs anti-spéculatifs.

Nous souhaitons également valoriser la plateforme Louer Solidaire 69, qui permet à des propriétaires bailleurs particuliers de mettre leurs biens à disposition de ménages modestes dans des conditions financières favorables à tous.

Vous voyez donc que cet encadrement des loyers n'est qu'un des outils que nous souhaitons mettre en œuvre au service du logement des Lyonnaises et des Lyonnais de manière à ce que chacun puisse bénéficier d'un logement abordable.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(MM. Oliver et Sécheresse ne participent pas au vote).

(Adopté).

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.



Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, je vous recède la parole pour la délibération suivante.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la délibération numéro 272 qui a obtenu un avis favorable en commission des finances. Elle concerne de nouveau des garanties d'emprunt pour un total de 3,7 millions d'euros concernant 38 logements sociaux.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti.

**M. BOSETTI Laurent**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je voudrais profiter de ces délibérations assez classiques de la collectivité, autour des garanties d'emprunt aux bailleurs, pour revenir un instant sur la question du logement au nom du groupe Lyon en Commun.

D'aucuns dans cette assemblée évoquent parfois assez longuement et un peu trop longuement peut-être le fameux modèle lyonnais, l'attractivité et le rayonnement de Lyon sur la scène internationale. Cette petite musique du « que de chemin accompli » ou du « c'était mieux avant », parfois un peu professorale, invite la nouvelle majorité écologiste à ne surtout rien toucher.

Mais peut-on s'arrêter un instant sur les résultats du fameux modèle lyonnais en matière de logement face à cette attractivité à marche forcée ?

En seulement 10 ans, les prix de l'immobilier à Lyon ont littéralement explosé. Les quartiers se négocient comme au Monopoly, comme dans un « Monopolyon ». Près de 50 % d'augmentation, par exemple, à Gerland ou à Lacassagne, 65 % d'augmentation à Guillotière, 70 % à la Part-Dieu, 80 % d'augmentation dans les quartiers historiques du Vieux-Lyon ou des Terreaux.

En 20 ans, les loyers ont augmenté à Lyon de 60 % et j'espère que madame Bacha-Himeur sera sensible à ce chiffre. 10 % du parc de logements de la Presqu'île est désormais constitué de Airbnb, quand les habitants éprouvent les pires difficultés à se loger à un prix abordable.

En fait, à force d'attractivité, notre agglomération est devenue ces dernières années une forme de centrifugeuse. Elle absorbe les richesses, les forces vives économiques, les catégories socioprofessionnelles supérieures, mais elle expulse mécaniquement ceux qui ne peuvent s'aligner sur son niveau de vie. Les familles les plus modestes, mais aussi les classes moyennes, sont contraintes de se loger ailleurs et la ville s'homogénéise dans un entre-soi inquiétant avec une ségrégation économique et spatiale de plus en plus marquée, qui peut mettre à mal le vivre ensemble.

Alors, ce modèle lyonnais n'est pas vraiment lyonnais. C'est un modèle de métropole libérale, au fond très classique, et c'est un modèle du siècle dernier. Ce n'est pas le modèle que nous recherchons.

En quatre mois, et quatre mois seulement, la nouvelle majorité métropolitaine et municipale a posé les bases d'une agglomération plus inclusive avec de premiers actes concrets pour réguler ces excès.

Le dossier visant l'encadrement des loyers à Lyon et à Villeurbanne a été déposé auprès du ministère. L'Office foncier solidaire, qui visait timidement 150 logements abordables par an, voit ses objectifs revus à la hausse, à la hauteur de 1 000 logements par an d'ici la fin du mandat.

Notre Ville devrait consacrer l'année prochaine plus de 30 millions d'euros au logement social pour favoriser les opérations des bailleurs. Nous visons progressivement un objectif de 2 000 logements sociaux par an sur Lyon, contre 1 600 sur le précédent mandat.

Nous procédons actuellement à un inventaire du patrimoine de la Ville pour voir comment, par exemple, nous pourrions réutiliser les logements d'instituteurs au sein de nos écoles.

Enfin, nous n'oublions pas le logement d'urgence. La Métropole en lien avec la Ville de Lyon et la Préfecture a procédé le 29 octobre dernier au relogement de 200 jeunes du collège Maurice Scève, mettant fin à un bras de fer insupportable de deux ans entre les pouvoirs publics et les collectifs de défense des migrants. C'était là faire preuve d'humanité, bien sûr, mais aussi de responsabilité et il était temps.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que les élus de Lyon en Commun dessineront à vos côtés les contours de ce modèle lyonnais plus humaniste, qui remettrait au cœur des priorités les besoins premiers des habitants et notamment des plus fragiles.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti.

Je rappelle que nous sommes sur la délibération 2020/272. Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. Merci.

*(Vote)*

*(Abstention de MM. Chevalier et Sécheresse).*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

## **2020/277 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 98 000 euros au Syndicat intercommunal des pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise (PFIAL)**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, c'est à vous pour la délibération 277.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de la présentation de cette délibération 277 concernant une subvention aux Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) pour donner quelques informations sur la gestion de la compétence funéraire par la Ville de Lyon et la santé financière des PFIAL. Cette synthèse courte et pédagogique me semble essentielle en début de mandat pour avoir en tête que nous héritons d'un dossier très fragile, dont nous devons sans doute reparler en 2021.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon gère en régie l'entretien et la concession des cimetières. En revanche, concernant l'activité des pompes funèbres, qui a été ouverte à la concurrence il y a quelques années, Lyon et Villeurbanne ont décidé de créer le syndicat mixte des PFIAL en 2006 pour gérer d'une part un service à caractère administratif, qui est le fossoyage dans les cimetières, appelé reprise administrative, et par ailleurs un service à caractère industriel et commercial en la compétence des pompes funèbres. Cette activité relève du champ concurrentiel, mais les deux communes ont fait le choix de la confier aux PFIAL, notamment pour pouvoir en modérer les tarifs.

En 2016, Lyon et Villeurbanne ont souhaité élargir le champ d'intervention des pompes funèbres à d'autres communes de la Métropole, notamment pour être concurrentielles, et ont créé une société publique locale, qui s'appelle le Pôle funéraire public (PFP). Ainsi, les deux communes délèguent le service des pompes funèbres aux PFIAL qui les délèguent eux-mêmes au PFP.

Les PFIAL et PFP sont structurellement et conjoncturellement déséquilibrés du fait de la faiblesse du montage financier initial et des négligences flagrantes de gestion et de suivi par les villes.

Ainsi, dès fin 2018, il est constaté un déficit de plus de 700 000 euros dans les comptes du PFP. En 2019, un plan de redressement doit être acté et en février 2020, Lyon et Villeurbanne doivent recapitaliser le Pôle funéraire public de près de 2 millions d'euros, 1,5 million pour la Ville de Lyon et presque 450 000 euros pour Villeurbanne.

La présente délibération se situe dans la suite de ce plan de redressement, qui prévoyait notamment une baisse des effectifs du Pôle funéraire public. Deux agents sont partis en retraite et neuf agents sont en cours de reclassement ou de départ. Au total, pour la seule année 2020, le surcoût de ces départs pour les PFIAL représente 251 000 euros. Or la situation financière des PFIAL ne leur permet pas de supporter ce surcoût. En effet, elles doivent encore absorber cette année des dépenses à hauteur de presque 1 million d'euros liées à la mauvaise gestion passée, notamment, pour ne prendre qu'un exemple, 350 000 euros de frais d'amortissement, car les amortissements n'étaient plus intégrés dans les comptabilités des PFIAL depuis 2016.

Ainsi, il est aujourd'hui proposé que les Villes de Lyon et de Villeurbanne versent une subvention aux PFIAL concernant ces frais de départ de personnel au prorata de l'origine des agents. Sur les 251 000 euros estimés, la Ville de Lyon doit donc contribuer aux PFIAL à hauteur de 98 000 euros, qui est l'objet de la délibération de ce jour. Malgré cette subvention, les PFIAL devraient clôturer l'année 2020 avec un déficit d'environ 100 000 euros, qui sera reporté au budget 2021.

Pour conclure, je propose donc d'attribuer cette subvention de 98 000 euros aux PFIAL avec un avis favorable de la Commission finances, pour participer au redressement qui a été décidé sous l'ancienne majorité et faire notre possible pour rééquilibrer ce service public. Je tenais cependant à expliquer que la situation est loin d'être stabilisée et nous serons peut-être amenés en 2021 à soutenir de nouveau les PFIAL. Des décisions stratégiques devront être prises dans les deux ans qui viennent concernant la viabilité de cet écosystème du service funéraire, intégrant également une réflexion sur la DSP du crématorium géré par la Métropole.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Brolquier.

**M. BROLIQUIER Denis** : Madame Hénocque, merci pour cette présentation sans fard de la vérité.

La Ville de Lyon est aujourd'hui en difficulté sur le Pôle funéraire public. Lors du précédent, les groupes de droite et les groupes du centre s'étaient abstenus, aussi bien au moment de la constitution de ce Pôle, qu'au moment de la recapitalisation en janvier dernier, puisque nous avons des doutes – c'est le moins que l'on puisse dire – sur le montage syndicat mixte et SPL et sur ses conséquences en termes de gestion. Nous ne nous étions pas trompés, puisqu'aujourd'hui, nous sommes toujours dans la difficulté. Vous nous permettez, puisqu'il s'agit d'un nouvel épisode de ce dossier, de ne pas changer notre vote. Nous serons encore une fois dans l'abstention en regrettant profondément cette situation.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Brolquier.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti.

**M. BOSETTI Laurent**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour préciser à monsieur Brolquier, il ne s'agit pas d'un nouvel épisode, mais bien d'un effet de bord budgétaire du plan de redressement comme madame Hénocque l'a précisé.

Le groupe Lyon en Commun réaffirme, à l'occasion de cette délibération, son attachement à un véritable service public du funéraire. Il faut savoir qu'au niveau national, la Cour des comptes dresse un bilan très mitigé de l'ouverture à la concurrence de ce secteur en 1993, qui devait permettre une amélioration du service aux usagers. Je cite la Cour des comptes : « Insuffisamment contrôlé, le secteur se caractérise par la hausse des prix et le manque de transparence. » Ces constats sont d'autant plus dommageables qu'on le sait, les familles constituent un public particulièrement fragile lors de l'acte d'achat entre l'émotion du deuil et des délais de décision très contraints.

Aujourd'hui, le Pôle funéraire public à qui les PFIAL délèguent le service public funéraire pratique des tarifs plutôt accessibles, environ 10 à 15 % inférieurs aux prix du marché. C'est un engagement important pour garantir un service public funéraire accessible aux familles les plus modestes. En tant qu'élus locaux de la majorité comme de l'opposition et de Lyon comme Villeurbanne, nous devons veiller au bon fonctionnement de ce Pôle funéraire public et nous comptons sur l'ensemble des sensibilités de ce Conseil municipal pour nous accompagner dans ce chantier.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants s'abstient. Mme Condemine et MM. Sécheresse et Duvernois ne participent pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Merci d'avoir voté. Le projet de délibération est adopté.

## **2020/281 - Participation de la Ville de Lyon au capital de la Société publique locale de l'opérateur de services énergétiques régional (SPL OSER) pour la rénovation énergétique d'équipements publics municipaux - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Nous allons procéder à l'étude d'une dernière délibération avant notre pause méridienne. Madame Hénocque, c'est à vous pour la délibération 281.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci.

Il s'agit d'une délibération 281, ayant reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, administration générale.

Elle permet à la Ville de Lyon de prendre une participation à hauteur de 50 000 euros dans la SPL OSER, avec pour objectif de lui confier la rénovation énergétique de 8 à 10 équipements municipaux.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Godinot.

**M. GODINOT Sylvain**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, nous poursuivons un objectif clair en matière de climat : atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est aussi l'objectif national, un immense défi, mais absolument nécessaire au regard de l'urgence climatique, car, si la ville centre d'une métropole parmi les plus dynamiques d'un des pays les plus riches du monde ne le fait pas, qui le fera ?

Atteindre notre objectif de neutralité carbone nécessite en tout premier lieu un engagement très fort sur la rénovation de nos équipements publics. En 2018, les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre dépendant directement de notre collectivité provenaient des consommations énergétiques de nos bâtiments, situation comparable à la plupart des communes.

La loi Grenelle de juillet 2010 prévoyait déjà la rénovation énergétique du parc de bâtiments tertiaires publics de la France à l'horizon 2020. Avec 10 ans de retard, le gouvernement s'est enfin décidé à finaliser le cadre légal à travers le décret tertiaire qui précise l'article 175 de la loi ELAN de 2018.

La loi ELAN pose un objectif de réduction des consommations énergétiques de ces bâtiments (- 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050, par rapport à 2020).

Entré en vigueur le 1er octobre 2019, le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'action de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire précise que tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1 000 mètres carrés sont concernés.

L'obligation de réduire les consommations d'énergie s'impose aux bailleurs comme à leurs locataires. Les bâtiments servant de lieu de culte en sont exemptés et les objectifs de réduction de consommation sont modulés pour les bâtiments à caractère patrimonial ou des coûts de rénovation manifestement disproportionnés.

Or le parc bâti de la Ville est très important, 2 millions de mètres carrés pour 1 000 ensembles immobiliers, dont 750 équipements recevant du public. Notre direction technique de la gestion des bâtiments, la DGTB, estime que ce décret concerne 350 bâtiments environ. Certains ont déjà fait l'objet de travaux. Pour d'autres, plus complexes à traiter, d'autres textes que nous attendons viendront nous préciser le périmètre exact.

Nous pouvons supposer en première approche qu'environ la moitié d'entre eux sera insuffisamment performante et que l'autre suffisamment performante ou trop compliquée à rénover, donc exemptée de l'obligation.

Pour rénover les 175 bâtiments restants dans les 30 années qui nous séparent de 2050, il nous faudra atteindre au plus vite un rythme de 35 bâtiments par mandat, soit 6 bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés par an.

Face à l'ampleur du défi, il ne s'agit pas seulement de changer d'échelle, il faut changer de culture et d'organisation. Le suivi de nos consommations d'énergie depuis 2010 montre que celles-ci n'ont que marginalement baissé depuis 10 ans. Il faut dépasser les quelques rénovations exemplaires par mandat qui ont eu lieu.

Cette priorité nouvelle portée à la rénovation du parc vient s'ajouter au besoin d'équipements neufs, notamment des groupes scolaires, pour faire face à l'augmentation de la population et au dédoublement des classes dans les zones d'éducation prioritaire.

Nos directions de la construction et de la gestion technique des bâtiments seront renforcées dans leur rôle pivot de maîtres d'ouvrage, mais la Ville ne pourra pas tout internaliser.

En rejoignant aujourd'hui la SPL OSER, la Ville de Lyon se joint à une dynamique qui a fait ses preuves. En effet, depuis 2015, cette société publique locale a développé des compétences spécifiques dans le but de conduire des opérations au niveau BBC rénovation via un contrat de performance énergétique. Elle est dédiée au patrimoine des collectivités et rénove notamment les lycées de la Région, des groupes scolaires et autres équipements publics d'une vingtaine de communes, dont certaines font partie de la Métropole de Lyon. Celle-ci d'ailleurs est entrée au capital de la SPL OSER le mois dernier pour lui confier la rénovation d'une partie de ses collèges.

La Ville de Lyon prévoit de confier à la SPL OSER sur ce mandat une petite dizaine d'équipements, notamment des groupes scolaires, sous réserve des arbitrages en cours de la programmation pluriannuelle des équipements.

**M. LE MAIRE** : Merci de conclure, Monsieur Godinot.

**M. GODINOT Sylvain**, Adjoint : En conclusion, rénover nos bâtiments, c'est faire un meilleur usage des deniers publics. Cela nous permettra de créer de l'emploi local dans les PME du bâtiment, mais ce sera aussi mieux prendre en compte les usagers en particulier avec les enjeux de confort d'été qui arrivent.

Ce partenariat constituera l'une des actions fortes de notre Plan Climat et de notre future stratégie patrimoniale.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Godinot.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Sécheresse ne participe pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie.

Afin de nous permettre de déjeuner, je suspends notre séance. Nous reprendrons le cours de celle-ci à 14 heures 15. Je vous remercie de prévoir de vous connecter quelques minutes avant pour lever et traiter d'éventuelles difficultés techniques. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon appétit. Merci.

(La séance est interrompue de 13 heures 02 à 14 heures 17.)

---

## 2020/273 - Modification du tableau des effectifs - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

**M. LE MAIRE** : Nous allons donc reprendre le fil de notre Conseil municipal. Nous nous étions interrompus avant d'aborder la délibération 273. Monsieur Bosetti, je vous cède la parole pour cette délibération.

**M. BOSETTI Laurent**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du traditionnel rapport sur le tableau des effectifs de la Ville de Lyon, qui entérine les créations de postes, les suppressions de postes, les évolutions de postes. Il a recueilli un avis favorable de la Commission finances, ressources humaines.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, monsieur Blanc.

**M. BLANC Étienne** : Merci beaucoup.

Cette délibération sur le tableau des effectifs appelle deux observations de notre part.

La première observation est la conséquence d'une annonce qui vient d'être faite sur la grève du 26 novembre. Nous vous avons apostrophé à plusieurs reprises, pour connaître à la fois vos intentions et évidemment connaître aussi leur mise en œuvre sur la mise en place du service minimum, qui est une opportunité qui a été décidée par le gouvernement pour permettre l'accueil des enfants et ainsi soulager les familles.

Nous vous avons interrogé à plusieurs reprises sur le sujet. Vous avez dit que vous y réfléchissiez et nous n'avons toujours pas de réponse. C'est un sujet important, sur lequel, aujourd'hui, nous attendons que vous nous disiez non seulement vos intentions, mais comment vous allez mettre en œuvre ce service minimum.

Le deuxième sujet est à mon avis plus important. Il s'agit de l'annonce que vous faites de la création de 15 postes nouveaux au bénéfice de la police municipale.

Mais il faut regarder les chiffres tels qu'ils sont. Au compte administratif 2019, au 31 décembre 2019, vous avez 301,08 titulaires à la police municipale de Lyon pour 348 emplois budgétaires qui ont été créés et qui figurent en annexe des comptes. Vous avez donc un taux de couverture de 86,5 %. C'est toujours ce que l'on regarde quand on regarde un compte administratif. Cela signifie, pour être clair, qu'il vous manque aujourd'hui par rapport aux postes créés 47 postes.

Quand on regarde comment les choses se sont passées en 2020, vous avez, en 2020, 368 emplois budgétaires avec 304,08 titulaires, c'est-à-dire que vous avez un taux de couverture de 82,63 %. Cela signifie que le taux de couverture s'aggrave. Par rapport aux postes que vous avez créés, le nombre de postes non pourvus s'aggrave. Cela représente 64 postes non pourvus.

C'est dans ces circonstances que vous annoncez aujourd'hui que vous créez 15 postes supplémentaires. Mais si vous créez 15 postes supplémentaires avec 64 non pourvus, cela signifie que vous aurez 79 postes non pourvus.

La question qui se pose sur ce tableau des effectifs n'est donc pas de créer des postes fictifs, ce n'est pas de communiquer urbi et orbi en disant « regardez, nous allons apporter une réponse au problème de la sécurité des Lyonnais en créant des postes ». Ces postes, vous ne pouvez pas à les créer.

Monsieur le Maire, vous et moi, nous étions dans la salle de réunion place Beauvau avec le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et qu'avons-nous dit ? Nous avons entendu une police nationale qui explique qu'à Lyon, elle n'arrive pas à pourvoir les postes, parce qu'il y a un problème de cherté du logement, parce qu'il y a un défaut d'accompagnement des familles des policiers nationaux. Qu'ai-je dit à cette occasion ? J'ai dit que ce sujet concernait non seulement la police municipale, mais aussi la police nationale. Proportionnellement, le malaise à la police municipale de Lyon est plus grave que celui de la police nationale.

Tout à l'heure, la question vous a été posée, suite à cette réunion au ministère de l'Intérieur, par notre excellent collègue Pierre Oliver. Comment allez-vous accompagner ? Le ministre de l'Intérieur vous l'a demandé. La police municipale de Lyon aujourd'hui l'exige, compte tenu de ce défaut de postes pourvus et c'est dans ces circonstances que vous faites une annonce.

Je sais que la politique, c'est la politique. Médiatiser des créations de postes, même si on ne les pourvoit pas, peut être un excellent outil, mais je pense que la communication sur des sujets aussi graves et l'utilisation politique de sujets aussi graves que ceux qui touchent à la sécurité des Lyonnais, ce n'est pas sain sur le plan démocratique.

Cela me permettra de terminer sur un point. Tout à l'heure, vous nous avez refusé la parole pour un droit de réplique. Je me permets de vous le dire, Monsieur le Maire, au début, vous aviez l'inexpérience, finalement, faute de connaissance des textes, etc., ce débat démocratique était un peu compliqué. Mais, là, cela commence à faire beaucoup. La politique, ce sont des échanges. Si, après un échange, vous coupez les micros, la politique a ses limites et, en tout cas, l'exercice démocratique a ses limites. Je tenais à vous le dire, parce que je sens que, dans les relations que vous entretenez avec votre opposition, une tension qui n'est pas très agréable à vivre. Je le dis pour les membres de mon groupe.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur Blanc.

Monsieur Bosetti, en réponse.

**M. BOSETTI Laurent**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Sénateur, pour vous répondre brièvement sur les deux points que vous avez évoqués.

En premier lieu, sur l'encadrement du droit de grève, je sais votre famille politique extrêmement intéressée sur ce sujet à démanteler progressivement le droit de grève, puisque c'est bien déjà sous Nicolas Sarkozy que le service minimum d'accueil a été mis en place. Et ce qui correspond aujourd'hui à une exception ne doit sans doute pas devenir la règle au fur et à mesure sur l'ensemble des métiers.

Nous aurons de toute façon ce débat avec les organisations syndicales, avec les représentants du personnel dans les prochains mois. Aucune échéance ne s'impose à nous sur cette question. Pour l'instant, il est vrai que la collectivité est préoccupée par des enjeux plus importants. En tout cas, le sujet est bien sur la table. Je vous l'ai évoqué en Commission et nous aurons l'occasion de l'aborder dans le cadre du dialogue social.

Le second sujet est la question des policiers municipaux, sur lequel nous avons les mêmes préoccupations que vous, Monsieur Blanc.

Nous sommes forcément très intéressés par ces questions de sécurité et de recrutement de policiers municipaux, pour permettre davantage d'ilotage sur la Ville de Lyon.

Loin de nous de vouloir faire une opération de communication quelconque. Je n'avais pas prévu d'aller sur cette question à travers le tableau des effectifs. C'est vous qui pointez ce sujet aujourd'hui.

Pour autant, le tableau des effectifs est là pour fixer un cap, un cap sur le nombre de postes créés. Nous voulons en ce sens créer davantage de postes de policiers municipaux à la Ville de Lyon.

En revanche, nous sommes conscients des problématiques de recrutement que vous avez bien décrites, mais qui ne sont absolument pas la problématique de la Ville de Lyon uniquement. Vous le savez, dans le panorama de l'emploi territorial, qui paraît périodiquement, le métier de policier municipal fait partie du top 5 des métiers en tension dans les collectivités locales. Depuis des années, des articles dans la presse spécialisée pointent les difficultés de cette filière. Ces difficultés existaient avant que nous ne prenions nos fonctions, mais loin de moi de jeter la pierre à nos prédécesseurs sur ce sujet, puisque le sujet est effectivement compliqué.

Alors, qu'avons-nous fait depuis la rentrée ? Dès notre prise de fonctions et depuis septembre, nous avons engagé des groupes de travail thématiques au sein de la police municipale, en lien avec des représentants du personnel, pour réfléchir ensemble et surtout avec les agents à donner plus d'attractivité au métier de policier municipal sur la Ville de Lyon. Des commissions autour des conditions de travail, des commissions également autour des missions, du périmètre d'action des policiers municipaux, et également bien sûr sur la question de la rémunération.

Sur la question des missions, nous avons eu un échange déjà tous les deux à cette occasion. Vous m'avez pointé le projet de loi discuté à partir de cette semaine à l'Assemblée nationale autour du périmètre des missions des policiers municipaux, qui peut être une loi intéressante en confiant des responsabilités qui faciliteraient la vie aux policiers municipaux.

En revanche, sur cette thématique, il faut être prudent. Attention à conférer de nouvelles responsabilités aux policiers municipaux à moyens constants. Cela doit être surveillé pour ne pas créer une décharge des missions de l'État en direction de nos policiers municipaux.

Depuis la rentrée, nous avons également travaillé sur l'ouverture de postes supplémentaires au concours de policier municipal, puisque la filière est en tension. Nous avons sollicité le Centre de gestion, qui nous a permis pour ces prochaines semaines d'ouvrir 30 postes supplémentaires au concours d'ici la fin de l'année. C'est donc une avancée supplémentaire.

Et puis, je l'ai indiqué, la question du régime indemnitaire viendra en son temps, puisque nous souhaiterions retravailler le régime indemnitaire de la Ville de Lyon, mais pas uniquement celui des policiers municipaux. Nous aurons à cœur de prendre un certain nombre de sujets dans la réflexion sur le régime indemnitaire, les métiers en tension bien sûr, l'égalité professionnelle aussi entre la rémunération des femmes et des hommes et d'autres problématiques comme le traitement équitable des différentes filières métiers de la fonction publique.

En tout cas, nous ne nous en arrêtons pas là. Monsieur le Maire et l'exécutif sont montés au créneau pour obtenir des postes supplémentaires de policiers nationaux. Ils ont été cités précédemment, auprès du gouvernement, puisque la mission de sécurité appartient aussi à l'État, qu'elle est une compétence facultative pour la commune, mais que nous nous y engageons avec force.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Blanc.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti.

Je me permets de compléter, puisque Monsieur Bosetti, vous n'étiez pas avec le ministre de l'Intérieur à cette réunion à laquelle Monsieur Blanc faisait référence.

Vous vous souvenez aussi très certainement, Monsieur Blanc, que j'ai évoqué en présence du ministre l'intérêt que nous avons pour que le régime indemnitaire qui porte sur la situation des policiers municipaux partout en France, pas uniquement à Lyon, puisse être, sur le plan législatif, transformé de manière à nous permettre d'être plus attractifs ici dans notre Ville. Donc le sujet a déjà été abordé. Vous vous en souvenez assurément.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(Abstention du groupe Droite, Centre et indépendants)*

*(MM. Drioli et Sécheresse et Mmes Borbon et Condemine ne participent pas au vote)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2020/265 - Maintien des garanties d'emprunt accordées à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes suite au réaménagement d'une partie de sa dette**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

### **2020/267 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'habitat et humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 104244,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 16, rue Hector Malot à Lyon 7e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

### **2020/268 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'habitat et humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 51545,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 55, rue Pierre Delore à Lyon 8e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

**2020/269 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1576 159,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 204, grande rue de la Guillotière à Lyon 7e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/270 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 164 198,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 4 logements PLAI situés 6, rue Philibert Roussy à Lyon 4e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/271 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 11 325 687,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 207 logements PAM situés 4/6, 16 à 22, rue de Champagneux et 78 à 86, rue de Montagny à Lyon 8e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/274 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la prestation relative aux déplacements professionnels**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/275 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la prestation relative aux imprimés administratifs**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/276 - Maintien des garanties d'emprunts accordées à la SAHLM Sollar suite au refinancement d'une partie de leur dette**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/278 - Avenant n° 2 au contrat de concession de service public pour la fourrière automobile : révisions conditions financières – Crise sanitaire Covid-19**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/279 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'habitat et humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 63 840,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 3, avenue Adolphe Max à Lyon 5e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/280 - Approbation d'une convention de transaction et d'un avenant au contrat de concession de service public conclu le 11 février 2020, entre la Ville de Lyon et la SAS Transmission pour l'exonération de la part fixe de la redevance annuelle pour indemnisation d'occupation du domaine public d'un montant total de 11 875 euros HT, report des sujétions de service public à la charge de la SAS Transmission et versement d'une avance totale d'un montant de 50 000 euros TTC sur l'année 2020 - Rectificatif**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2020/282 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables des exercices 2006 à 2019**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(M. Sécheresse ne participe pas au vote)  
(Adopté.)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Nous voterons ces dossiers de façon groupée, après que le rapporteur, en l'occurrence madame Hénocque, les ait présentés.



Les élus souhaitant individualiser un vote sont invités à signaler le sens de leur vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je donne la parole à Madame Hénocque.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire. Les derniers rapports de cette Commission ont tous reçu un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés. Je vous remercie.

---

## COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

---

### 2020/263 - Lancement de l'opération n° 60026002 « Mise en place d'un éclairage par détection dans le quartier Transvaal-Monplaisir à Lyon 3e et 8e » - Vote et affectation d'une partie de l'AP n° 2020-1, programme 00013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

### 2020/264 - Lancement de l'opération n° 65001006 « Mise en place d'un éclairage par détection dans le quartier Charcot-Valdo à Lyon 5e » et affectation d'une partie de l'AP n° 2020-1, programme 00013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer aux délibérations concernant la Commission transition écologique et mobilités. Monsieur Godinot, c'est à vous.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc vous présenter les délibérations 263 et 264 sur la mise en place d'un éclairage par détection de présence dans les quartiers Transvaal-Monplaisir à Lyon 3e et 8e et Charcot-Valdo à Lyon 5e.

Comme je l'ai déjà dit, nous poursuivons un objectif clair en matière de climat : atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet objectif nécessite en tout premier lieu un engagement très fort sur la rénovation de nos équipements publics, comme évoqué tout à l'heure avec l'adhésion à la SPL OSER.

Après la consommation de nos bâtiments, l'éclairage urbain est le deuxième poste de consommation d'énergie de la Ville. Rénover notre éclairage public constitue l'un de nos principaux gisements d'économie d'énergie.

C'est sur la base d'une expérimentation, réussie pendant plus de deux ans dans le 3e arrondissement et sept ans dans le 5e arrondissement que la Ville se propose d'élargir aujourd'hui le dispositif d'éclairage par détection de présence (*suite de l'intervention faite hors micro*).

**M. LE MAIRE** : Monsieur Godinot, nous vous avons perdu. Votre micro s'est interrompu.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Pardon, toutes mes excuses.

Notre Direction de l'éclairage urbain a capitalisé un savoir-faire reconnu au niveau international, initié le Plan Lumière dès 1989, cofondé le réseau international LUCI sur la lumière et s'implique fortement dans la Fête des Lumières.

Elle a vu récemment renouvelée sa certification ISO 14001, qui atteste du sérieux de sa politique environnementale. Elle réussit depuis une quinzaine d'années à faire baisser les consommations d'énergie de l'éclairage urbain, malgré la hausse du nombre de points lumineux.

Cette reconnaissance provient notamment de sa capacité à innover, à dialoguer avec les acteurs industriels et tester les nouvelles technologies mises sur le marché dans une recherche constante du meilleur service rendu aux usagers.

La proposition d'éclairage par détection de présence dans le quartier Transvaal-Monplaisir constitue l'élargissement de l'opération déjà menée sur une partie du quartier de Montchat avec la mise en place d'un pilotage de l'éclairage. Le dispositif principalement au sud de l'avenue Lacasagne jusqu'à l'avenue Berthelot, à l'ouest par le boulevard des Tchécoslovaques, à l'est jusqu'au boulevard Jean XXIII.

L'extension dans le quartier appelé Charcot-Valdo est la continuité de ce qui a déjà été réalisé à l'extrémité sud du 5e arrondissement en limite de Sainte-Foy-lès-Lyon. Le périmètre s'étend au nord jusqu'à la rue Joliot-Curie et l'avenue du Point du Jour et il est délimité à l'ouest par l'avenue du Général Eisenhower et à l'est par l'avenue du Commandant Charcot.

Il est proposé à l'intérieur de ces deux zones résidentielles, correspondant à des voies secondaires ou de desserte, de piloter l'éclairage public, pour réaliser des économies d'énergie, soit en gradant l'intensité lumineuse en deuxième partie de soirée, au moment où le trafic automobile se réduit, soit en mettant en place une détection de présence des véhicules aux entrées et sorties des différentes rues.

Les travaux consistent à remplacer l'ensemble des lanternes par des luminaires à LED équipés de l'un des deux systèmes de pilotage. En l'absence de véhicule, l'automate diminue l'intensité au niveau suffisant pour les piétons. Il n'y a pas d'extinction complète.

Les deux opérations intègrent un total de 1 650 lanternes pour un investissement total de 2,5 millions d'euros. Les économies d'énergie attendues sont une baisse de consommation de 70 %, soit la consommation électrique de 200 ménages hors chauffage.

Le dispositif test a fonctionné en mode piéton près de 90 % du temps. Il a aussi fait l'objet d'une évaluation avec un laboratoire de sociologie de l'INSA de Lyon avec un retour très positif. Sur toute la période d'expérimentation – je le rappelle, deux ans dans un quartier, sept ans dans l'autre –, la Ville de Lyon n'a pas reçu de plainte ni d'habitants riverains ni d'associations de personnes en situation de handicap et la police municipale n'a pas remonté de dysfonctionnements ou de difficultés particulières. La qualité de service aux usagers a été maintenue pour une consommation moindre et une pollution lumineuse nocturne réduite, qui favorise la biodiversité.

La Ville propose aux Mairies d'arrondissement que la Direction de l'éclairage urbain participe à animer à leurs côtés des réunions publiques à leur initiative en amont des travaux pour répondre aux interrogations légitimes des habitants. Cette innovation contribuera à faire progresser la gestion de l'éclairage urbain dans notre ville lumière et préfigure le troisième Plan Lumière, qui intégrera les nouveaux enjeux de la nuit et d'une plus grande maîtrise de la pollution lumineuse pour une ambiance nocturne apaisée.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Jean-Yves Sécheresse.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves** : Quelques mots sur ces deux dossiers concernant la mise en place d'un éclairage par détection, comme l'a dit l'Adjoint, dans les quartiers Charcot-Valdo dans le 5e arrondissement, Transvaal-Monplaisir dans les 3e et 8e arrondissements.

Comme c'est l'usage, ces projets font, vous l'avez dit, suite à des mises en œuvre identiques réalisées au cours des derniers mandats et relatives aux secteurs du 9e, 5e ou 3e arrondissement, Montchat en particulier.

Ces opérations concerneront les rues secondaires et de desserte qui seront équipées de dispositifs fiables et largement testés, qui maintiendront un bon niveau de sécurité, car, je vous le rappelle, bien éclairer nos quartiers la nuit, c'est garantir un bon niveau de sécurité et faciliter le travail de nos équipages de police. Enfin, cela a été dit, une possibilité supplémentaire de faire des économies, économies que le service réalise depuis de nombreuses années.

Il est clair que l'ensemble du territoire communal n'est pas destiné à accueillir de tels dispositifs, qui ne doivent concerner que le réseau secondaire de nos rues.

J'ignore si, dans notre assemblée, chacun mesure la qualité et l'expérience de notre service de l'éclairage public, mais sachez qu'il maîtrise de A à Z toute la chaîne de l'éclairage public de la conception jusqu'à la veille nocturne la plus quotidienne. De ce point de vue, nous sommes les seuls avec Paris à avoir un tel service, un service municipal travaillant par ailleurs en bonne entente avec tous les acteurs de l'éclairage, mais en totale indépendance avec les grands opérateurs, et c'est important.

Cela étant, je veux mettre en garde les doux rêveurs, qui, au prétexte d'apaiser la nuit lyonnaise, souhaiteraient baisser l'intensité lumineuse dans nos rues. Je rappelle qu'en pratiquant ainsi, ils prendraient de gros risques de produire encore plus d'insécurité.

Je voulais également dire, au moment où vous venez de renoncer à la Fête des Lumières, que le service de l'éclairage public est un partenaire fidèle de la manifestation, notre service de l'éclairage public proposant chaque année une œuvre conçue et réalisée totalement par ses soins, et la plupart du temps saluée par le public et honorée par le jury.

Permettez-moi d'ailleurs, à ce propos, Monsieur le Maire, de saluer la mémoire de Jean-François Zurawick, qui avait toujours fait bon accueil au travail de ses collègues de l'éclairage public.

Si Lyon est la Fête des Lumières et la ville des lumières et un service municipal très professionnel, notre ville est aussi le siège de Lumen, ce site unique situé à la Confluence, qui sera le lieu de l'excellence en matière de technique et en matière culturelle. Un lieu original de convergence des entreprises, des chercheurs, des formations. Bref, de toute une dynamique autour de la lumière, Lumen ayant vocation à être véritablement une vitrine pour notre ville.

Comme sur tant de dossiers qui concernent au plus haut point notre ville, nous sommes preneurs de votre point de vue sur Lumen, vous invitant à nous expliquer enfin la manière dont vous comptez vous y associer.

Puisque nous en sommes à aborder les relations entretenues depuis de nombreuses années avec nos partenaires, vous savez que, dans le cadre du soutien exercé à la Fête des Lumières, chaque année, une enveloppe de l'ordre de 50 000 euros provenant de nos partenaires, est affectée à la mise en lumière de secteurs ponctuels de notre ville. Depuis quelque temps, nous avons entamé la mise en lumière des premiers passages sous voie ferrée, alors vous comprendrez qu'il est bien normal que le Conseil municipal connaisse vos options sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Sécheresse.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous souhaitons intervenir au nom du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique sur ces deux délibérations qui concernent la mise en place dans les quartiers Transvaal-Monplaisir et Charcot-Valdo d'un éclairage public intelligent.

Cette délibération va permettre le remplacement des lampes actuelles par des LED, qui puissent être pilotées à distance et activées par détection de mouvement.

Permettez-moi d'abord de vous dire que je me réjouis que notre majorité s'investisse sur les questions d'éclairage urbain.

L'éclairage de notre ville constitue une dépense très importante, mais surtout génère une pollution lumineuse notamment plus grande encore.

Je souhaite cependant profiter de cette opportunité afin d'interroger mes collègues sur les objectifs attendus de cette mesure. Il nous semble important que ce type de dépenses, plus de 1,6 million d'euros pour le seul quartier Transvaal-Monplaisir, soit adossé à des objectifs chiffrés, notamment concernant les économies qui seront réalisées.

Nous sommes bien sûr absolument favorables à la réduction de la consommation énergétique de notre Ville, mais nous restons par ailleurs attentifs à ce que ces lieux de vie ne se transforment pas bientôt en dortoirs collectifs et que les économies d'énergie ne se fassent pas au détriment de la vie quotidienne de ces quartiers.

Enfin, il nous semble essentiel d'associer ce dispositif à une volonté politique forte de dépasser la question de l'éclairage géré par notre Ville. Nous souhaitons ainsi que la majorité s'engage dans une démarche partenariale de réduction générale de tous les éclairages, publics certes, mais aussi, et surtout privés. Je pense par là notamment aux écrans publicitaires et aux vitrines des commerces, qui, trop souvent, restent allumés toute la nuit et d'ailleurs même en cette période de confinement et de fermeture des magasins non essentiels.

Depuis plusieurs années, notre groupe s'attèle à la tâche dans le cadre de la réflexion et de l'adoption du règlement local de publicité à la Métropole de Lyon et je pense que la Ville de Lyon peut y prendre toute sa part. Je sais que c'est également votre souhait, Monsieur l'Adjoint, et vous pourrez compter sur le soutien de notre groupe dans cette démarche.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Runel.

Sur les questions qui ont été posées, qui ne portent pas directement sur les délibérations de ce jour, je vous propose et je vous demande, Monsieur Godinot, de pouvoir les traiter lors de la prochaine réunion de commission. Je vous fais confiance sur ce sujet. Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme Condemine et MM. Hernandez et Sécheresse ne participent pas au vote sur les dossiers n° 2020/263 et 2020/264)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibérations sont adoptés.

## **2020/337 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 443,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville**

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, Monsieur Lungenstrass.

**M. LUNGENSTRASS Valentin**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission sur cette délibération débloquant la subvention au SYTRAL dans le cadre des deux navettes locales cofinancées, S10 et S12.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je souhaite tout d'abord revenir sur l'incident de la délibération 262, pour vous dire que je trouve inadmissible et même scandaleux que les choses se soient passées ainsi. Vous utilisez le contexte de ce Conseil municipal en visioconférence pour contourner les règles de cette assemblée et Gérard Collomb qui avait été mis en cause personnellement par votre Adjointe aurait dû pouvoir répondre au Conseil municipal.

En ce qui concerne l'argument du temps de parole que vous avez évoqué pour ne pas lui donner la possibilité d'un droit de réponse, Monsieur le Maire, il est complètement injuste quand votre Adjointe à la culture de manière démagogique, suffisante même, mais surtout de manière erronée, s'exprime, elle, sans limites de temps. Nul doute que nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier pour rétablir la vérité, mais je tenais à vous dire que cette méthode est indigne de cette assemblée.

Pour en revenir à cette délibération, où il est question d'une subvention de la Ville de Lyon au SYTRAL, elle est l'occasion pour notre groupe d'aborder un sujet majeur, la création de la ligne E du métro, que votre majorité à la Métropole ne considère plus comme prioritaire.

Depuis plusieurs années déjà, la création d'un mode de transport lourd desservant l'ouest de l'agglomération lyonnaise est bien ancrée dans l'esprit des Lyonnais, tout comme l'idée de relier le plateau du 5e à l'hyper centre.

La concertation publique, organisée par le SYTRAL en 2019, a confirmé que l'arrivée du métro E était en effet très attendue par les habitants et les travailleurs des quartiers du Point du Jour, de Ménival ou encore d'Alai, mais aussi par les communes limitrophes, que ce soit pour faciliter leurs déplacements ou simplement améliorer leur qualité de vie quotidienne.

Vous le savez aussi bien que moi, l'heure est à l'urgence écologique et il serait insensé d'abandonner ce projet qui supprimerait chaque jour des milliers de véhicules sur nos routes et décongestionnerait massivement le 5e, en apportant une alternative efficace à la voiture.

La réalisation de cette nouvelle ligne répond donc tout d'abord à des enjeux territoriaux et de mobilité. Il nous faut aujourd'hui accompagner le développement de l'ouest de l'agglomération lyonnaise en plein essor, que ce soit d'un point de vue démographique, avec une augmentation de la population de 8 % entre 2010 et 2015, ou d'un point de vue économique, puisqu'il représente le 3e site de l'agglomération lyonnaise avec environ 100 000 emplois.

Mais ce secteur est aujourd'hui confronté à des problématiques de mobilité et de déplacement, auxquelles nous devons faire face. Parce qu'en effet, en raison de l'éloignement entre les lieux d'emploi et les lieux d'habitat, 60 % des déplacements dans l'Ouest lyonnais sont réalisés en voiture, ce qui génère de nombreuses nuisances de pollution ou de bruit.

Cette multiplication des véhicules et les nombreux embouteillages en heures de pointe qui en découlent, sans oublier l'étroitesse des routes sur ces secteurs, restreignent la possibilité de développer un circuit bus efficace ou encore le développement de pistes cyclables sécurisées.

Techniquement, le métro est bien le mode de transport le plus adapté à toutes les contraintes propres au plateau du 5e. Grâce à lui, les habitants de Ménival, par exemple, à 10 minutes du centre-ville, un véritable gain de temps pour tous les habitants de ces quartiers, jusqu'alors plutôt isolés.

Nous ne comprenons donc pas que ce projet soit mis en suspens, d'autant plus qu'en mettant un terme à ce projet, ce sont des démarches coûteuses enclenchées par le SYTRAL qui seraient perdues.

Pour rappel, des études de faisabilité ont été menées en 2016 et 2018 pour un montant de 500 000 euros et des études préliminaires ont également été réalisées en 2018 et 2020, ce qui a permis de faire émerger 12 scénarii.

Après une large concertation auprès des habitants, c'est le tracé Alai jusqu'à Bellecour qui avait été retenu et, plus récemment, le SYTRAL avait même lancé une nouvelle étude pour prolonger le tracé jusqu'à Part-Dieu Est, ce qui permettait d'ouvrir encore davantage l'Ouest lyonnais sur le reste du réseau, autant d'avancées balayées d'un revers de main.

Le Président de la Métropole propose comme alternative au métro E un déplacement par câble, c'est-à-dire un téléphérique qui relierait le plateau du 5e à Francheville. Au-delà des difficultés techniques à la réalisation de cet équipement, et notamment la difficulté à convaincre les habitants de voir passer par-dessus leurs habitations des télécabines, nous ne pensons pas que cette alternative répondra aux besoins formulés par les habitants de l'agglomération dans la concertation initiale du SYTRAL ni au flux de personnes à déplacer.

Comment ne pas être convaincu que le métro E soit l'option la plus utile pour les habitants ?

Alors, pour conclure, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas revenir sur la création de ce métro E. Ce projet est essentiel pour l'architecture globale des mobilités lyonnaises, pour les enjeux d'accessibilité et pour la décongestion de l'Ouest lyonnais.

Ces tergiversations avec votre collègue Président de la Métropole sont des pertes de temps regrettables, alors qu'il était envisagé de répartir le budget de cet ouvrage sur les deux prochains plans de mandat du SYTRAL, notamment pour poursuivre les autres investissements indispensables sur le reste de l'agglomération.

C'est à vous qu'il incombe, Monsieur le Maire, de maintenir ce projet et de lancer le chantier du métro E. Et si ce n'était pas le cas, je ne sais pas comment vous pourriez, demain, être audible et crédible auprès des Lyonnais quand vous parlerez de mobilité et d'amélioration de la qualité de l'air.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Cucherat.

Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

**M. LUNGENSTRASS Valentin,** rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Cucherat, merci pour votre interpellation.

Je vais faire une réponse très courte. Nous n'avons pas mis un terme au métro E. Le Président de la Métropole l'a annoncé, nous allons faire un grand débat public avec différentes études et propositions de nouveaux métros ou de prolongements de métro qui seront mis au débat public en 2021.

Il ne vous aura pas échappé que les projets de métro ne sont pas des projets courts et notre objectif est bien de traiter la transition des mobilités et, par là, l'urgence climatique et la question de la pollution de l'air. C'est avec des moyens de court et de moyen terme que nous y arriverons déjà pendant le mandat, c'est-à-dire avec des lignes de bus et avec des lignes de tramway en plus du travail sur l'existant et le travail sur le réseau vélo.

Nous aurons donc un grand débat public en 2021 sur les différentes lignes de métro avec l'intégralité des habitants de la Métropole, parce qu'il s'agit aussi d'un certain nombre d'habitants de la Métropole qui aimeraient bien la prolongation de la ligne A à l'est ou alors de la ligne B au nord. D'autres zones denses seraient tout aussi pertinentes que l'Ouest lyonnais. Ce sera un grand débat pour dire où nous mettons l'argent public et pour avoir un métro entre 2030 et 2035.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Lungenstrass.

Un mot bref pour répondre aussi à la première partie de votre interpellation, Monsieur Cucherat.

Comme je vous l'ai évoqué à l'heure de la pause déjeuner, puisque je me suis permis de vous appeler pour évoquer l'incident comme vous le disiez ce matin, je vous ai rappelé aussi la nécessité que nous soyons particulièrement rigoureux et disciplinés, dans la mesure où chacun est derrière sa caméra et que nous avons aussi un ordre du jour.

J'ai remercié chaque conseiller, chaque conseillère municipale en ce jour d'honorer sa fonction en faisant vivre la démocratie dans notre ville en étant aujourd'hui dans ce Conseil municipal, en assurant ses fonctions.

Nous avons une responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais à faire tourner nos services, à faire progresser cette ville.

Au-delà des égos des uns et des autres, il me semble que c'est d'abord dans l'intérêt général que nous devons aujourd'hui travailler. Les débats peuvent avoir lieu en commission. La Conférence des Présidents de groupe a permis de définir quels étaient les temps de parole des différents groupes. Je tiens à m'y tenir pour nous permettre d'aller au bout de l'agenda de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Dès lors, je mets ce dossier 337 aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

**2020/331 - PUP Ginkgo - Groupe scolaire (acquisition et amélioration) - Opération n° 07311001 - 12, rue Croix-Barret 69007 Lyon - Lancement des travaux de l'opération - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00006**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2020/332 - Groupe scolaire Laborde - Extension - 61 Rue des Docks, 69009 Lyon - Opération n° 09343002 - Désignation**

**des membres du jury de maîtrise d'œuvre et vote de la prime de concours**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/333 - Parc de la Tête d'Or - Ferme Lambert - Rénovation façades et fondations - place du Général Leclerc 69006 Lyon - Opération n° 06016016 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20012**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/334 - Parc de la Tête d'Or - Construction de serres de conservation sur la zone technique - Place du Général Leclerc 69006 Lyon - Opération n° 06016012 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4, programme 20012**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Retiré.)

---

**2020/335 - Direction des cimetières - Réaménagement du pôle concessions, d'espaces de travail et de locaux du personnel - 177 avenue Berthelot 69007 Lyon - Opération n° 07020002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme 00008**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/336 - Gratuités partielles de locations et/ou de captations audiovisuelles 2019-2020 pour un montant de 38433,42 euros HT**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/339 - Lyon 8 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière sis 25 rue du Premier film consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 12e édition du Festival Lumière - EI 08 062- EI 08 095 - EI 08 163**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/340 - Signature de la convention relative à la gestion de l'électricité alimentant la sous-station de chauffage urbain située dans la copropriété sise 125 rue Baraban/255 rue Paul Bert à Lyon 3e et desservant la propriété municipale dénommée Hôtel social La Charade sise 259 rue Paul Bert à Lyon 3e (EI 03321)**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/341 - Signature de la convention relative à la gestion technique de la sous-station de chauffage urbain et des fluides communs à l'immeuble 3 rue Viricel à Lyon 6e, mis à disposition de l'État et occupé par l'association Entraide Pierre Valdo, et à certains bâtiments propriété de la Ville de Lyon, à savoir le gymnase Viricel (EI 06027) et le restaurant scolaire de l'école élémentaire Louis Pradel (EI 06007)**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/342 - Lyon 7e - Acquisition par la Ville de Lyon de la mitoyenneté du mur séparatif entre la parcelle BT 76, appartenant à madame et monsieur Guillaume Bonnefoy, située 16 rue Croix Barret et la parcelle BT 41, appartenant à la Ville de Lyon, située 8-12 rue Croix Barret - EI 07311 - n° inventaire 07311 Z 001**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/343 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Professeur Rochaix auprès de la SCI Les Frenes - EI 03388 - N° inventaire 03388 B 011 et 03388 B 012 - Lancement de l'opération 03388008 et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 programme 00012**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2020/345 - Prolongation du projet européen ROCK et ajustement de la répartition des montants de subventions versées**

**aux tierces parties associées**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
*(M. Chevalier ne prend pas part au vote)*  
 (Adopté.)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

**M. LE MAIRE** : Pour les dossiers suivants, sans demande d'intervention, c'est à vous, Monsieur Godinot.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour le rapport numéro 331, il s'agit d'adopter la décision de construire le groupe scolaire Ginkgo, situé rue Croix-Barret, dans le 7e arrondissement de Lyon. Il s'agit d'un groupe scolaire de 10 classes d'élémentaire et de 8 classes de maternelle, plus un gymnase et un restaurant scolaire, pour un coût global de 23,5 millions d'euros, dont 18 pour la construction proprement dite des équipements.

Je vous laisse soumettre le rapport aux voix.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Godinot, nous allons voter tous ces dossiers de manière groupée.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Très bien. Donc il s'agit aussi des rapports numéro 332 jusqu'à 345, qui ont tous reçu l'avis favorable de la Commission transition écologique et mobilités.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(Adoptés)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

**2020/344 - Base vie des industriels forains - Exonération de la redevance sur la période du 15 mars au 30 juin 2020 et du 26 septembre au 16 octobre 2020**

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, Monsieur Lungenstrass.

**M. LUNGENSTRASS Valentin**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

**2020/338 - Approbation des conventions de mise à disposition gratuite de locaux de la piscine de Vaise aux associations Aqua synchro Lyon (ASL), Lyon natation Métropole (LNM), Lyon plongeon club (LPC)**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, je cède la parole à Madame Nublat-Faure.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Le rapport 338 prévoit l'approbation des conventions de mise à disposition gratuite de locaux de la piscine de Vaise aux associations Aqua synchro Lyon (ASL), Lyon natation Métropole (LNM), Lyon plongeon club (LPC). La Commission a donné un avis favorable à cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(M. Revel et Mme Perrin-Gilbert ne prennent pas part au vote)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

**2020/346 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local relevant du domaine privé de la Ville de Lyon, au profit de l'association Concours international de Musique de Chambre de Lyon (CIMCL) - 10, rue Bourgelat - EI 02016 - 2020 à 2024**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteuse : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

**COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE**


---

**2020/284 - Attribution de subventions pour la Fête des Lumières 2020 - Approbation de conventions**

Rapporteuse : Mme GOUST Victoire

**M. LE MAIRE** : Pour cette première délibération, Madame Goust, c'est à vous.

**Mme GOUST Victoire**, rapporteuse : Bonjour.



Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Ce rapport 284 vient compléter le rapport 211 de la séance précédente. Il concerne l'attribution de quatre subventions à destination d'associations engagées dans la Fête des Lumières 2020. Il a reçu un avis favorable en commission.

Ces quatre projets, tels que présentés dans la délibération, avaient été adaptés aux contraintes sanitaires et sécuritaires, dans des lieux ouverts à l'extérieur, avec une présentation distanciée des œuvres, un circuit de déambulation et une gestion maîtrisée de l'accès et des flux.

Ce format n'ayant finalement pas pu être proposé, il nous est apparu primordial de ne pas pénaliser davantage toutes celles et ceux qui s'étaient impliqués jusqu'alors pour adapter la fête. Je parle des artistes, des techniciens, des services, dont notamment la Direction des événements et de l'animation et la DEU, comme l'a mentionné monsieur Sécheresse, mais aussi des forces de sécurité et des partenaires.

C'est pourquoi les frais engagés par ces associations seront remboursés sur présentation des justificatifs adéquats.

De surcroît, l'opération « Les lumignons du cœur » au bénéfice de l'association Les Petits frères des pauvres, qui portait le projet cette année est maintenue.

Malgré toute l'adversité que nous avons rencontrée en cette année si particulière, la Ville de Lyon montre donc qu'elle a choisi d'envoyer un message de ténacité, d'unité et de solidarité. Nous avons donc travaillé à un format concentré sur la date du 8 décembre et sur l'objet symbolique du lumignon.

Pour récapituler, la vente de lumignons du cœur au bénéfice de l'association Les Petits frères des pauvres est maintenue. Par ailleurs, il y aura une fresque de 20 000 lumignons comme remerciements appuyés à tous les protagonistes actuels de la lutte contre la Covid-19. La Ville de Lyon a également réussi à obtenir la mise en lumière de la colline de Fourvière, via la projection d'une image fixe.

Enfin, je tiens à le mentionner, toutes les Mairies d'arrondissement, dont certaines se sont déjà admirablement impliquées, sont invitées à contribuer à la mise en lumière des équipements municipaux ou encore de certains établissements, comme les écoles ou les EHPAD. Nous les aiderons aussi à mobiliser les foyers, les commerces et les bureaux pour illuminer leurs fenêtres.

Cet effort collectif de solidarité, synonyme d'engagement et d'espoir, rappelle l'élan spontané du 8 décembre 1852, qui est à l'origine de la Fête.

Enfin, pour terminer, je souhaite, comme monsieur Sécheresse, évoquer la mémoire de monsieur Jean-François Zurawick, ancien Directeur des Événements et de l'animation et précurseur de la Fête des Lumières, sous le format que nous connaissons depuis maintenant plus de 15 ans. Sa personnalité et la qualité de son travail ont façonné l'événement jusqu'à ce qu'il soit reconnu dans le monde entier. La Ville de Lyon lui adresse ses remerciements sincères.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Goust.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Romain Billard.

**M. BILLARD Romain** : Lyonnais de naissance ou d'adoption, tous sont attachés au 8 décembre et éprouvent une fierté pour ce jour de l'année. Certains vont même à le célébrer lorsqu'ils résident dans une autre ville ou dans un autre pays.

Le 8 décembre est, comme vous le savez, un temps culturel, festif, mais aussi caritatif et solidaire, démonstration de notre savoir-faire dans le secteur du son et le secteur de la lumière, que nous exportons dans le monde entier pour sublimer nos villes. Chaque édition de la Fête des Lumières est le fruit du travail sur de longs mois de professionnels, de bénévoles et d'agents de la Ville de Lyon.

Depuis 1999, la Fête des Lumières est une vitrine de notre cité et de sa beauté, un peu le lancement de la magie de Noël pour les Lyonnais. C'est donc comme tous les habitants de notre ville et de notre métropole que j'ai été attristé par votre annonce d'annulation de l'édition 2020, cette dernière faisant cependant preuve de bon sens et de responsabilité au vu du contexte sanitaire.

Après, ne nous trompons pas, ce n'est pas toute la Fête des Lumières qui est annulée, les illuminations du 8 décembre perdurent et perdureront tant qu'une Lyonnaise ou un Lyonnais posera un lumignon depuis son foyer.

Cette année, peut-être plus que toutes les autres depuis 1999, nous devons redonner du sens, de la ferveur, enfin de l'humilité à cet événement. Même si les illuminations du 8 décembre et la Fête des Lumières sont désormais liées, gardons à l'esprit que les premières sont à l'origine de la seconde et non l'inverse.

Évidemment, dès l'année prochaine, nous aurons tous à cœur de redonner aux Lyonnais, aux touristes, aux amoureux de notre cité bimillénaire des spectacles magiques et gratuits pour petits et grands, qui resteront pour certains ancrés dans les mémoires.

Rappelons-nous de la statue de Louis XIV comme pièce maîtresse d'une boule à neige géante, place Bellecour, de l'église Saint-Nizier transformée en pain d'épices, des embarcations lumineuses sur le lac du Parc de la Tête d'Or ou encore des panoramas féériques des bords de Saône, allant de la primatiale Saint-Jean aux origines du 8 décembre, avec la statue de la Vierge de Fourvière, réalisée par le sculpteur Fabisch en 1852.

Cette année, les animations et les actions qui pourront se tenir, d'où l'objet de ce rapport, pourront compter sur le soutien de la Ville de Lyon, ce qui est normal. C'est donc bien évidemment dans ce sens que le groupe Droite, Centre et Indépendants votera pour l'attribution de subventions, notamment pour les Lumignons du Cœur, dont les bénéficiaires de cette édition iront, comme vous l'avez dit, à l'association des Petits frères des pauvres.

De même, nous suggérons que certaines animations, prévues initialement pour la Fête des Lumières, puissent, dans la limite des possibilités que permet le contexte sanitaire et sécuritaire, se tenir en différé lors des fêtes de fin d'année.

Enfin, comme d'autres élus, les élus de mon groupe et moi-même invitons les Lyonnaises et les Lyonnais à illuminer massivement leurs fenêtres et balcons le 8 décembre prochain, afin d'offrir collectivement à chacun ce spectacle simple et populaire, qui doit rester le plus beau de chaque édition, car il constitue le spectacle de la cohésion, du partage et de la tradition.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Madame Goust, un mot, si vous le souhaitez.

**Mme GOUST Victoire**, rapporteuse : Merci, Monsieur Billard.

Merci pour votre relais d'invitation aux Lyonnais à illuminer leurs fenêtres. Toutes ces invitations, nous les relayerons aussi et nous invitons chacun d'entre nous à faire de même.

Quant à l'édition de l'année prochaine, soyez rassuré, nous y travaillons déjà d'arrache-pied, pour pouvoir offrir une belle édition sur plusieurs jours en 2021.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Goust.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Merci.

## 2020/292 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de création du service commun entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon relative à l'Université et la vie étudiante

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, je cède la parole à Madame Vidal.

**Mme VIDAL Chloë**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La délibération 2020/292 concerne l'approbation du deuxième avenant apporté à la convention pour la création d'un service commun entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, relative à l'Université et à la vie étudiante.

Un service commun Université et vie étudiante, mutualisé entre la Ville et la Métropole, a été instauré au 1er janvier 2016 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

L'avenant, présenté dans un contexte de crise sanitaire et d'élections municipales et métropolitaines décalées, permettra justement de prendre le temps d'un bilan structuré et d'une réflexion sur d'éventuelles améliorations à apporter à l'organisation ou au fonctionnement de ce service, voire d'une ouverture de la mutualisation à d'autres communes de la Métropole.

L'avenant a d'ores et déjà été validé en commission permanente de la Métropole, lundi dernier.

La Commission a donné un avis favorable à ce projet de délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Une intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants, initialement évoquée en réunion des Présidents de groupe, a été retirée.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme Borbon ne participe pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2020/283 - Participation à l'appel à projets Culture hors les murs de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions et approbation d'une convention financière avec la Métropole de Lyon**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

### **2020/285 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention-cadre passée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux pour les années 2019 à 2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

### **2020/286 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et l'Université ouverte Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques dans le cadre de la saison 2020/2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

### **2020/287 - Approbation d'une convention de coréalisation entre la Ville de Lyon/Musée des arts de la marionnette (MAM) en vue de l'exposition « Carte blanche » à Renaud Herbin**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

### **2020/288 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/MHL - Gagne et Électricité de France pour le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 euros dans le cadre de la refonte du parcours permanent du Musée**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(M. Revel ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

---

### **2020/289 - Approbation d'une convention de prêt d'œuvres entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et Denise et Michel Meynet dans le cadre de l'exposition « Par le feu, la couleur »**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

### **2020/290 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et l'association C'Possible pour la mise en place de projets d'inclusion à destination des jeunes en décrochage scolaire**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

### **2020/291 - Approbation d'une convention de partenariat pédagogique entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et le Centre scolaire Saint-Louis-Saint-Bruno à destination des élèves des classes préparatoires aux concours d'école d'art**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mme Nublat-Faure ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

---

**2020/293 - Demande de subventions de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros auprès de l'association Maison de la musique contemporaine et de 12 000 euros auprès de la SACEM pour l'aide à la diffusion de la musique contemporaine sur l'année 2020 à l'Auditorium - Orchestre national de Lyon - Approbation de conventions**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/294 - Approbation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7500 euros à l'association Collectif Item pour l'accompagnement artistique des habitants dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine dans le quartier Lan-glet-Santy à Lyon 8e**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/295 - Approbation d'une convention de prêt de collections entre la Ville de Lyon/CHRD et la Ville de Limoges/Musée de la résistance**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/296 - Attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles dans le cadre du fonds d'urgence pour le secteur culturel face à la crise sanitaire du Covid-19 d'un montant de 2 737 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour 100 000 euros et des Célestins-Théâtre de Lyon pour 100 000 euros - Approbation d'une convention type - Rectificatif**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

*(Mmes Dubois-Bertrand et Verney-Carron ne prennent pas part au vote)*

(Adopté.)

---

**2020/297 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'association Psychanalyse et anthropologie et la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale pour la conservation du fonds Vasse**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/298 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations artistiques, culturelles ou d'éducation populaire, pour un montant global de 8500 euros dans le cadre du volet culturel de la Politique de la Ville**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/300 - Approbation d'une convention de prêt entre le ministère des armées et la Ville de Lyon/CHRD à l'occasion de l'exposition « Une étrange défaite? »**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/301 - Approbation de nouvelles conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association RCF Lyon, la société Air France, et France Télévisions suite à la pandémie du Covid-19 et la fermeture de l'Auditorium-ONL sur la saison 19-20**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/302 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, la SARL EG ACTIVE, la société JC Decaux France, la société Vialma et RCF dans le cadre de la saison 2020/2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/303 - Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association Soierie vivante**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

---

**2020/304 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Nouveaux espaces latino-américains pour l'organisation des festivals Belles Latinas du 14 au 24 octobre 2020 et Documental - l'Amérique latine par l'image du 23 au 28 novembre 2020**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
 (Mme Léger ne prends pas part au vote)  
 (Adopté.)

---

**2020/305 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association la Compagnie du chien jaune pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 17 au 29 novembre 2020**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
 (Adopté.)

---

**2020/306 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations œuvrant dans les domaines du théâtre et du cinéma, pour un montant global de 31 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'intervention culturelle) - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
 (Adopté.)

---

**2020/307 - Approbation d'une convention de subvention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en 2020**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
 (Adopté.)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**M. LE MAIRE** : Pour les dossiers suivants, aucune demande d'intervention n'a été formulée. C'est à vous, Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je vous demanderai de voter les délibérations allant de la délibération 283 à la délibération 295, qui ont reçu un avis favorable de la Commission. Je vous présenterai ensuite peut-être en quelques mots les attributions de subventions dans le cadre du fonds d'urgence.

**M. LE MAIRE** : Madame Perrin-Gilbert, je vous propose de présenter l'intégralité, de manière à ce que nous puissions voter de manière couplée.

**Mme PERRIN-GILBERT, Nathalie**, rapporteuse : Très bien.

L'ensemble des dossiers n'ont pas fait l'objet de demandes de temps de parole et ont donc reçu un avis favorable de la Commission.

J'aurai simplement quelques mots de présentation sur la délibération 2020/296, qui porte, comme je vous l'indiquais, sur l'attribution du fonds d'urgence.

Ce fonds d'urgence, nous l'avons voté le 30 juillet 2020, à l'unanimité dans cet hémicycle, un fonds d'urgence d'un montant de 4 millions d'euros.

Le lendemain du vote, à savoir le 31 juillet, il était possible de demander en ligne des aides, que ce soit par les structures associatives, institutionnelles ou bien par les artistes eux-mêmes directement. Cette aide en ligne, ces formulaires en ligne étaient déposables jusqu'au 10 septembre.

Au 10 septembre, nous avons reçu 359 dossiers de demande d'aide, 359 dossiers qui ont été instruits par les services. Je voudrais dire au passage qu'ils ont été instruits durant quatre semaines. Cela représente à peu près, ces 359 dossiers, ce que la Direction des affaires culturelles instruit d'habitude en une année. Je dis cela pour montrer l'effort qui a été réalisé par nos services municipaux et, à mon tour, je les en remercie.

Comme je le disais, du 11 septembre au 15 octobre, les services ont réalisé une instruction. Ce sont à la fois la Direction des affaires culturelles et la Direction du contrôle de gestion qui ont instruit ces dossiers, parce que nous avions une double lecture : vérifier d'une part qu'il s'agissait bien de demandes émanant du secteur culturel, de structures qui ont une activité culturelle, et un regard du contrôle de gestion pour évaluer la demande d'aide réalisée, parfois et souvent même appeler les structures pour demander des pièces complémentaires ou obtenir des renseignements s'il y avait certaines incompréhensions ou contradictions parfois dans le dossier déposé, ceci pour pouvoir instruire le plus précisément et au mieux les demandes.

Parallèlement, j'étais en lien avec les neuf Mairies d'arrondissement, que je remercie également, puisqu'elles ont toutes également relayé ce dispositif de fonds d'urgence auprès du secteur culturel de leur arrondissement et pour nous assurer que nous n'oublions pas, dans nos instructions, tel ou tel acteur et valider nos propositions. De même que j'ai pu présenter ce dossier en Commission culture du 30 octobre. Là aussi, nous avons reçu un avis favorable à l'unanimité.

Que votons-nous aujourd'hui ?

Sur les 4 millions d'euros de ce fonds d'urgence, nous allons voter la répartition des trois quarts, c'est-à-dire 3 millions d'euros. Ces 3 millions d'euros vont se répartir de la manière suivante : 2 832 500 euros répartis entre 182 structures et 290 147 euros répartis entre 97 artistes retenus.

Sur les 182 structures, je dois dire qu'à peu près 50 % d'entre elles sont soit issues du théâtre, soit du secteur (*intervention inaudible*), 25 % pour les musiques actuelles. C'est logique, ce sont les deux secteurs les plus impactés par la crise de la Covid et par les mesures liées au confinement. Mais sont également présents le cinéma à hauteur de 14 % et je dois dire que c'est une première pour la Ville de Lyon que d'aider ces salles d'art et essai, de les aider financièrement. Je pense ainsi aux trois salles gérées par l'Institut Lumière sur le secteur de la Presqu'île. Je pense également au Comoedia, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Nous aidons également le secteur de la danse et du cirque à hauteur de 10 %, les arts visuels à hauteur de 5 %, l'événementiel à hauteur de 4 %, les médias à hauteur de 6 % (médias indépendants), les musiques anciennes et contemporaines à hauteur de 6 % et le secteur du patrimoine à hauteur de 3 %.

Voilà donc la répartition pour les structures, avec une échelle de montants, qui varie de 1 000 euros pour la plus petite aide à 120 000 euros pour l'aide la plus importante.

Pour répondre aussi à ce qui a été dit quant à notre ambition culturelle, je voudrais rassurer des interlocuteurs et des intervenants précédents, nous n'oublions ni le Théâtre des Célestins, ni l'Auditorium, ni la Maison de la danse, par exemple, que nous soutenons dans le cadre de ce fonds d'urgence.

Concernant les artistes, 97 artistes sont donc soutenus. Un des critères était que leurs revenus émanent principalement de leur activité artistique et qu'ils résident à Lyon. Nous observons que, sur 97 artistes retenus, 40 émanent du secteur des arts visuels. Ce sont les plasticiens, des artistes non intermittents, particulièrement touchés également par la crise.

Là, nous avons travaillé avec l'idée d'un plafond pour être le plus équitable possible dans nos répartitions. Par conséquent, le plafond s'élève à 3 000 euros pour les artistes intermittents et à 5 000 euros pour les artistes non intermittents, notamment les plasticiens, dont je viens de parler, mais également les auteurs-photographes, les auteurs, autrices, illustrateurs, etc.

Il va nous rester un quart du budget de ce fonds d'urgence à partager. Nous voterons ces aides-là entre le mois de janvier et le mois de mars 2021, lors de nos séances publiques futures.

Pourquoi avoir eu cette prudence ? Parce qu'au moment de l'arbitrage, nous voyions l'arrivée de la seconde vague, le retour du virus, les mesures de couvre-feu d'abord et puis cette deuxième mesure de confinement, avec de nouveau des conséquences sur les lieux et les compagnies. Le montant que nous gardons en réserve pour janvier et mars nous permettra d'affiner et d'accompagner les structures qui seraient les plus mises en difficulté par ce deuxième confinement, par ce retour du virus.

Mais nous les avons d'ores et déjà un peu fléchées. C'est ce que je voudrais vous expliquer très rapidement. Tout d'abord, 50 000 euros vont nous servir à adhérer au GIP Cafés Cultures, un dispositif qui aide à l'emploi des artistes, notamment les artistes qui se produisent dans les bars, les restaurants et qui, souvent, n'ont pas véritablement de cachet. Ils fonctionnent plutôt au chapeau, mais cela ne permet pas d'avoir le statut d'intermittent. En adhérant au GIP, l'État va également abonder la somme. Ce sera un soutien. Nous avons travaillé ce dossier avec Camille Augey, que je tiens à remercier également. Ce sera un soutien à la fois pour les bars, restaurants, qui sont très impactés par la crise, nous le savons, et qui pourront être aidés pour rémunérer des artistes qui viendront se produire dans leurs établissements.

Nous réserverons environ 600 000 euros pour soutenir des structures, donc des personnes morales, des lieux, des compagnies, des associations.

Nous allons garder 450 000 euros pour soutenir là encore des artistes en direct, des auteurs, des autrices, des plasticiens, des plasticiennes, des illustrateurs, des illustratrices, parce que Lyon ne sera pas une ville de la création si nous n'aidons pas nos artistes et donc nous aurons bien une aide directe, nous serons bien à leurs côtés. Je crois que nous sommes la seule collectivité à avoir déployé un tel dispositif.

Nous passerons bien sûr aussi par des plateformes, des collectifs, pour les illustrateurs et les BDéistes, je pense à Lyon BD Festival, par exemple, pour les auteurs d'ouvrages, les écrivains, nous travaillerons avec la Villa Gillet, par exemple. Nous nous ferons accompagner dans cette répartition, mais, encore une fois, nous serons aux côtés du secteur artistique et culturel, des artistes.

Je voudrais, pour terminer, souligner la grande solidarité qui existe actuellement. Certes nos lieux sont fermés, mais ils sont fermés au public. De fait, ils sont ouverts à la création. De nombreuses compagnies, de nombreux artistes sont accueillis dans nos théâtres, mais aussi dans nos musées, dans un certain nombre de lieux, où ils peuvent travailler, répéter, créer et, quelque part, tirer parti de ce moment pour peaufiner leurs créations et être plus que jamais en situation dès la sortie du Covid et du déconfinement.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Perrin-Gilbert, pour cet exposé sur ce fonds d'urgence culturelle si important à nos yeux.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

## 2020/299 - Conseils de quartier – Fixation des périmètres des quartiers

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

**M. LE MAIRE :** Pour la délibération, concernant les conseils de quartier, Madame Vidal, c'est à vous.

**Mme VIDAL Chloë,** rapporteuse : Répondant à notre volonté de dynamiser les instances de concertation existantes à l'échelle des arrondissements et dans le sens d'un renforcement de la démocratie de proximité, ce début de mandat a été l'occasion pour les arrondissements de s'interroger sur les périmètres et la dénomination de leurs conseils de quartier. Certains périmètres sont confirmés à l'identique, d'autres en revanche ont fait l'objet d'évolutions, tout comme certaines dénominations.

C'est un avis favorable qui a été donné au projet de délibération 299 sur les conseils de quartiers sur la fixation des périmètres.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

---

### 2020/308 - Lyon-Tokyo 2021 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE :** Pour la première délibération, Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie,** rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Alors que la crise sanitaire touche durement notre secteur sportif professionnel comme amateur, il était essentiel pour nous de venir apporter des soutiens individualisés aux athlètes de haut niveau qui, bien que pouvant continuer leur pratique sur nos équipements avec l'appui de la Direction des sports, sont impactés dans leur préparation.

Ils sont impactés à la fois par la difficulté de maintenir un niveau de pratique qui leur est nécessaire et par le report des jeux de Tokyo, un temps si particulier dans la vie d'un sportif, qui fait voler en éclats un programme de préparation, souvent très minutieusement élaboré.

Aussi, lorsqu'il a fallu poursuivre cet accompagnement en 2021, je n'ai pas hésité un instant. Ces sportives, ces sportifs olympiques, paralympiques, s'entraînent quotidiennement et avec une rare abnégation, au service de disciplines bien peu médiatisées, si ce n'est à l'occasion des Jeux.

Si nous les accompagnons, c'est non seulement parce que nous avons confiance en elles et en eux, mais aussi parce que nous savons que cette marque de valorisation participe à leur donner une confiance en elles et en eux, garante des meilleures chances de succès.

C'est pourquoi je vous demande d'adopter cette délibération, qui concerne le soutien de la Ville de Lyon à ces athlètes de haut niveau.

Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc.

**M. BLANC Étienne :** Très brièvement, Monsieur le Maire, nous sommes heureux de ce soutien aux sportifs de haut niveau, parce que c'est un sujet qui est souvent contesté, sous principe d'égalité ou sous principe de ne pas soutenir les élites sportives. Parfois, dans un grand nombre d'assemblées, les aides directes apportées aux sportifs de haut niveau ne sont pas acceptées.

Nous sommes heureux que cette délibération nous soit aujourd'hui soumise.

Je voulais présenter une observation qui a été partagée dans d'autres domaines que celui du sport, notamment dans le domaine culturel. Nous avons des sportifs qui habitent Lyon, mais qui exercent dans des clubs extérieurs à Lyon et nous avons des sportifs qui habitent à l'extérieur de Lyon et qui exercent leur activité dans les sports lyonnais, d'où, je crois, une réflexion importante sur une coordination avec la Métropole. Ces actions-là, pour les sports de haut niveau, doivent-elles être prises en charge par la Ville, sur ses critères, qui sont souvent des critères géogra-



phiques, ou ne devraient-ils pas être pris en compte par la Métropole ?

Je pense que c'est un sujet qui mérite d'être travaillé. Il a été discuté au sein de la Commission culture, c'est madame Isabelle Prin qui a posé cette question et je crois que c'est une très, très bonne question.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Blanc.

Madame Nublat-Faure, si vous souhaitez intervenir, c'est à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Merci de nous interpellé sur cette question et merci aussi de reconnaître que le soutien aux sportifs de haut niveau de nos territoires est quelque chose d'important, surtout dans la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je suis également ravie d'entendre que vous êtes prêt pour un travail à nos côtés, que j'organise moi-même dans les arrondissements sur des questions très diverses, mais cette question, effectivement, pourrait être mise à l'ordre du jour. J'invite bien sûr les élus des arrondissements, du 6<sup>e</sup> arrondissement et du 2<sup>e</sup> arrondissement, à nous rejoindre lors de ces temps démocratiques, où nous pouvons parler de ces questions, autour d'une table, tous ensemble, pour pouvoir améliorer la situation des sportifs sur notre ville.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nublat-Faure.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Hernandez et Souvestre ne prennent pas part au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### 2020/309 - Dispositif Trait d'union : attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application et de conventions annuelles mixtes

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Madame Nublat-Faure, c'est de nouveau à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Le rapport 309 concerne le dispositif Trait d'union. Cette délibération vise à soutenir les initiatives associatives des clubs amateurs du territoire, valorisant notamment les projets inclusifs en direction du sport par et pour les femmes ou le sport santé, par exemple, le tout avec le concours des clubs professionnels du bassin local.

Notons que ce dispositif a été initié en 2019 par mon prédécesseur. On peut le saluer pour cela.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Laissez-moi tout d'abord vous dire notre satisfaction de voir que vous avez pérennisé ce dispositif Trait d'union, que nous avons lancé sur la précédente mandature.

C'est une opération innovante et bienvenue pour aider financièrement les initiatives des associations sportives amateurs, en partie cofinancées par nos clubs professionnels. Une vraie bouffée d'oxygène pour nos associations lyonnaises, qui aura permis en 2019 d'accompagner 70 projets associatifs. Comme quoi sport professionnel et sport amateur peuvent faire bon ménage. En ce qui me concerne, je reste convaincu qu'ils sont complémentaires et que nous avons cette chance incroyable, à Lyon, de pouvoir bénéficier de ces deux dimensions sportives.

Il est évidemment indispensable que la Ville de Lyon s'engage fortement aux côtés de ces associations, au plus près de leurs besoins et ambitions, afin de favoriser notamment le développement de la pratique sportive pour toutes les générations, pour tous les niveaux, avec pour objectif l'épanouissement physique et moral des Lyonnais, la préservation de leur santé, le rayonnement des clubs et l'accès pour le plus grand nombre à de nouvelles activités sportives notamment.

Le soutien, les clubs sportifs en ont aujourd'hui encore plus besoin qu'hier. Touchés de plein fouet par la crise de la Covid-19 et la fermeture des équipements sportifs, certains, pour ne pas dire la plupart, sont en grand danger :

- Baisse du nombre de licenciés : une étude récente du Comité national olympique indique que les clubs ont perdu en moyenne 26 % de leurs adhérents ;

- Pertes financières importantes et épuisement total de leur trésorerie : là encore, le Comité national olympique évalue à 260 millions d'euros la perte pour les clubs amateurs sur le territoire ;

- Baisse du nombre de salariés ;

- Perte de sponsors, qui, là, concernerait 70 % des clubs.

Rappelez-vous, Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 30 juillet, je vous avais interpellé sur les difficultés auxquelles allaient faire face les clubs sportifs en raison de cette crise sanitaire et je vous avais demandé, à l'instar du monde de la culture, de créer un fonds de soutien exceptionnel à destination du tissu associatif sportif. Vous aviez tenu à me rassurer, en me répondant et je vous cite : « Ces structures ne présentent pas de difficultés de trésorerie. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif de soutien comme pour le secteur culturel. »

Aujourd'hui, j'ai cru comprendre que vous aviez fait volte-face et fini par prendre la décision de mettre en place un dispositif de soutien complémentaire et exceptionnel pour aider nos clubs amateurs.

Même si vision et anticipation n'auront pas été les maîtres-mots de cette prise de décision, je veux partager mon soulagement et remercier votre Adjointe aux sports pour cette opération à laquelle vous avez finalement consenti. Nos associations, tout comme les bénévoles qui les animent quotidiennement, font un travail formidable. Il était essentiel de leur témoigner notre soutien et notre reconnaissance, encore plus en ces temps difficiles, mais surtout de les aider fortement à traverser cette crise sans précédent.

Parce que le sport fait vivre nos territoires, qu'il participe du lien social, qu'il crée des emplois, qu'il génère du bonheur, qu'il apprend à faire avec l'autre, qu'il améliore la santé ou encore qu'il est source d'émancipation et je pourrais poursuivre la liste de ses bienfaits à l'infini, il est indispensable que la Ville de Lyon joue son rôle de partenaire majeur de manière exemplaire et sans précédent et que nous ne reléguions pas, comme beaucoup trop de personnes le font, le sport à quelque chose d'accessoire, à un loisir non essentiel.

Afin de bien appréhender ce dispositif exceptionnel d'urgence face à la crise, nous serions intéressés que vous nous donniez quelques éléments d'information sur les moyens qui seront alloués à ce fonds d'urgence. Qui en seront les bénéficiaires ? Quelles seront les conditions d'attribution ? Quels seront les délais pour obtenir ces aides ? Parce que, vous l'imaginez bien, le temps presse pour les structures les plus en difficulté et tout particulièrement pour les bénévoles de nos clubs et leurs salariés.

Sachez que notre groupe se tient à votre disposition pour vous éclairer de notre expérience sur ces sujets.

Je vous remercie d'avance pour les éléments que vous saurez nous apporter.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Cucherat.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Françoise Blanc, pour 5 minutes.

**Mme BLANC Françoise** : Vous nous proposez aujourd'hui d'adopter un certain nombre de subventions dans le cadre du dispositif Trait d'union, mis en place par notre collègue, Yann Cucherat, sous le précédent mandat.

Il s'agit là d'aider des clubs sportifs sur des actions précises et nous voterons favorablement.

Mais au-delà de l'aide apportée sur un projet particulier, c'est du fonctionnement général des associations sportives dont nous voulons parler aujourd'hui.

La crise sanitaire, le confinement engendrent à bien des niveaux une catastrophe économique et les clubs et associations sportives n'échappent pas à cette triste réalité.

Une distinction doit être faite entre les grands clubs soutenus financièrement par leurs propres fédérations et les associations de moindre importance, qui manquent cruellement de soutien.

L'économie d'un club repose sur les adhésions, les abonnements annuels et les compétitions locales, inexistantes en ce moment. Tous affichent une chute d'inscriptions de 20 à 50 %, ce qui génère bien évidemment un effondrement de la trésorerie.

Le 29 octobre, par décision gouvernementale, tous les clubs doivent être contraints à la fermeture, et ce, trois semaines après la rentrée. Les inscriptions ne se sont donc pas faites, par manque de visibilité, et ce, après un premier semestre bien amputé suite au premier confinement.

Certaines associations ont préféré les encaissements en attente, plutôt que d'envisager un remboursement. D'autres clubs assurent leur survie grâce à la généreuse fidélité pécuniaire de leurs adhérents.

Quoi qu'il en soit, le secteur entier, professionnel ou amateur, vit une réelle détresse, redoutant une fermeture définitive. Nombre de clubs lyonnais ont une gestion de type associatif. L'encadrement y est assuré par des bénévoles, parfois dans des locaux mis à disposition par la Mairie. Sans activité, sans encaissement, comment font-ils face aux charges fixes incompressibles ?

Dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, l'Adjoint délégué aux sports, Olivier Bouzard, a déjà fait des états généraux, le 1<sup>er</sup> octobre, recensant toutes les associations sportives avec lesquelles il a listé les besoins. Il semble nécessaire de faire de même sur toute notre ville, voire à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

Dans d'autres arrondissements, certains clubs vous ont exprimé leurs attentes. Ils ne paraissent pas avoir eu de retour. Le délai de réponse est trop long.

C'est un véritable SOS qui, désormais, est lancé. Une toute petite réponse est présentée ce soir pour les clubs de natation, avec l'adaptation des tarifs de location de lignes d'eau à la réalité, mais on est très, très loin de ce qu'il faudrait faire.

J'en appelle à votre réflexion sur l'ensemble des activités sportives.

À l'instar des subventions accordées par la Ville de Lyon à bon nombre d'associations culturelles, vous pourriez exercer et créer un fonds d'urgence pour soutenir les associations sportives, ce qui me paraît pour le moins d'une certaine équité.

Si la culture constitue la nourriture de l'esprit, bien essentiel en soi, le sport est source d'équilibre. Chez l'enfant, le sport participe au développement physique. Il sociabilise. Il génère l'estime de soi et des autres. Il apprend ce qu'est le succès et l'échec, qu'il soit collectif ou individuel. Chez l'adulte, le sport permet une décompression, lutte contre la sédentarité, valorise l'individu, provoque satisfaction, voire jouissance, par la production d'endorphines. Chez nos aînés, le sport assure une meilleure protection de l'équilibre physique et mental. Il améliore mémoire et cognition. Il lutte contre l'ostéoporose, améliore la circulation cardiovasculaire. Enfin, élément capital, la fréquentation régulière d'un club maintient le lien social, lutte contre l'isolement et la dépression.

Tous ces bienfaits aux différents âges de la vie ne peuvent être anéantis avec la disparition de nos plus de 400 associations sportives lyonnaises. Le Président de la République vient bien sûr d'annoncer une aide aux clubs professionnels et amateurs de 400 millions d'euros. Le temps que cette opération se mette en place, nombre d'entre eux auront fermé leurs portes. Aidons-les maintenant, ils sont en grande souffrance. Lyon est une ville qui bouge, n'arrêtons pas ce bel élan.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Blanc.

Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Merci.

Tout d'abord, pour répondre à monsieur Cucherat, comme vous pouvez le constater, il s'agit là d'une deuxième session – je reviens à Trait d'union. Le dispositif Trait d'union avait déjà été engagé lorsque j'ai pris mes fonctions en tant qu'élu(e). De nombreux clubs étaient en attente et attendaient impatiemment le deuxième acte, que j'ai choisi donc de prolonger.

Il y avait du bon donc dans cette initiative, je vous l'ai dit tout à l'heure. Toutefois, nous parlions des améliorations et de ce que nous pourrions apporter, il nous faut encore travailler à clarifier, préciser et étendre le champ des critères d'attribution et également engager un réel examen du bilan que nous pouvons faire de ces projets. Nous avançons d'ores et déjà en réunions d'adjoints thématiques, où l'ensemble des arrondissements sont conviés à réfléchir avec nous sur nos critères d'attribution de subventions, que ce soit pour du fonctionnement ou du projet ponctuel.

En rapport avec la situation très délicate et très difficile de nos clubs sportifs, j'ai rapidement lancé le dispositif Trait d'union avec mes collègues adjoints, car, dès l'été, l'attente était forte de la part de nos clubs amateurs. Il nous fallait donc les accompagner rapidement dans une séquence sanitaire qui était très compliquée déjà cet été. Nous avons donc déjà en tête bien sûr une envie de continuer à suivre la situation de près et de voir comment elle allait évoluer. Elle n'a pas été du tout similaire à la culture. Ce sont deux champs qui se ressemblent par bien des côtés, mais qui sont aussi structurellement différents. Nous arrivons vraiment à commencer à voir des bilans à tirer de la situation actuelle.

Nous entendons bien sûr les inquiétudes des clubs sportifs et nous devons, avant d'agir, pour le faire de la manière la plus efficace, mesurer parfaitement le besoin. Nous sommes attentifs à la situation du tissu sportif local. Nous élaborons en ce sens avec nos services l'état des lieux et examinons l'ensemble des solutions (plan de soutien de l'État, comme évoqué par madame Blanc ou financement de la Ville, évidemment), pour préserver l'écosystème sportif lyonnais.

À ce titre, l'Office des sports de Lyon, dont je salue le travail ici, ainsi que la Direction des sports, sont déjà à la tâche et cette tâche est immense. Aussi, comme je l'ai déjà fait, j'adresse ici le message en direction de nos clubs sportifs associatifs qui sont en péril et qui ne se seraient pas encore manifestés, de ne pas hésiter à se faire connaître dès à présent. Les services, mon Cabinet, moi-même, nous pouvons vous recevoir et nous accompagnerons toutes les problématiques. Vous pouvez en être rassurés et assurés.

Dernier point, au sujet des clubs sportifs professionnels, avec Grégory Doucet, nous avons rencontré et échangé avec tous nos clubs professionnels. Bien que la situation soit très difficile, ils ont quand même assuré qu'ils tiendraient le choc avec les soutiens de l'État. Les récentes annonces, Madame Blanc, du Président de la République, j'en conviens, sont certainement insuffisantes, mais elles vont vers une amélioration de la situation si l'effort collectif est atteint. Nous restons en lien, soyez-en convaincus.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nublat-Faure.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie.

---

**2020/314 - Opération 08104511 - Attribution d'une subvention d'investissement de 250000 euros au Centre social Mermoz, sis 1 rue Joseph Chalié (8<sup>e</sup> arrondissement) pour l'aménagement d'un nouvel équipement géré par le Centre social, livré en janvier 2021, situé 147 avenue Général Frère - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Madame Nublat-Faure, c'est à vous, pour la délibération suivante.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Cette délibération vient apporter une subvention afin de financer l'aménagement des nouveaux locaux mis à disposition du Centre social Mermoz.

Comme le rappelait récemment la Fédération des centres sociaux dans un communiqué dédié à la jeunesse, ces espaces sont des rouages

vraiment essentiels à une société apaisée et tolérante.

Entre autres chantiers liés à l'éducation populaire, que nous avons relancés avec l'exécutif municipal, il y a celui de la collaboration des conventions-cadres qui lient les MJC, les centres sociaux et l'ensemble des partenaires de l'éducation populaire.

Depuis notre prise de fonctions, les échanges ont fait ressortir un nécessaire retissage du dialogue et de l'initiative dans une logique de partenariat. Ainsi, nous occuperons nos mois prochains à rédiger ensemble avec les arrondissements et les acteurs majeurs de la Ville de Lyon un socle commun au projet d'éducation avec la liberté s'appliquant aux spécificités de leurs territoires.

Oui, l'aménagement de nos équipements est une priorité, mais le nécessaire chantier est aussi sur le projet politique. Nous le conduirons avec courage et coopération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari pour 5 minutes.

**Mme FERRARI Laura** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui s'inscrit dans la poursuite d'un projet de territoire, l'objectif étant le désenclavement des anciens locaux du Centre social. Grâce à ce projet mené depuis quelques années maintenant, nous verrons l'arrondissement du 8e se doter d'un nouveau centre social, mais aussi d'une crèche, qui va nous permettre de renforcer l'offre d'accueil de jeunes enfants (*intervention inaudible due à des microcoupures*).

Mais si je prends la parole aujourd'hui, c'est surtout pour saluer le travail réalisé par les professionnels, administrateurs des différents centres sociaux et des acteurs du territoire pour construire ce projet en lien avec les habitants, et ainsi répondre à leurs différentes inquiétudes et parfois leurs craintes.

Les centres sociaux ont montré leur capacité à répondre aux évolutions du quartier, en accordant toujours une place centrale aux habitants.

Il s'agit là d'un bel exemple de ce qu'il est possible d'accomplir lorsque l'ensemble des acteurs (*intervention inaudible due à des microcoupures*) (centres sociaux, MJC, élus, agents, habitants, par exemple) travaillent ensemble pour un objectif commun.

C'est pourquoi la coconstruction, le dialogue, l'écoute et l'adaptation des projets aux besoins identifiés doivent être au cœur de notre mode de fonctionnement, comme l'a bien dit madame Nublat-Faure.

La période difficile que nous vivons actuellement montre l'importance de nos structures d'éducation populaire et, plus globalement, celle de nos associations.

L'ensemble des structures et des associations qui maillent notre territoire réalisent dans des conditions difficiles, que nous connaissons, un travail exemplaire, un travail véritablement nécessaire et je profite de cette intervention pour les remercier avec beaucoup d'humilité et (*intervention inaudible due à des microcoupures*).

Il est important d'avoir pour eux la reconnaissance et l'écoute qu'ils méritent. Il est important de leur apporter tout le soutien dont ils ont besoin, puisque, sans notre tissu associatif, sans ce maillage humain, ce maillage protecteur, nous vivrions des situations encore plus difficiles que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Bien souvent, ces acteurs, discrets dans leurs actions, ne recherchent pas la lumière et, pourtant, ils nous apparaissent incontournables. Ils ont su s'adapter à cette crise pour apporter (*intervention inaudible due à des microcoupures*) aux plus fragiles, aux seniors, aux familles ou encore aux plus jeunes, avec une efficacité remarquable et une adaptabilité qui force le respect.

Je retiens, par exemple, les livraisons de paniers repas, la possibilité offerte de faire les courses pour les personnes âgées ou encore toutes ces associations mobilisées pour la confection de masques, notamment lors du premier confinement, ces actions qui nécessitent une réelle logistique et demandent beaucoup de temps et d'implication, et je ne parle pas de leur travail au quotidien.

Ces structures associatives ont toute leur complémentarité avec nos institutions et nous prouvent que nous avons plus que jamais besoin d'elles pour permettre à chacun de trouver sa place dans notre ville, pour permettre à chacun de se sentir écouté et surtout intégré.

Il est de notre devoir de les écouter, de les concerter et de les associer étroitement à nos politiques, particulièrement aujourd'hui avec la crise que nous connaissons. Ils connaissent nos quartiers, nos rues, nos habitants. Ils disposent d'une réelle expertise et de savoir développé au contact du terrain. Ils nous prouvent chaque jour que nous pouvons compter sur eux. Ils doivent alors pouvoir compter sur nous.

Bien sûr, nous veillerons toujours aux réponses que votre majorité apportera à ces différentes structures dans le futur, mais madame Nublat-Faure nous a un peu rassurés, je pense.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Ferrari.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Charles-Franck Lévy.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Cette opération lancée durant le mandat précédent était effectivement indispensable pour que cet équipement puisse répondre aux besoins des habitants du quartier. Je vous rappelle que la surface actuelle est de 200 mètres carrés sur Santy, elle sera de 1 500 mètres carrés demain.

La capacité de développement de son offre d'activité, limitée hier, sera multipliée. C'est une bonne nouvelle pour l'arrondissement. Cependant il demeure des questionnements légitimes.

Un travail de concertation a débuté avec le Centre social des États-Unis et le Centre social Mermoz, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour associer à la démarche des partenaires associatifs du quartier.

Ce travail doit être soutenu, notamment pour une communication sur le projet en direction des usagers du Centre social Santy. Une véritable concertation avec les associations, à la fois du côté Maison du Peuple et du côté Santy, doit être soutenue et accompagnée par la Ville.

Bien évidemment, nous soutenons la délibération proposée ce jour, cependant nous n'avons aucun élément de la municipalité, notamment sur l'aménagement d'un cheminement piéton amélioré du quartier Santy vers le nouvel équipement. En effet, la seule voie d'accès public pour aller de la résidence Maurice Langlet au futur équipement est la rue Florent, qui se situe à l'est de la résidence, les deux autres voies d'accès possibles (*intervention inaudible due à des microcoupures*) étant des voies privées, la rue des Roses et le passage (*intervention inaudible due à des microcoupures*).

Nous aimerions savoir également si vous avez travaillé à d'autres pistes, notamment près du stade.

Pouvez-vous nous indiquer les actions que vous comptez mener pour veiller à l'amélioration de la circulation piétonne entre le quartier Langlet-Santy et le futur équipement, qui sont en cours ?

Autre point essentiel, il s'agit de garantir un ancrage du Centre social sur le quartier Langlet-Santy.

Par ailleurs, la fermeture de la petite cantine de Paul Santy est un mauvais signe que vous avez donné au quartier.

Je profite de la délibération de ce jour, et Madame l'Adjointe, vous l'avez rappelé, pour vous rappeler que nos MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et réseaux d'éducation populaire ont été mobilisés pour faire face à la crise sanitaire et à ses multiples conséquences, sanitaires, sociales, culturelles et éducatives, les associations mobilisées pour maintenir leurs projets d'éducation populaire au mieux de leurs ressources, dans un esprit de solidarité et de créativité.

Malgré les obstacles et les difficultés, elles œuvrent en précaution des dispositions pour maintenir et développer autant qu'elles le peuvent un projet social et culturel et pédagogique et toutes initiatives utiles pour répondre à l'intérêt général.

C'est pour cette raison, Madame l'Adjointe, que nous vous demandons la mise en œuvre d'un plan de secours, un peu dans la continuité de l'action sportive, de nos associations d'éducation populaire, mais également une attention toute particulière pour le tissu associatif qui souffre en ce moment.

Nous savons aussi que les associations de quartiers prioritaires, comme la MJC Laënnec-Mermoz et la MJC de la Duchère demeurent dans des situations très difficiles.

Dans un tel climat de difficultés pour les associations, il convient de les soutenir, de les accompagner. Or, lors de la dernière visioconférence que vous avez organisée avec les structures, vous avez fixé vos priorités, dont certaines figuraient déjà dans les anciennes conventions, notamment le travail auprès de la jeunesse. Vous avez notamment abordé l'écologie dite populaire et les restrictions aux libertés associatives et un partenariat avec une structure qui nous inquiète, qui est un observatoire dit des libertés associatives, observatoire qui évoque des entraves symboliques et matérielles, judiciaires et même policières (répression physique lors d'actions collectives et perquisitions et arrestations). Autant vous dire que nous sommes là complètement dans le contraire des propos qui ont été tenus lors du Conseil municipal. Autant vous dire aussi que nous sommes à des lieues des valeurs de l'éducation populaire, dans lesquelles les enjeux culturels, éducatifs et citoyens sont primordiaux.

Pour conclure, puisque vous avez décidé de reporter d'un an le renouvellement des conventions avec les associations d'éducation populaire, nous vous proposons de mettre à profit cette année pour être à l'écoute du tissu associatif, de mettre en place un véritable plan de soutien et d'accompagnement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Berzane, c'est à vous pour 2 minutes.

**M. BERZANE Olivier**, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce qu'a dit madame Ferrari sur tout le travail qui est fait continuellement par les personnels des différentes structures qui œuvrent sur le périmètre de l'arrondissement et notamment dans les centres sociaux.

Pour répondre plus précisément aux interrogations de monsieur Lévy, la précédente mandature a fait le choix de désenclaver le Centre social de son cœur de quartier qui était Langlet-Santy. Je pensais par conséquent qu'en choisissant d'installer un centre social qui oblige des centaines d'enfants et de parents à traverser deux avenues particulièrement circulantes de l'arrondissement, où la vitesse des voitures est bien trop élevée, était pensé le cheminement nécessaire à se rendre de cette cité à ce nouveau centre social. Il se trouve qu'apparemment, ce n'est pas le cas, puisque nous devons aujourd'hui résoudre cette problématique. Nous sommes bien en train d'y travailler.

Je vous rassure, plusieurs hypothèses sont envisagées, dont celle le long du stade Bavozet, qui semble être une hypothèse assez sécurisante. Pour autant, la traversée des deux avenues restera une réalité et restera une nécessité à être traitée.

À la fois, j'ai entendu qu'il était nécessaire de désenclaver ce Centre social de son quartier, mais que nous nous retrouvons maintenant dans une situation où vous demandez en même temps que nous remettions sur ce quartier une antenne, puisque, par définition, vous avez acté le retrait du Centre social de son quartier. De la même façon, je vous rassure également, nous réfléchissons au maintien d'une antenne de ce Centre social dans son cœur de quartier. Il nous semble que, si l'activité sociale doit avoir lieu, c'est bien au cœur des quartiers où elle se trouve et nous allons continuer à concerter cela avec l'ensemble des professionnels qui travaillent sur ces lieux, des habitants, des conseils de quartier et des structures de concertation.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Berzane.

Madame Nublat-Faure, je ne sais pas si vous souhaitez compléter, rapidement.

**Madame NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Rapidement, peut-être sur le point du report du conventionnement, pour répondre à Monsieur Lévy.

C'est justement pour pouvoir prendre le temps d'échanger, de coconstruire, d'élaborer avec les structures sociales que ce temps était nécessaire, pour ne pas qu'il soit imposé un conventionnement, dans lequel peut-être les structures ne se reconnaîtraient pas et nous ne pourrions alors pas avoir de véritable dialogue.

Je parlais de retisser le dialogue. C'est ce temps que je prends pour poser les choses. Coconstruire prend du temps, mais les structures sociales, en tout cas à l'issue de la visioconférence du 9 novembre dernier, à laquelle vous faisiez référence, ont été agréablement surprises justement de ce temps qui leur était donné, pour que nous puissions évaluer les diagnostics de territoire, en reposant bien sûr notre analyse sur leur vision des problématiques qui traversent leur territoire. C'est plutôt un temps que nous nous donnons pour un temps de confiance, de se connaître et de construire ensemble. Cela fonctionne toujours mieux quand on se met main dans la main pour construire un projet que lorsque l'on est contraint par le temps d'imposer des conventionnements qui ne seraient peut-être pas pertinents par rapport aux problématiques que nous avons à traiter.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nublat-Faure.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter dès maintenant via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie.

## **2020/312 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2020 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3575350 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière**

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la délibération suivante. Monsieur Vasselin, c'est à vous.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous.

Il s'agit de la deuxième tranche de subventions pour l'année 2020 pour les structures associatives qui exploitent la grande majorité des crèches publiques de Lyon. Cela concerne également des relais d'assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants-parents, des ludothèques.

Pour ces subventions, deux principaux critères ont été étudiés, évidemment un premier critère financier, où nous regardons la comptabilité analytique, avec une attention portée également sur le coût moyen par berceau de chacune des structures. Nous veillons également beaucoup à éviter de financer de la trésorerie positive. Nous avons porté une grande attention pour cette deuxième tranche aux projets et partenariats que nous souhaitons encourager. En l'occurrence, il s'agit de projets tous de nature à favoriser la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, tels que l'aménagement d'espaces de nature pédagogique au sein des crèches, l'équipement des enfants et des professionnels pour leur permettre de sortir tous les jours dans la nature, également privilégier l'approvisionnement en filières bio et locales, le développement de l'économie circulaire également, avec l'installation de boîtes à dons, de boîtes à livres, de boîtes à vêtements au sein des différentes structures d'accueil.

Les arbitrages qui vous sont proposés reflètent ces deux principaux critères. La Direction de l'enfance assurera bien évidemment, comme à son habitude, le suivi de la bonne utilisation de ces fonds pour la gestion des structures d'accueil, mais également pour bien vérifier que seront amorcés les projets évoqués au sein des structures concernées.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission, mais également de l'ensemble des arrondissements qui ont été sollicités sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Vasselin.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Charles-Franck Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je serai plus court. De nombreux professionnels de la petite enfance se sont mobilisés pour assurer l'accueil des enfants des personnes engagées activement dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, notamment ceux des personnels soignants.

Dans des circonstances souvent difficiles, les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance ont mené à bien à leurs missions.

Bien évidemment, nous voterons le rapport qui vise à attribuer la seconde tranche de subventions de fonctionnement. Cependant, en Commission petite enfance, et Monsieur l'Adjoint, vous venez de le rappeler, il a été tenu des propos qui nous inquiètent dans vos modalités de calcul de subventions pour 2021.

Vous avez évoqué, outre les préoccupations environnementales, qui existent déjà, la volonté de valoriser une sorte d'économie circulaire et notamment la mise en place de couches lavables dans les équipements de petite enfance. (*Intervention inaudible due à des microcoupures*) verront leurs subventions 2021 valorisées.

Nous sommes bien loin de la recherche du bien-être de l'enfant. Comme évoqué, nos associations ont besoin d'être soutenues et accompagnées. Elles n'ont pas besoin qu'on leur donne des contraintes supplémentaires, avec des coûts également supplémentaires, car il faut du matériel supplémentaire, de la place et un entretien contraignant pour les personnels, sans oublier forcément la consommation d'eau supplémentaire.

Les associations ne réclament pas de la Ville de Lyon des règles et des normes supplémentaires, dont l'efficacité est discutable, mais bien qu'on facilite leur quotidien dans un contexte difficile.

En conséquence, nous vous demandons de nous communiquer en toute transparence les modalités de calcul 2021 et la liste des structures qui auraient été contraintes d'appliquer ces nouvelles normes pour obtenir une hausse de leurs subventions de fonctionnement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Lévy.

Monsieur Vasselin, un mot.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Monsieur Lévy, il ne s'agit ici absolument pas de voter pour ou contre un projet de couches lavables au sein des structures.

Le projet des couches lavables vous a été donné comme un exemple éventuel parmi plein d'autres projets que nous souhaitons pouvoir amorcer. Amorcer ne veut pas dire imposer. C'est aussi expérimenter et notamment avec des structures qui souhaiteraient être pilotes sur le sujet. L'idée n'est pas ici de faire le débat de ce nouveau moyen de fonctionnement, mais bien de voter les subventions 2020. Nous ne sommes pas sur les subventions 2021.

Le sujet viendra plus tard et nous pourrons en parler plus en détail en Commission.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme Croizier et M. Giraud ne participent pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

## 2020/317 - Modification des statuts de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, je passe la parole à Madame Léger.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : Cette délibération a pour objectif d'assurer le portage administratif et financier de la cité éducative Lyon 8e par la Caisse des écoles.

Elle a été approuvée en commission.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Jean-Michel Duvernois, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. DUVERNOIS Jean-Michel** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Notre groupe Droite, Centre et Indépendants votera favorablement pour cette délibération portant sur la modification des statuts de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon, afin d'intégrer le projet de la cité éducative.

Je rappelle que nous avons toujours été favorables à ce projet, qui concerne le 8e arrondissement, ce qui ne fut pas le cas de certains membres de votre majorité actuelle.

Au travers de cette délibération, nous voulons aussi aborder la question de la place des arrondissements au sein de la Caisse des écoles.

Allons plus loin, Monsieur le Maire, en créant une caisse des écoles par arrondissement, de façon à améliorer la gestion de proximité dans le domaine éducatif et permettre d'adapter les actions éducatives au plus près des besoins des territoires.

Nous n'avons aucun doute que cette proposition recueille votre assentiment, puisque, nous vous rappelons que le 22 mars 2017, votre 7e Adjointe, alors Maire du 1er arrondissement, faisait adopter la création d'une caisse des écoles par son Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Madame Léger, un mot.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : Je n'ai pas de commentaire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Prieto ne participe pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

## 2020/320 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des villes et des



### collectivités territoriales (ANDEV)

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, Madame Léger, c'est à vous de nouveau.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : La délibération 2020/320 concerne l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales. Elle a reçu un avis favorable en commission. Montant de l'adhésion, 800 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. BLANC Étienne** : Monsieur le Maire,

Cette délibération présente un problème juridique.

Vous avez une association qui est une association de directeurs, donc de personnes physiques, et vous êtes une personne morale et vous vous proposez de faire financer cette association de personnes physiques par une personne morale. Juridiquement, c'est absolument impossible.

Je vais donc vous proposer de retirer ou de repousser cette délibération pour vérifier si les statuts ou si une assemblée générale ont agréé la Ville de Lyon, c'est-à-dire si une association de personnes physiques a agréé une personne morale. Je vous le dis, car c'est un des sujets observés de manière très précise par les Chambres régionales des Comptes et par la Cour des Comptes. Je crois que nous avons tout intérêt à faire cette vérification.

Je vous propose de repousser cette délibération, sinon nous voterons contre.

800 euros, cela peut paraître anecdotique, c'est une question juridique, ce n'est pas une question de montant, mais cela va me permettre de répondre à madame Hénocque, qui, tout à l'heure, a présenté des chiffres qui, je crois, ne sont pas la réalité, sur la capacité d'autofinancement de la Ville.

Je raccroche cette observation à cette délibération sur des dépenses de fonctionnement.

On ne peut pas comparer la capacité d'autofinancement nette et la capacité d'autofinancement brute. Je vous confirme les chiffres, parce que ce sont ceux du compte administratif. La capacité d'autofinancement nette de la Ville est de 33 millions en 2019. Si vous avez 40 millions de dépenses supplémentaires ou de manque à gagner en raison de la crise Covid, vous aurez une capacité d'autofinancement négative.

Bien sûr, vous pourriez ajouter le remboursement de la dette, pour arriver à une capacité brute, mais la dette, il faut la payer. La seule chose, c'est qu'éventuellement, vous pouvez réemprunter ce que vous avez remboursé.

La réalité, pour juger une collectivité, c'est la capacité d'autofinancement nette. Je vous confirme bien ce chiffre. Elle est de 33 millions en 2019 et nous craignons qu'en 2020, elle se détériore.

C'est la raison pour laquelle et c'est la ligne directrice de nos interventions en Commission des finances ou sur les sujets financiers, il faut faire un travail de bénédictin sur les dépenses de fonctionnement. C'est délibération par délibération qu'il faut les éproucher pour tenter de les réduire, parce que c'est comme cela que vous augmentez votre capacité d'investissement.

Vous avez annoncé un peu plus de 1 milliard d'investissements sur la durée de votre mandature, soit, mais ce que nous savons et le rendez-vous que nous vous donnons, c'est que, pour y parvenir, vous serez obligés de diminuer de manière drastique vos dépenses de fonctionnement.

Cette deuxième observation était pour répondre à l'observation de ce matin. Pour le reste, je vous le redis, repoussez cette délibération, sinon, pour des raisons juridiques, nous serons amenés à voter contre.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Blanc.

Nous allons procéder au vote et nous vérifierons la robustesse juridique par la suite.

Madame Léger, un mot de commentaire.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : C'est un renouvellement d'adhésion. S'il y avait une impossibilité juridique, elle existait peut-être déjà l'année dernière.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote.)*

*(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre)*

*(Abstention du groupe Pour Lyon)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### 2020/322 - Programmation PEDT 2020-2021 temps scolaire - temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments - Rectificatif

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, Madame Léger, c'est à vous.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : La programmation PEDT scolaire et périscolaire est l'un des outils du projet éducatif lyonnais.

Cette délibération fait suite à la délibération présentée en septembre. Elle présente aujourd'hui le détail de ses attributions, des ajustements et de nouvelles actions.

Dans ce contexte de crise sanitaire, les axes PEDT 2018-2021 se sont révélés toujours pertinents, mais les moyens habituels ont été renforcés et des actions innovantes proposées.

Je vous parle des moyens renforcés.

Nous reconduisons les dispositifs habituellement mobilisés sur le temps scolaire, notamment les lieux d'accueil parents, et nous renforçons les projets portés par la communauté éducative des écoles, ce que nous appelons les projets d'initiative locale pour un montant de 200 000 euros, soit le double de l'année précédente. Dans ces 200 000 euros, des moyens sont reconduits, il y a des reports et des moyens supplémentaires.

Ces projets sont orientés sur les enjeux suivants : la coéducation, le décrochage scolaire, l'école dans son quartier, le numérique et le vivre ensemble.

Nous proposons aussi des actions innovantes à hauteur de 78 700 euros.

Sur le numérique, la crise sanitaire et le confinement ont mis en évidence des inégalités sociales et en particulier la fracture numérique subie par de nombreuses familles, avec l'enjeu du manque d'équipements, des usages et du besoin d'accompagnement. Pour rappel, la Ville a lancé une dotation de matériel informatique auprès de 380 familles prioritaires lors de la première période de confinement. Il s'agit maintenant de poursuivre et d'accompagner les familles et de les former aux usages des outils numériques, ce que fera Emmaüs Connect. Nous nous appuyons également sur le réseau CANOPE, partenaire déjà engagé dans le PEDT.

Notre deuxième action innovante portera sur la coéducation.

Parce que nous sommes convaincus du rôle essentiel des familles dans la réussite des enfants, nous avons souhaité renforcer l'axe coéducation en soutenant financièrement une recherche-action sur le projet « Je suis le maître du jeu », porté par l'association Coup de pouce relais. Pour rappel, « Je suis le maître du jeu » est une action qui réunit à la fois les enfants, les familles et les enseignants.

Troisième action, l'écocitoyenneté.

La cour de récréation concentre des enjeux fondamentaux, tels que le vivre ensemble, le climat scolaire, l'égalité filles-garçons, l'adaptation au changement climatique, le jeu.

Nous avons souhaité renforcer notre partenariat avec l'association Robins des Villes, qui est déjà intervenue dans une dizaine d'écoles pour réinventer la cour et coconstruire un projet durable avec les enfants.

Depuis la rentrée, l'association intervient à l'école de la Sauvagère dans le 9e arrondissement et elle interviendra cette année dans deux autres écoles.

Enfin, nous avons également engagé un nouveau partenariat avec la Maison de l'environnement, afin de sensibiliser les enfants de 6 à 11 ans aux enjeux de la transition écologique. Les cycles d'animation se dérouleront le mercredi matin, dans le cadre des Ateliers du mercredi proposés par la Ville de Lyon. Nos accueils de loisirs bénéficieront de ce dispositif, soit près de 150 enfants à travers 60 animations.

Je vous propose mettre cette délibération au vote.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, pour 4 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Madame Léger, en effet, a énuméré une liste d'actions qui étaient déjà en cours durant le précédent mandat.

Le rapport qui nous est proposé aujourd'hui évoque les ajustements au sein de la programmation PEDT.

Même s'il faudra du temps pour faire écho aux propos tenus en début de Conseil municipal et à l'heure où la réaffirmation et la mise en œuvre effective des principes républicains sont plus que jamais une nécessité, nous portons une approche laïque et citoyenne pour l'inclusion de tous dans la société.

Pour cela, dans le cadre du PEDT, il faut des historiens, des philosophes, des dessinateurs, des artistes et qu'on se concentre sur la qualité du message à véhiculer dans le temps, dans le temps long de l'enfant.

Pour cela, il faut une véritable transition dans le temps, pour l'enfant et dans son évolution.

J'espère que vous serez en capacité de nous proposer à l'avenir des actions qui sont dans cette optique.

Dans le cadre de cette délibération, Madame l'Adjointe, vous l'avez rappelé, vous proposez un soutien à l'association Robins des Villes. Nous tenons à vous faire part de notre surprise quand, en Commission éducation, il nous a été indiqué que seulement deux écoles allaient bénéficier de leur expertise pour la mise en œuvre de cours végétalisés.

Par ailleurs, il nous a été indiqué que seulement quatre écoles bénéficieront de cours végétalisés dans le mandat. Ce chiffre nous semble extrêmement faible.

Pouvez-vous nous confirmer cette information ? Pouvez-vous également nous préciser le nombre de cours végétalisés que vous envisagez durant le mandat ?

Nous vous remercions.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Jean-Michel Duvernois, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. DUVERNOIS Jean-Michel** : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous sommes conscients que la programmation PEDT temps scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021 a été fortement impactée par le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, aussi bien dans son contenu que dans ses échéances.

Mais nous sommes très surpris par votre manque d'innovation dans le domaine des actions éducatives et on ne peut pas dire que vous proposez une marque de rupture, une modification fondamentale des PEDT des années antérieures.

Nous relevons deux projets qui nous amènent au débat :

- Votre partenariat avec la Maison de l'environnement, dans le cadre des Ateliers du mercredi pour sensibiliser les enfants de 6-11 ans aux enjeux de la transition écologique. Bref, une infusion écologique des petites têtes blondes lyonnaises. Bien sûr, nous comptons sur l'un des deux chargés de programme de cette association, mentionné sur leur site Internet, également co-Président du groupe Les Verts à la Métropole, pour que cette mise en condition soit une réussite.

- Sur les cours d'école et leur végétalisation, vous proposez de financer une concertation dans seulement deux écoles pour un coût de 16 000 euros. Si cette somme est inférieure au seuil de 40 000 euros hors taxes, tel que défini par le code de la commande publique, nous pouvons toutefois nous interroger si nous ne sommes pas en présence d'une unité fonctionnelle, auquel cas vous ne respectez pas les règles de l'achat public.

- Avec la démarche entreprise sur l'école de la Sauvagère, nous arrivons, si le compte est bon à seulement trois écoles où une démarche de rénovation et végétalisation de la cour est engagée. Surprenant ! Car nous en étions restés à votre petit livre vert de campagne où, je vous cite, Monsieur le Maire : « Nous commencerons par débiter une cour d'école par arrondissement dans les six premiers mois. » À un mois et demi de cette échéance, nous doutons que cette promesse de campagne soit respectée.

Par conséquent, vous avez trompé élèves, parents, enseignants, animateurs.

Dommage.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame Sandrine Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Le PEDT reflète véritablement la politique éducative que nous souhaitons mener en tant que collectivité pour le développement, l'apprentissage et l'épanouissement de nos enfants.

Pourtant, s'il s'agit d'un document-cadre aux premiers abords technique et sûrement peu lisible pour les parents, ce projet doit permettre d'orienter les actions engagées par la Ville aux côtés des équipes éducatives tout au long de l'année.

L'éducation est un marqueur politique majeur pour toute l'équipe municipale. La situation sanitaire en 2020 a modifié, voire parfois rendu impossible, l'effectivité de certaines mesures.

Pour autant, si nous avons déjà adopté une partie du report des projets et des actions qui n'ont pu avoir lieu sur l'année scolaire 2019-2020, cette nouvelle délibération propose des actions neuves et inédites autour des enseignements et leçons retenues à l'issue du confinement.

La question éducative est éclairante sur notre rapport à la société. Même si la compétence scolaire relève de l'État, les villes sont en première ligne dans les politiques dites de réussite éducative.

Aussi, la construction d'une école plus juste mérite l'attention de chacun et l'énergie de tous. Cette construction appelle aussi un peu de courage politique et social.

Aussi, axer cette démarche autour des enjeux de décrochage scolaire, de lutte contre les inégalités, où la place des élèves et des parents à l'école paraît essentielle et fondamentale pour définir notre ambition sociale en matière de politique éducative.

Alors, oui, nous avons à cœur de combattre les inégalités sociales à l'école et de favoriser la démocratisation de la réussite scolaire et nous ne pourrions pas laisser reposer notre action sur une simple approche patrimoniale.

Au-delà de cette délibération, nous tenons à rappeler nos engagements. Les succès de l'école, c'est quand l'école élève le niveau des élèves, quand l'école républicaine permet une certaine mobilité sociale, car cette persistance des inégalités sociales à l'école ne se combat pas d'un coup de baguette magique ni avec de la poudre de perlimpinpin. Ce n'est pas en annonçant des primes exceptionnelles que l'on reconnaît le travail exceptionnel de la communauté éducative. On peut sûrement faire plus avec moins, mais il n'y aura pas de miracle. Tous les efforts supposent des moyens.

Qu'il s'agisse du respect de la laïcité ou de l'idéal méritocratique, l'école est au cœur de la plupart des (*intervention inaudible due à des microcoupures*). Pourtant, le désir d'éducation n'a pas disparu. Au contraire, à certains égards, il n'a jamais été aussi présent. Mais ce sont les moyens de l'acquérir qui sont mis en danger.

L'école ne fera pas tout toute seule et donc nous devons anticiper nos politiques de logement, nos politiques culturelles, nos politiques de renouvellement urbain et penser l'élaboration des cartes scolaires, afin de ne pas marginaliser encore plus les établissements les plus en difficulté.

Pour que l'école parvienne à construire cette véritable égalité des chances, la Ville de Lyon s'attachera à défendre une égalité des droits par un accès au droit renouvelé et effectif. Aussi, la présence à la rue d'enfants ou leur mal-logement sont inacceptables et attentatoires à leurs droits les plus fondamentaux. Les situations de surpeuplement ont un impact direct sur le développement des enfants, puis sur leur scolarité et leur capacité à poursuivre des études. C'est pour cela que nous ne laisserons pas d'enfant dormir à la rue. C'est pour cela qu'à Lyon, aucun enfant ne dormira dehors.

Alors, si l'égalité de chances ne saurait compenser les inégalités sociales situées en amont de l'école, le combat pour la justice scolaire mérite d'être mené et je sais que, désormais, il est entre de bonnes mains.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Tristan Debray pour 3 minutes.

**M. DEBRAY Tristan** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme vous le savez, depuis notre dernier Conseil municipal, la situation sanitaire ne s'est pas significativement améliorée et notre ville n'est pas épargnée.

Ainsi, connectés les uns aux autres via nos ordinateurs, nos tablettes ou nos téléphones respectifs, nous en sommes une preuve vivante, que la 4 G, qui fonctionne très bien pour ceux qui l'utilisent depuis ce matin, semble-t-il, soit d'ailleurs ici remerciée.

Les conséquences de cette crise sanitaire sur les enfants à court terme sont nombreuses et certaines nous sont sans doute encore inconnues. Garder un œil attentif à la situation des enfants au sein des écoles comme dans l'espace public et ajuster nos choix en fonction des évolutions de la crise est toutefois de notre ressort et même de notre responsabilité.

C'est ce qui est principalement proposé dans cette délibération et nous saluons l'adaptation à la réalité aussi changeante que complexe de Stéphanie Léger, Adjointe à L'éducation, et des agents municipaux des services de L'éducation.

Parmi les propositions, nous apprécions particulièrement celle de doubler l'enveloppe dédiée aux projets d'initiative locale. En effet, les enjeux de la prévention du décrochage scolaire, de la santé et du bien-être des enfants et de leurs encadrants, ainsi que de la coéducation, nous semblent encore davantage prioritaires pendant la période que nous traversons.

Le décrochage scolaire, s'il peut commencer à tout âge, a souvent tendance à s'accroître au fil des années. Mettre en œuvre des actions de prévention en ce sens, c'est donner des chances de réussite pour tous, quelles que soient les origines sociales des familles. Voici un chiffre pour illustrer l'importance d'investir dans ce domaine : 230 000 euros. C'est le coût du décrochage scolaire à la collectivité pour une personne tout au long de sa vie.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même saluons aussi la mobilisation pour le repérage des familles sans moyens numériques. La dotation de matériel informatique auprès de nombreuses familles est également une décision importante, qui entre dans le cadre plus vaste de la lutte contre la fracture numérique.

Ces dispositions vont dans le sens d'une ville que nous voulons de plus en plus inclusive. Elles recueillent toute notre approbation.

L'accompagnement individualisé sur le temps périscolaire à destination des enfants du voyage ou encore la lutte contre l'exclusion numérique des plus fragiles via le soutien à Emmaüs Connect et au Réseau CANOPÉ viennent confirmer notre volonté de justice sociale et nous nous en réjouissons.

Les actions en faveur de la transition écologique continuent à être menées et c'est une bonne nouvelle, car l'écocitoyenneté peut et doit être promue auprès des enfants dès leur plus jeune âge.

Pour rassurer monsieur Duvernois, je vous informe que cette infusion est très digeste et je précise que les petites têtes brunes ou les petites têtes rousses pourront aussi en profiter, au même titre que nos petites têtes blondes.

Qui de mieux que les enfants pour parler des besoins des enfants ? La démocratie participative que nous promovons et souhaitons renforcer dans les mois et les années à venir ne pourra pas exister sans leur voix. Elle n'aurait pas la même valeur, pas la même saveur. Hissons-nous à leur hauteur.

La démarche de réaménagement concertée des cours d'école et le renforcement du partenariat avec l'association Robins des Villes permettent aussi de renforcer l'égalité entre les filles et les garçons. Ainsi concertés, les enfants deviennent tous ensemble les artisans de leur environnement.

L'art continue aussi à vivre et à se transmettre dans nos écoles. L'accès des enfants à la culture grâce à la multitude d'actions soutenues dans le cadre des projets d'initiative locale garantit les droits culturels pour tous les enfants qui en bénéficieront. Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même soutenons ces actions.

Un dernier mot enfin pour exprimer notre enthousiasme quant au projet innovant de jeux pour renforcer la coéducation. Celui-ci suscite toute notre attention et notre impatience à connaître les enseignements de cette recherche.

Je vous remercie pour votre attention.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même voterons en faveur de cette délibération portant sur le soutien aux mesures du PEDT.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Debray.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. ODIARD Patrick** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération que nous discutons actuellement porte sur les compléments et ajustements des modalités d'intervention du PEDT aux conséquences de la crise sanitaire, avec des mesures exceptionnelles qui nous ont été présentées par Stéphanie Léger, parmi lesquelles je soulignerai :

- D'une part l'encouragement des initiatives autour des thématiques prioritaires, identifiées à travers les projets d'initiative locale qui permettent la mise en œuvre des actions et des projets basés sur les priorités du PEDT, pour lesquels il a été décidé de doubler l'enveloppe dédiée comme l'a expliqué Stéphanie Léger ;

- D'autre part la coéducation en s'appuyant sur les lieux d'accueil parents, afin d'agir sur les inégalités et de répondre aux besoins d'accompagnement de certains parents.

Au moment des arbitrages, les actions du PEDT présentées aux élus en charge de l'éducation par les coordinatrices de territoire représentent une simple ligne sur un tableur, qui sera validée ou rejetée.

Derrière cette simple ligne, il y a pourtant tout un processus d'élaboration par les équipes enseignantes des écoles, voire les équipes d'animation, le cas échéant, avec des partenaires extérieurs qu'elles ont sollicités, qui ont consacré du temps de réunion à la rédaction de ces projets, avec la nécessité de répondre à une double exigence, technique pour les directions de l'éducation et pédagogique pour l'Inspection de

l'Éducation nationale.

La mise en forme s'effectue par le biais de formulaires, permettant de préciser les objectifs de l'action, ses modalités de mises en œuvre, des indicateurs de réussite et l'évaluation des résultats.

Face à un tel investissement, qui se répète autant de fois qu'il y a de projets déposés, il convient de s'interroger sur les effets des arbitrages que nous opérons lorsque nous sommes contraints de rejeter certains projets en raison de difficultés dans la conception, dans le partenariat antérieur ou pour des raisons budgétaires. Le rejet d'un projet qui a demandé un fort investissement des équipes, qui a pu être présenté en conseil d'école comme un marqueur potentiel de la prochaine rentrée scolaire, peut conduire à une forte démobilisation les années suivantes, surtout si ce projet a subi plusieurs refus successifs.

De fait, on peut se demander, en constatant la disparité du nombre de projets déposés d'une école à l'autre, s'il faut y voir dans certains cas les effets de telles péripéties dont les directeurs et les directrices nous font part lorsque nous les rencontrons dans les écoles.

Afin de nous aider à établir des critères et à définir les moyens qui peuvent être accordés à chaque école et à l'éligibilité des projets, elles sont classées selon la moyenne des quotients familiaux municipaux dans un souci de justice sociale. Les écoles les connaissent, elles peuvent faire des estimations sur leurs chances de voir aboutir leurs demandes.

Il est cependant nécessaire que nous parvenions à plus de précision sur les possibilités offertes à chaque école en garantissant à chacune d'elles un minimum sécurisé. C'est ce qui a été décidé pour les PIL que j'évoquais précédemment.

Quant au classement des écoles selon le quotient familial, s'il constitue un bon indicateur, comme critère d'arbitrage, il a des inconvénients comme toute approche globalisante recourant à la moyenne. En effet, si dans certains quartiers de notre ville, il y a une grande homogénéité sociale parmi les familles – ce qui n'est pas nécessairement souhaitable d'ailleurs –, dans d'autres quartiers, où il y a une plus grande mixité sociale, qui est un objectif recherché quand on travaille sur les périmètres et qui est un facteur dynamisant pour les dynamiques pédagogiques des classes, on peut avoir un effet pervers, dans la mesure où ce quotient familial plus élevé va modifier le classement des écoles. Dans ce cas, on va retrouver un problème pour les élèves qui sont en difficulté sociale dans ces écoles et qui ne bénéficient pas des dispositifs pédagogiques. On retrouve ainsi des élèves en difficulté dans des CP ou CE1 à 12, mais quand ils sont dans des écoles dites normales, ils seront dans des CP ou CE1 à 25, 26. Par conséquent, nos écoles ordinaires, avec 90 à 95 % d'élèves qui ne rencontrent pas d'obstacles dans leurs apprentissages, cela signifie a contrario qu'un à trois élèves par classe sont en difficulté et ne peuvent s'appuyer que sur leurs enseignants pour franchir l'obstacle.

Alors, nous ferons en sorte que dans notre prochain Projet éducatif de la Ville, nous nous intéressions de près à 5 à 10 % d'élèves un peu invisibles, pour qu'ils ne soient pas les oubliés des dispositifs que nous élaborons, parce qu'ils ne se trouvent pas dans la bonne école.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Odiard.

Madame Léger, quelques mots.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : Je reprends les remarques de monsieur Duvernois, pas de rupture par rapport aux actions précédentes. Je rappelle à monsieur Duvernois que nous sommes toujours dans le PEDT 2018-2021 et qu'à ce titre-là, nous respectons ce qui avait déjà été mis en place. Je le rassure, à partir de 2022, nous aurons un PEDT, s'il a bien lu mon article dans La Tribune de Lyon, basé sur la transition écologique, et donc en rupture certaine par rapport aux orientations précédentes.

Sur les cours végétalisés, puisque l'attention se focalise sur ce sujet, il s'agit effectivement de cours végétalisés, mais de réorganisation de réflexions sur les cours. Nous n'en sommes pas à deux ou trois. Je vous rappelle que nous parlons de délibérations concernant l'année 2021. Sur le mandat, il y en aura bien sûr davantage. Nous sommes en train de travailler sur un plan prévisionnel au moins de 70, voire de 100 cours d'école.

Pour ce qui arrive dans les prochaines, nous avons parlé de ce qui se passe à la Sauvagère, les subventions qui seront permises avec les Robins des Villes permettront de faire des consultations et de conduire des rénovations de cours auprès de deux écoles, que nous n'avons pas encore identifiées, mais il y aura certainement l'école Veyet, sur laquelle actuellement nous travaillons. Nous avons remodifié la cour de la maternelle Veyet par rapport au projet initial qui avait été initié sur le mandat précédent.

De la même façon, nous travaillons aussi sur une nouvelle cour pour l'école Joannes Masset. Je rappelle que l'école a failli ouvrir avec de la pelouse synthétique. Nous avons donc retravaillé sur ce projet et nous allons bien sûr aboutir sur cette année scolaire 2020-2021.

Ce ne sont pas de petits projets effectivement, cela prend du temps. Ce sont des projets qui sont financièrement également conséquents. Nous ne nous embarquons pas en deux mois sur ce type de projets, qui demandent de la concertation auprès des parents, des enfants, des équipes enseignantes. Nous ne balançons pas des cours végétalisés en moins de quelques semaines, mais nous en avons plusieurs sur la prochaine année scolaire, au moins 5 à 8 cours, suivant ce que nous pourrons mener.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame Léger.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

#### **2020/310 - Modalités d'exonération des mises à disposition en piscines en période de crise sanitaire : saisons 2019-2020, 2020-2021 et à venir - Rectificatif**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

#### **2020/315 - Attributions de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 7 000 euros**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

#### **2020/316 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association le Cyclotouriste pour l'organisation de la 67e édition de la SaintéLyon le samedi 5 et le dimanche 6 décembre 2020 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

#### **2020/321 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'association Beaumarchais basket Lyon Métropole pour l'achat d'équipement de préparation physique - Approbation et signature d'une convention annuelle mixte**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Nous passons à une série de dossiers sans demande d'intervention, pour les présenter, Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Dossier 310, du fait de l'interruption de fonctionnement des piscines municipales lors du premier et second confinement, cette délibération présente le mode d'exonération d'une partie de la redevance due à la Ville par les associations sportives n'ayant pas pu nager durant cette période. Ces modalités d'exonération seront également mobilisables à l'avenir si cette situation devait se reproduire.

Dossier 315, il s'agit d'une attribution de subventions à trois associations, que sont Hip Hop Lyon, Chèvrefeuille Loisirs et J'y Cours.

Le dossier 316, attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association le Cyclotouriste. C'est l'association qui organise la Fête des Lumières qui, comme vous le savez, a dû être annulée. Cette subvention sera donc versée à hauteur des frais engagés par l'association.

Pour terminer, dossier 321, il s'agit d'une attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'association Beaumarchais basket Lyon Métropole pour un achat d'équipement de préparation physique.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nublat-Faure.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(Adoptés)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

**2020/311 - Opération 01209005 EAJE Augustins - Aménagement intérieur pour relocalisation - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'Association des familles du quartier Saint-Vincent (AFQSV) gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Augustins sis 14 rue de la Vieille à Lyon 1er pour l'aménagement de l'établissement suite à sa relocalisation - Approbation et autorisation de signature de conventions, d'un contrat et d'un avenant**

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

*(Adopté.)*

**2020/313 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et des contrats**

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

*(Adopté.)*

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

**M. LE MAIRE** : Pour les délibérations suivantes, Monsieur Vasselin, c'est à vous.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

La première délibération, la 311, concerne une attribution de subvention d'investissement pour un établissement dans le 1er arrondissement, la crèche Les Augustins en l'occurrence, et la 313 concerne le renouvellement de toutes les conventions qui permettent aux structures d'occuper les locaux qui appartiennent à la Ville de Lyon.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable en commission et de l'ensemble des arrondissements qui ont été consultés pour ces délibérations.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(Mme Croizier ne participe pas au vote sur les dossiers n° 2020/311 et 2020/313)*

*(Adoptés)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

**2020/318 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet Cité éducative Lyon 8e - 2020**

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

*(Adopté.)*

**2020/319 - Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Lyon 8e entre le collège Henri Longchambon et la Ville de Lyon**

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

*(Adopté.)*

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Madame Léger rapporte les deux dossiers suivants, dont le dossier 2020/319 initialement attribué à madame Hénocque. Madame Léger, vous avez la parole.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : La délibération 318 porte sur la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet Cité éducative du 8e et la délibération 319 sur la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Lyon 8e entre le collège Henri Longchambon et la Ville de Lyon.

Ces deux délibérations ont été approuvées en commission.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(Adoptés)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.



---

**COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ**

---

**2020/350 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 2 du Plan local d'urbanisme et de l'habitat**

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

**M. LE MAIRE** : Monsieur Michaud, c'est à vous.

**M. MICHAUD Raphaël**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Pour le projet de délibération 2020/350, il s'agit d'un avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification numéro 2 du Plan local de l'urbanisme et de l'habitat, qui a reçu un avis favorable de la Commission urbanisme, nature en ville, sûreté et des mairies d'arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Laurence Croizier, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

Cette modification numéro 2 comprend des figures imposées qui n'apportent donc pas d'observations particulières de notre part et que nous approuverons, comme les porter à connaissance risque de l'État ou les équipements publics ou d'intérêt collectif hors projets Ville de Lyon.

Ce sont sur les projets estampillés Ville de Lyon que nous souhaitons revenir.

Concernant le futur groupe scolaire Croix-Barret dans le 7e, nous corrigeons là une erreur du dernier PLU-H, mais pour le groupe scolaire Antonin Laborde, rue Joannes Carret, dans le 9e, ne sommes-nous pas en train d'en commettre une ?

Il est évident qu'à cet endroit, l'adéquation entre groupe scolaire et nouveaux logements n'avait pas été correctement anticipée, puisque cette école est récente, elle a été mise en service en 2014 et elle se trouve aujourd'hui trop petite. Un modulaire est d'ores et déjà installé sur le terrain de foot de la cour. Je rappelle d'ailleurs que filles et garçons peuvent jouer au foot.

Cette situation scolaire est vraie dans le 9e comme ailleurs et le retard pris est toujours difficile à combler. Faut-il pour autant choisir la fuite en avant, tel le canard à qui on a coupé la tête ? Ne continuons pas dans l'erreur.

L'ajout de quatre classes supplémentaires, avec la suppression d'un terrain de jeu, est-il la bonne solution pour ce quartier ?

L'aménagement du terrain de jeu est récent, lui aussi, puisqu'il a été dénommé aire de sport Alexandra David-Neel au Conseil du 28 mai 2018 et a fait l'objet d'une rétrocession à la Ville par la SERL au Conseil du 27 janvier 2020 pour une valeur de 300 000 euros.

Hormis le signal peu glorieux de gabegie de l'argent public ainsi donné aux habitants, ne faut-il pas réfléchir et flécher la construction d'un vrai nouveau groupe scolaire ?

Nous voyons que, dans les groupes scolaires proches, la Sauvagère, Audrey Hepburn ou la Gare d'Eau, la situation n'est pas fameuse non plus, puisque des travaux sont en cours sur la Sauvagère et qu'une école maternelle doit se construire sur le groupe scolaire Nérard pour délester celui d'Audrey Hepburn.

Notre priorité, tout comme vous, est bien l'équipement scolaire correct des enfants, mais les quatre classes sont-elles suffisantes et pour combien de temps ?

Vous nous indiquez qu'un terrain proche a bien été fléché pour reporter le terrain de jeu de proximité, mais nous n'avons pas de précision sur le lieu que vous envisagez et quand nous regardons l'évolution du quartier, les surfaces disponibles ne sont pas légion.

Aussi, nous nous abstenons sur cette suppression de l'aire de sport Alexandra David-Neel.

Mais, au-delà de la modification numéro 2, nous souhaitons être un peu plus prospectifs et aborder deux autres points.

Concernant la reconversion du site de l'ex-clinique Trarieux, notre groupe souhaite que vous nous confirmiez votre position. En effet, la newsletter du site de l'association J'aime Montchat mentionne un échange le 12 novembre dernier entre madame Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3e arrondissement, à propos de la reconversion du site de l'ex-clinique Trarieux.

À cette occasion, Madame le Maire a confirmé à l'association sa volonté de respecter les engagements que vous avez pris, Monsieur le Maire, lors de la campagne électorale, à savoir aucune construction sur les espaces vers du parc de l'ex-clinique Trarieux et nous nous en réjouissons.

Pouvez-vous nous garantir que vous réétudiez le projet de l'ex-clinique Trarieux suivant ce principe d'aucun nouveau logement sur les surfaces naturelles de ce terrain ?

Dernier point, concernant le projet de modification numéro 3 du PLU-H, car, si nous délibérons ce jour sur le projet de modification numéro 2 du PLU-H, vous nous demandez d'ores et déjà nos préconisations pour la modification numéro 3, avec réponse d'ailleurs pour aujourd'hui.

Nous avons l'impression que l'administration de la Métropole de Lyon déroule son planning de modification sans intégrer le décalage des élections ou la crise sanitaire, qui ont quelque peu perturbé les échéances municipales.

En particulier, comment et pourquoi prévoir une modification numéro 3 sans avoir ni votre plan de mandat ni celui de la Métropole ?

Vous avez des ambitions fortes en matière scolaire et l'exemple précédent du groupe Laborde montre combien l'anticipation est nécessaire. Nous vous demandons donc de différer cette future modification numéro 3 de quelques mois, afin d'avoir une vue d'ensemble de votre programme d'investissement et d'intervenir en ce sens auprès de la Métropole, car ce sont bien les politiques publiques qui dirigent les choix administratifs et non l'inverse.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Croizier.

Monsieur Michaud.

**M. MICHAUD Raphaël**, rapporteur : Concernant cette modification numéro 2, je vous confirme que c'est une procédure à portée limitée. À ce titre, nous n'avons pas nécessairement la possibilité d'inscrire dans cette modification l'ensemble du programme éducatif et l'ensemble des emplacements réservés nécessaires aux écoles et nécessaires aux Lyonnais.

Je vous confirme que la modification numéro 3 sera l'occasion d'inscrire de manière beaucoup plus massive et beaucoup plus concrète la stratégie foncière permettant de répondre au retard exagéré et exacerbé sur les équipements publics, en particulier les écoles.

Je vous confirme que ce premier pas est un premier pas vers d'autres groupes scolaires et vers d'autres écoles.

Concernant les projets, notamment les grands projets de construction, tels que celui de l'ex-clinique Trarieux, Monsieur le Maire et moi-même pouvons vous confirmer que nous avons rencontré les porteurs de projet pour ce projet du 3e arrondissement, où nous souhaitons préserver le végétal, préserver la pleine terre et préserver les arbres existants sur la parcelle. À ce titre, un projet de modification de la construction est en cours, de manière à maintenir une densité équivalente, mais à pouvoir travailler sur le végétal, la pleine terre et les arbres. Je peux vous rassurer sur ce point.

Concernant le calendrier de la modification numéro 3, nous ne souhaitons pas spécifiquement retarder les éléments liés à la construction. Nous avons déjà des éléments inquiétants vis-à-vis du retard sur la construction que nous avons pu observer depuis deux ans. Par rapport à cela, tout élément qui permettrait de donner de la lisibilité doit être maintenu et, à ce titre, nous profiterons de la modification numéro 3, puis de la modification numéro 4, pour insuffler nos réformes, sachant que, sans attendre, il a été impulsé – vous l'aurez noté – la modification de la charte de la qualité de la construction à Lyon, qui nous permettra dès le premier trimestre 2021 de voir notre programme mis en œuvre, pour que chaque bâtiment participe à la transition écologique de Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Michaud.

Madame Léger, je me permets de vous proposer de dire un mot, puisque la question des nouvelles écoles a été abordée.

**Mme LÉGER Stéphanie**, Adjointe : La démographie scolaire dans le 9e, la pression démographique scolaire dans le 9e n'est pas une nouveauté, effectivement. Dès que nous sommes arrivés, nous avons, avec la Mairie du 9e et la Direction de l'aménagement urbain, étudié le 9e arrondissement spécifiquement sur ce sujet.

J'ai pris la décision d'inscrire à la future PPI la création d'une école sur le 9e arrondissement.

Je vous invite donc à la voter quand elle sera présentée en Conseil municipal.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Léger.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Sur l'école Laborde : abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)

(Reste du rapport : M. Oliver ne prend pas part au vote)

(M. Giraud ne participe pas au vote sur l'ensemble du rapport)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Monsieur Blanc, s'il s'agit d'une question technique ?

**M. BLANC Étienne** : Ce n'est pas une explication technique, Monsieur le Maire. Sur cette délibération, nous avons demandé un vote séparé. Du fait de ce vote séparé, il y avait un vote positif pour la totalité et une abstention sur l'extension de l'école Laborde.

Nous n'allons pas repasser un vote. Je vous propose donc de noter que notre groupe vote pour la totalité de la délibération, mais s'abstient sur l'extension de l'école Laborde.

Deuxième observation, quand nous faisons une demande de vote par division, nous avons la courtoisie de l'envoyer avant à vos services, car avec la visioconférence, c'est compliqué. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais je vous confirme qu'elle vous a bien été transmise.

**M. LE MAIRE** : Je vous informe qu'elle n'a pas été malheureusement reçue de mon côté, mais nous allons corriger cela et nous avons pris note de votre demande de distinguer les deux. Ce sera effectué. Merci, Monsieur Blanc.

## **2020/351 - Lyon 9e - Duchère - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de quartier Lyon 9e Duchère**

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

**M. LE MAIRE** : Concernant la délibération suivante, c'est à vous de nouveau, Monsieur Michaud.

**M. MICHAUD Raphaël**, rapporteur : Sur Lyon 9e, pour le quartier de la Duchère, la délibération concerne le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). C'est une convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le quartier Lyon 9e Duchère, qui a reçu un avis favorable de la Commission urbanisme, nature en ville, sûreté et de la Mairie du 9e.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Gérard Collomb, pour 5 minutes.

**M. COLLOMB Gérard** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le projet de délibération que vous nous présentez vise à poursuivre le projet de rénovation urbaine de la Duchère sur les quartiers de la Sauvegarde et du Château.

Pour ce qui est de la Sauvegarde, il s'agit d'une opération qui a le même niveau d'ambition que celle menée précédemment au Plateau, puisqu'il s'agit à la fois de restructurer les voiries, qui, aujourd'hui, se trouvent souvent en impasse, de mieux relier ainsi la Sauvegarde aux autres quartiers, de diversifier le type d'habitat (aujourd'hui, 86 % de logements sociaux), de requalifier les espaces verts, de créer enfin une façade économique sur l'avenue Ben Gourion, de manière à mettre la Duchère en synergie avec Techlid, le pôle économique de l'Ouest lyonnais.

Pour ce qui est du Château, il est de détruire la grande barre et de réaliser à sa place des petits immeubles qui s'inséreront dans un espace extrêmement végétalisé à proximité du parc du Vallon. Il s'agit aussi de réhabiliter la Maison de l'enfance et de réfléchir enfin à la restructuration du groupe scolaire.

Nous nous réjouissons donc que vous repreniez un projet sur lequel nous avons beaucoup travaillé.

Aujourd'hui, la Duchère n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était avant que commence l'opération de rénovation urbaine que nous avons menée. Le Plateau de la Duchère, là où sont construits les immeubles et les petites villas donnant sur le Vallon, était auparavant une série de grandes barres, dont les entrées d'ailleurs tournaient le dos au boulevard qui traversait le quartier.

Tout le talent d'Alain Marguerit a été de dessiner une vraie ville en utilisant la topographie de ce qui constitue la troisième colline de Lyon.

L'axe principal est désormais situé au faite de la colline et non en contrebas, comme auparavant, ce qui évite d'avoir des arrières d'immeubles extrêmement sinistres.

Pour ce qui est du parti architectural, urbanistique, nous avons repris ce qui constitue encore le meilleur dessin, l'ordonnement à la romaine, le cardo orienté nord-sud, le decumanus ordonné est-ouest, avec, au milieu, le forum, ici, la place Abbé Pierre, autour de laquelle se trouvent concentrés commerces et services publics. Et je crois qu'aujourd'hui, cela a une certaine allure.

On a donc, dans ce quartier, un urbanisme de qualité. Les bâtiments sont eux aussi de bonne facture architecturale. Le quartier est totalement immergé dans la nature. Les équipements publics sont particulièrement nombreux. Est-ce à dire que nous ayons pleinement réussi ?

Comme j'ai porté cette opération, je peux donner une réponse. Je crois que nous n'avons pas totalement réussi.

Les incidents qui marquent périodiquement le quartier (rodéos, voitures brûlées, 7 encore la semaine dernière), la persistance des trafics de stupéfiants, malgré l'intervention permanente de la police, prouvent, hélas, que ce n'est pas entièrement le cas.

Tout simplement parce que, dans les politiques d'attribution de logements, nous n'avons pas su trouver le bon équilibre et que nous avons perdu de vue ce qui doit être la base des opérations de rénovation urbaine : permettre une meilleure mixité de la population, faire que l'apport de couches sociales nouvelles soit assez fort pour tirer tout un quartier vers le haut.

Faute de l'avoir fait, nous n'avons pas su, dans l'ensemble des logements sociaux reconstruits, installer des populations suffisamment diversifiées. Résultat, on peine à faire se rencontrer deux sociétés, deux mondes, qui se côtoient sans vraiment se rencontrer.

On le voit d'un côté au travers des politiques d'évitement scolaire et de l'autre – et c'est là le grand échec –, on voit des jeunes qui ont tendance à rejeter une société dans laquelle ils se sentent en marge.

Ce que l'on peut observer sur la Duchère, on l'observe dans la plupart des quartiers en renouvellement urbain, que ce soit sur l'agglomération lyonnaise ou dans les autres villes. Le Monde, par exemple, rapportait la semaine dernière que, dans un quartier de Toulouse entièrement rénové, des bandes s'affrontaient à la kalachnikov sous le regard terrorisé des habitants.

Il nous faudra donc réfléchir, je crois, à ce qui a échoué par le passé dans les politiques que nous avons menées et essayer de faire en sorte que, chaque fois, on crée une vraie mixité sociale, de manière à ce que l'ensemble de la population se reconnaisse dans les valeurs qui sont portées par notre pays, dans les valeurs de la République, autrement, nous risquons d'avoir un avenir qui se dégradera encore plus qu'aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Collomb.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Monsieur Emmanuel Giraud, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. GIRAUD Emmanuel** : Monsieur le Maire,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La convention soumise au vote de notre assemblée est une excellente nouvelle pour le quartier de la Duchère, et plus particulièrement les habitants de la Sauvegarde et du Château.

Elle constitue effectivement un premier aboutissement d'une réflexion débutée dès 2009, au moment où l'ensemble des partenaires ont jugé essentiel de poursuivre la rénovation initiale sur le secteur du Plateau.

Elle constitue également à l'évidence un important et un ambitieux projet urbain, porteur d'espoir pour les populations impatientes effectivement de voir se transformer leurs pieds d'immeuble, leurs lieux de vie du quotidien, comme c'est aujourd'hui le cas pour leurs proches voisins.

Car, en effet, si on ajoute aux deux programmes de rénovation urbaine, les rénovations à l'œuvre ou à venir par la SACVL des barres Plateau Sud et Sakharov, c'est l'ensemble du quartier de la Duchère qui aura bénéficié en près de trois décennies d'un réaménagement censé sortir le quartier de ses difficultés.

In fine, plus de 2300 logements sociaux auront été démolis, plus de 2000 nouveaux logements sortis de terre, de nombreuses résidentialisations, des équipements structurants, des mètres carrés à vocation économique, ramenant potentiellement de l'emploi, une labellisation d'écoquartier, etc.

Ces transformations urbaines, nous les devons à l'investissement constant des élus, de l'ensemble des partenaires, qui ont toujours œuvré collectivement pour ce territoire attachant. Qu'ils en soient ici remerciés.

Mais derrière ces spectaculaires transformations urbaines, derrière l'urbain, il y a l'humain, des habitantes, des habitants du quartier, fortement impactés dans leur vie quotidienne.

2000 familles ont dû quitter définitivement leur logement et qui, pour une bonne part, ont dû s'intégrer, bon gré mal gré, dans d'autres quartiers, tisser de nouveaux liens, réinventer un quotidien en somme.

Mais aussi 2000 familles nouvellement implantées pour apporter, comme on le dit dans le jargon du logement, de la diversification, dont l'intégration n'est jamais évidente, en fait.

Et aussi des milliers d'habitants, spectateurs de ces transformations.

Oui, la rénovation urbaine est indispensable à l'amélioration de vie de ces quartiers prioritaires.

Oui, les centaines de millions d'euros investis sur le quartier de la Duchère ont permis de changer la silhouette du quartier, mais, malgré cela, il demeure toujours, comme l'a indiqué mon prédécesseur, des ménages en difficulté et en situation de détresse importante. La crise sanitaire actuelle ne fait que renforcer cet état de fait d'ailleurs. Un taux de chômage encore très important. En lien avec les deux points précédents, des conséquences en termes d'incivilités, de violences urbaines condamnables, qui n'améliorent, hélas, pas l'image du quartier.

Et malgré ces millions d'euros investis, les spectaculaires mutations urbaines, les effets d'annonce, la Duchère n'y coupe pas.

Alors j'entends, comme à l'instant, des prises de parole évoquant qu'il aurait fallu démolir encore plus de logements sociaux dans les opérations prévues. Ces opérations permettent pour autant pour l'instant de porter de 80 à 50 % le taux de logement social sur le quartier.

Mais quel sens a cette proposition de vouloir absolument encore plus diminuer le nombre de logements sociaux ?

Pour déraciner encore plus d'habitants d'un quartier où ils ont grandi, où ils travaillent, où même parfois certains habitants se sont connus, ont connu leurs conjoints, se sont mariés ? Et pour que, finalement, ces ménages atterrissent et soient hypothétiquement intégrés dans de nouveaux quartiers, de nouveaux arrondissements, de nouvelles communes ?

C'est une perspective qui n'a pas vu le jour encore. Tout le travail reste à faire de rééquilibrage du logement social, sans prendre pour autant les habitants pour des pions que l'on baladerait à des fins statistiques.

Non, à l'aune de ce nouveau projet de rénovation urbaine, pour espérer que le projet urbain ait des effets durables sur les conditions de vie quotidienne des habitants de la Sauvegarde et du Château, ce n'est pas déplacer encore plus que prévu les populations habitant ici depuis parfois plusieurs générations.

Aux objectifs fixés dans la convention, il s'agit plutôt :

- De renforcer les conditions organisationnelles et humaines pour accompagner au mieux les habitants au changement, notamment dans les dispositifs de relogement, mais aussi dans l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants ;

- D'amplifier et démultiplier les modalités de participation citoyenne, toujours plus expliquer le projet pour qu'il soit assimilé et accepté.

Quoi que l'on dise, l'urbanisme ne transformera pas la ville et encore moins la vie si on ne fait pas appel à ceux qui sont là, présents au quotidien.

Je terminerai cette prise de parole en vous soumettant, pas par nostalgie, mais quelques verbatim du discours du Président Mitterrand, délivré aux Assises nationales Banlieues 89, qui s'étaient déroulées à Bron, le 4 décembre 1989. C'était il y a 30 ans. Je le cite : « Sans la participation la plus large de tous, il n'y aura pas d'identité, il n'y aura pas de dignité, jamais non plus il n'y aura de citoyenneté. Il faut en particulier que les jeunes s'approprient leur quartier. Ils aiment leur quartier. Ils ne veulent pas changer de quartier. Ils veulent que le quartier change. Ils ont cet attachement naturel pour le lieu où l'on prend racine, même si c'est dans la laideur, le désordre et l'ennui. Simplement, la volonté humaine, la capacité de créer et d'imaginer fait qu'on espère bien maîtriser l'héritage qu'on a reçu. »

À l'évidence, ce regard porté sur la jeunesse des quartiers et ses attentes est toujours d'actualité aujourd'hui.

Pour finir, comme ont pu le faire en leur temps en toute proximité et persévérance des élus comme Louis Lévêque, Gérard Claisse ou dernièrement Bernard Bochar, vous pouvez compter sur l'engagement des élus socialistes, la Gauche sociale et écologique et celles et ceux de Lyon en Commun au regard des délégations qui leur ont été confiées, notamment dans le 9e, pour amplifier ces processus d'échange, d'association et de concertation en mettant l'humain au cœur de ces transformations urbaines essentielles.

Nos deux groupes voteront favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Giraud.

Monsieur Michaud, quelques mots rapidement.

**M. MICHAUD Raphaël**, rapporteur : Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur Collomb,

Monsieur Giraud,

Chers collègues,

Je vous confirme que tous les points d'attention que vous soulignez sont tout à fait légitimes. La transformation de la ville est un projet de longue haleine et nous héritons d'une situation qui a été longuement travaillée.

Ce projet de renouvellement urbain à la Duchère illustre très bien et si, actuellement, nous avons des tensions au quotidien, nous nous associons à l'indignation face à ces comportements qui nuisent à la tranquillité des habitants et des commerçants des quartiers concernés. La police nationale, la police municipale travaillent de concert pour faire cesser ces agissements. La crise sanitaire, mais aussi économique et sociale joue de toute évidence un rôle de catalyseur des violences urbaines. C'est pourquoi les projets que nous menons ne doivent pas seulement être des projets urbains, mais aussi des projets à visage humain, qui articulent plus fortement le social et l'urbain.

Certes, le nombre de logements peut être un indicateur et notamment de logements sociaux. Nous allons réduire le nombre de logements sociaux de 80 à 60 % à travers le projet de renouvellement urbain qui se termine et nous obtiendrons même 56 % de logements sociaux à l'issue du programme de renouvellement urbain qui s'achèvera en 2021.

De nombreux équipements ont pu être installés pour compenser un retard de production d'équipements publics, dont nous n'avons pas pu bénéficier pour le reste de Lyon.

Concernant l'attention à la population, nous serons particulièrement attentifs au relogement des personnes. Avant-hier, j'ai pu présider le groupe trimestriel de relogement de la Duchère, qui mobilise l'ensemble des partenaires et des bailleurs et nous nous sommes assurés de la mobilisation et du partenariat entre tous les bailleurs pour répondre aux attentes de relogement des habitants, qui souhaitent majoritairement

rester dans leur quartier, dans leur arrondissement et là où ils ont tissé des liens, avec toutefois une demande plus importante pour des communes de l'Ouest lyonnais.

À ce titre, nous sommes attentifs à la situation sociale et à la santé mentale des habitants, comme l'a montré la délibération que nous venons de voter pour le dispositif ALINEA, expérimenté à la Duchère et qui va être transposé à Mermoz et à Langlet-Santy selon cette logique d'aller vers les habitants.

Ainsi donc, nous comptons bien mettre en œuvre le projet tel qu'il a pu être défini, en comptant tant sur le volet urbain que sur le volet humain.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## 2020/358 - Projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéoverbalisation sur le secteur du quartier de la Guillotière et de la rue Victor Hugo

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, 358, Monsieur Chihi, c'est à vous.

**M. CHIH Mohamed**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui est destinée à permettre la prolongation, jusqu'au 31 janvier 2021, de l'expérimentation de la vidéoverbalisation sur les secteurs Péri et Victor Hugo.

À ce jour, 260 verbalisations pour stationnement gênant sur la voie piétonne ont été dressées sur Ampère-Victor Hugo. Pour le secteur Péri-Guillotière, ce sont 503 procès-verbaux, dont 80 % pour du stationnement gênant sur piste cyclable ou trottoir.

Cet outil de la vidéoverbalisation apporte un vrai plus dans la constatation des infractions et ne peut être que complémentaire à la présence effective de nos agents sur le terrain.

Fort des expérimentations menées, je soumettrai au Conseil municipal de janvier une délibération unique qui permettra de prendre en compte l'ensemble des secteurs à intégrer dans le processus de vidéoverbalisation pour les trois prochaines années.

Avis favorable des Conseils du 3e et du 7e arrondissement, avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice Gailliout, pour 4 minutes.

**Mme GAILLIOUT Béatrice** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui s'inscrit dans la même logique que celles sur la vidéoverbalisation que nous avons votées en juillet et en septembre, à savoir la lutte contre les incivilités et les violences qui pourrissent le quotidien de nombreux Lyonnais.

La sécurité de chacune et de chacun est un enjeu pour notre ville, qui connaît, comme nous le savons tous, une montée des tensions depuis de nombreux mois.

À ce titre, de nombreux collectifs se sont formés et demandent aux pouvoirs publics d'agir pour ne pas laisser la situation s'envenimer davantage et éviter de plus amples débordements.

Ces tensions sont aujourd'hui renforcées par la période de confinement que nous vivons et durant laquelle nous constatons un non-respect important des règles sanitaires, notamment en ce qui concerne l'occupation des parcs et des espaces publics.

Face à cette situation, Monsieur le Maire, nous avons besoin d'envoyer un message clair, un message fort. Nous ne laisserons pas ces comportements s'installer dans notre quotidien.

Nous saluons, Monsieur le Maire, votre volonté de renforcer la police municipale et de poursuivre, en les renforçant les expérimentations en cours.

Nous saluons également l'annonce faite par Monsieur le Ministre de l'Intérieur d'un renforcement de 300 agents de la police nationale sur notre agglomération. Il s'agit là de renforts bienvenus face à l'importance de la mission à accomplir.

Néanmoins, et vous le savez, notre police municipale connaît aujourd'hui une vacance de postes importante, cela a déjà été dit tout à l'heure, au sein de ses effectifs.

Au-delà de créer de nouveaux postes, notre enjeu est désormais de les pourvoir et donc de les rendre attractifs. La mission n'est pas simple et nécessitera une réelle volonté ainsi que des moyens à y consacrer.

Cette question d'attractivité se posera également pour les agents de la police nationale et il est à nos yeux primordial que ce travail soit organisé en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés et que, là encore, chacun puisse prendre sa part à l'effort à fournir.

La sécurité, Monsieur le Maire, est un sujet trop grave, trop important, pour se permettre des incohérences. C'est un sujet trop grave et trop important pour faire l'économie d'une unité, si ce n'est celle du Conseil, au moins celle de la majorité.

Une politique de sécurité ne peut se réfléchir que globalement avec pragmatisme et responsabilité.

Ainsi, nous vous invitons à pérenniser à l'issue de ces expérimentations les dispositifs qui auront fait leurs preuves. De même, nous vous invitons également à réétudier la question de la vidéoprévention. En effet, la vidéoverbalisation dont nous votons aujourd'hui la poursuite de l'expérimentation permet de réprimer les comportements néfastes pour le vivre ensemble et cela est nécessaire. Mais il nous apparaît tout aussi important de favoriser la prévention afin, si possible, d'éviter d'avoir à en arriver là.

C'est le sujet notamment de la vidéoprévention, sur laquelle vous n'avez pour l'heure pas exprimé de positionnement clair.

L'image que nous donnons à voir en tant que représentants des Lyonnaises et des Lyonnais est importante. Elle l'est d'autant plus lorsqu'elle concerne notre sécurité. Elle peut participer à l'apaisement de notre ville.

Sur ce sujet, toutes les parties prenantes doivent agir de concert. Nous ne pouvons pas demander toujours plus à l'État, alors que nous avons nous aussi des capacités d'action.

Le renforcement des effectifs de la police municipale est un bon début, l'augmentation des rondes de nuit, notamment dans les secteurs que nous savons en tension également. Nous devons aussi renforcer la formation et l'accompagnement de nos agents dans l'accomplissement de leurs missions.

Nous vous demandons également de renforcer le concours de la Ville de Lyon pour faire respecter les mesures sanitaires qui s'imposent à nous tous. Elles sont nécessaires pour endiguer la pandémie et éviter l'embolie de nos hôpitaux et, par ricochet, le prolongement des restrictions dans le temps.

Nous entendons bien évidemment que les incivilités et les violences que nous constatons sont aussi des symptômes de problématiques et de souffrances plus profondes. Nous entendons également, et bien évidemment, que la prévention et le travail de fond sur ces souffrances sont nécessaires et qu'une logique du tout répressif, qui nous dispenserait de traiter ces questions, n'aurait aucun sens.

Mais nous ne pouvons pas prêter le flanc à l'inaction ou au laisser-faire. Nous ne devons pas céder de terrain face aux comportements qui mettent à mal la qualité de nos concitoyens et portent atteinte in fine au vivre ensemble que nous appelons de nos vœux.



Alors, nous vous demandons, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, d'avoir une position claire sur cette question. La sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais est une question trop importante pour être soumise à des considérations idéologiques.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse, pour 5 minutes.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves** : Monsieur le Maire,

C'est la troisième fois que vous nous proposez un dossier relatif au prolongement de l'expérimentation de la vidéoverbalisation.

Pour la troisième fois depuis votre installation, je vais vous exprimer notre soutien, tout en vous faisant remarquer une fois encore la division de votre majorité sur un sujet qui pourrait paraître anodin, mais qui, en vérité, n'est pas sans poser problème.

En effet, et c'est ce qui semble fonder votre désaccord avec votre aile gauche, vous voulez bien utiliser des images pour verbaliser les automobilistes, mais vous évitez de nous dire votre point de vue sur des images qui proviennent de notre Centre de supervision, images contre lesquelles votre courant politique s'oppose depuis des lustres.

J'ai remarqué qu'en répondant au Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement tout à l'heure, l'Adjoint n'a jamais fait état des caméras. À croire que prononcer ce mot provoque un certain malaise.

Si l'équipement en vidéoprotection ne saurait être qu'une composante de notre politique de sûreté, je veux vous le dire, Monsieur le Maire, votre mutisme inquiète et m'inquiète d'autant plus qu'il sème le désarroi. Parce que les contours budgétaires qui seront ceux du mandat sont encore inconnus. Rien n'est dit sur le renforcement de nos équipes d'opérateurs du Centre de supervision, sachant que vous venez de repousser l'aménagement de l'espace dédié à nos agents vidéoverbalisateurs.

Votre silence est inquiétant, et ce, d'autant que vous ne dites rien quant à l'opportunité de mettre en place des équipages de nuit de la police municipale.

Concernant le regroupement des postes de la police municipale destinés à nos policiers et répondant à des nécessités de service et à un minimum de confort, j'ignore où vous en êtes. Votre mutisme devient, j'espère que vous le comprenez, un problème politique et ce ne sont donc pas les moulinets effectués pendant votre campagne électorale qui peuvent nous rassurer.

En effet, en promettant une refonte du CLSPD et en faisant valoir vos exigences à l'égard de monsieur le Procureur de la République, vous aviez apporté beaucoup d'illusions, sachant qu'à mon départ, la rédaction du nouveau CLSPD par nos services était avancée et reposait déjà sur des accords partenariaux.

Alors, je vous pose la question : où en sont les négociations avec le Procureur, puisque vous souhaitiez qu'il puisse y en avoir ? Qu'en est-il de ce nouveau CLSPD que vous nous promettiez ?

Puisque j'évoque ce qui, jusqu'ici, constituait une culture et une méthode pour la Ville de Lyon, à savoir le partenariat, je vais vous demander sur quelles perspectives vous travaillez avec le DDSP et le Préfet délégué, notamment quand on considère les dysfonctionnements qui prospèrent au quotidien dans nos quartiers. L'opération one-shot sur le secteur Guillotière ne valant pas politique.

Monsieur le Maire, vos silences angoissent les Lyonnais, qui constatent l'absence d'interlocuteurs de la municipalité, les Maires d'arrondissement et les Adjoints ne faisant que renvoyer nos concitoyens vers la police nationale. Ne croyez-vous pas que, pour évoquer toutes ces questions, la commission générale prévue était une nécessité ? Je vous demande de la reprogrammer sans délai.

En vous satisfaisant de principes assez généraux et en refusant de vous confronter à la réalité, vous êtes en train de décevoir. Cela fait maintenant presque cinq mois que vous êtes aux manettes. Il est donc urgent de présenter ce qu'il en sera de votre politique en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Grand temps de nous fournir aussi des informations nécessaires sur des sujets aussi divers que votre politique à l'égard des squats, sur la poursuite des échanges avec le ministère de l'Intérieur, et singulièrement le SGAMI quant au poste de police nationale promis à Gerland, nous garantir que vous travaillez à l'identification de ces fameux courants faibles sur la radicalisation islamique dans nos quartiers, nos associations, nos clubs sportifs, sans oublier les questions propres à la sécurité civile.

Monsieur le Maire, répondre sur vos intentions n'est pas un geste d'élégance vis-à-vis de votre opposition, c'est une nécessité à l'égard de nos concitoyens qui, pour l'heure, sont parfois pantois, mais qui, demain, exigeront avec véhémence et probablement colère leur volonté que vous passiez à l'action.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Béatrice de Montille, pour 5 minutes.

**Mme DE MONTILLE Béatrice** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui de voter en faveur du projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéoverbalisation sur le quartier de la Guillotière dans le 3<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissement et sur la rue Victor Hugo dans le 2<sup>e</sup>.

Lors du dernier Conseil, l'oratrice de votre groupe, madame Tomic, disait avoir des chiffres convaincants, en évoquant par exemple le faible nombre de récidivistes. Dès lors, pourquoi ces chiffres n'ont-ils pas été partagés avec tous ? Pourquoi voter en plein confinement une prolongation d'une phase de test ?

Encore une prolongation, comme l'a dit monsieur Sécheresse, ce ne sera jamais que la troisième depuis le début de votre mandat. Nous aurions en effet aimé voter directement pour un déploiement plus large et rapide dans des secteurs identifiés sous tension de notre ville.

Vous vous engagez à nous partager des résultats quantitatifs et qualitatifs en janvier 2021. Nous attendons donc avec impatience ce partage d'informations, en espérant qu'il soit transparent, objectif et surtout détaillé, avec, par exemple, le nombre d'infractions bien sûr, mais aussi le taux de recouvrement ou encore, par exemple, le taux de récidive.

Madame Tomic, en septembre, nous a expliqué que l'objectif principal de la vidéoverbalisation était de rendre l'espace public plus apaisé et plus agréable. Nous sommes sur ce point d'accord.

En revanche, en allant plus loin, le détail des raisons qu'elle nous a énoncé et qui vous poussent à mettre en place la vidéoverbalisation nous alerte. Vous parlez de sécuriser les mobilités des piétons et des cyclistes, cyclistes eux-mêmes auteurs, soit dit en passant, de nombreux manques de respect au code de la route, mais encore, vous dites, faciliter la circulation des bus ou favoriser le recours à des modes de déplacement autres que la voiture.

Ce sont sur ces raisons que nous ne sommes en revanche pas totalement alignés. Nous en partageons certaines, mais soyons courageux sur les objectifs que nous poursuivons. Pour nous, la raison principale est clairement la lutte contre les incivilités et plus particulièrement contre les rodéos. Nommons les mots.

Vous répondez aux rodéos entre autres par la piétonnisation. Permettez-moi de ne pas être convaincue que les rues piétonnes deviennent plus agréables à vivre pour les Lyonnais qui y résident et surtout pas convaincue de l'efficacité de la piétonnisation pour lutter contre les rodéos.

En effet, la piétonnisation imposée tous les vendredis et samedis soirs sur la Presqu'île, aux habitants de la Presqu'île et surtout par ricochet à tous les Lyonnais, n'a fait que déplacer le problème, puisque nous recensons des rodéos désormais dans tous nos arrondissements.

Quelles mesures alors, concrètes et rapides, allez-vous mettre en œuvre pour endiguer cette délinquance, sans porter atteinte à la libre circulation des riverains et des Lyonnais en général ?

Durant la campagne, le Président de la Métropole s'était prononcé pour une vidéosurveillance sonore en voulant implanter des radars sonores pour verbaliser les auteurs de nuisances sonores. Curieuse proposition au regard des réticences que la CNIL avait exprimées il y a un an à l'endroit de la ville de Saint-Étienne et surtout quand nous entendons les élus de votre majorité remettre en cause le bienfondé de la vidéoprotection au motif du respect des libertés individuelles. Pour notre part, cette proposition nous semblait intéressante et nous attendons donc sa mise en œuvre.

Au-delà de la vidéoverbalisation, vous nous promettez une présentation d'un audit et d'un plan d'action sur la sécurité et la tranquillité publique à la fin du premier semestre 2021, soit un an jour pour jour après votre élection. Nous nous demandons juste si nous avons vraiment le temps. Cette réponse n'est pas, à nos yeux, à la hauteur de l'enjeu qui est le nôtre collectivement.

Les nombreux rendez-vous avec le Préfet et les autres instances que vous mentionniez, Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal de



septembre ou encore tout à l'heure, nous apparaissent comme trop timides.

Nous regrettons également que, pour cause de crise sanitaire, la commission générale dédiée à la sécurité qui devait se tenir aujourd'hui ait été reportée, alors que, pour nous, cela devait être en haut de l'agenda.

Tous les jours, la presse locale nous relaie les faits divers. Pas une semaine sans que quelque chose de grave ne se passe dans nos arrondissements. Si je ne parle que du 3e arrondissement, 25 octobre, trois mineurs et voleurs de scooters foncent sur la BAC. Les journaux disent des faits qui n'ont malheureusement rien d'inhabituel. Le 10 novembre encore, une altercation entre deux vendeurs de cigarettes à la sauvette à Guillotière, l'un blessé d'un coup de couteau au cou. L'enquête confiée à la Sûreté départementale a permis d'identifier avec l'aide de la vidéosurveillance un suspect qui a été interpellé deux jours plus tard. Voici deux exemples parmi tant d'autres.

Acceptez donc en conclusion que nous abordions ces sujets sans nous accuser de les agiter à des fins politiciennes. Ce n'est franchement pas à la hauteur des missions qui nous ont été confiées par les Lyonnaises et les Lyonnais le 28 juin dernier.

Si nous prenons la parole aujourd'hui, avec insistance, c'est uniquement parce que nous ne sommes que le relais des habitants et de leur ras-le-bol.

Nous pensons que ce sont des sujets dont le Maire de Lyon doit s'emparer avec une volonté et une détermination fortes. Nous ne sommes pas aujourd'hui comblés par les réponses que vous nous apportez ni par l'agenda que vous nous annoncez.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Monsieur Prieto, pour 3 minutes.

**M. PRIETO Philippe** : Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime au nom des deux groupes, Lyon en Commun et les Socialistes, la Gauche sociale et écologique.

La sécurité est un droit fondamental. La gauche n'y a jamais renoncé. Depuis 1997 et le colloque de Villepin, initié par Lionel Jospin, « Des villes sûres pour des citoyens libres », la gauche assume pleinement sa doctrine autour du triptyque prévention, répression, réinsertion, comme Lyon durant les mandatures précédentes.

Vous nous proposez aujourd'hui de prolonger et d'étendre une expérimentation de vidéoverbalisation. Trois prérequis doivent à notre sens guider la doctrine municipale en la matière :

- Premièrement, la réinstallation du collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics ;
- Deuxièmement, la réalisation d'un audit sur la réalité de l'efficacité de ces dispositifs ;
- Enfin, une police municipale de proximité présente sur l'espace public et en forte visibilité de la population.

Avant de généraliser, d'étendre ou de lancer de nouveaux usages de la vidéosurveillance, nous défendons l'urgence d'un moratoire permettant d'en cerner les contours et les limites.

C'est une question qui, au fond, n'est pas tant éloignée des débats animés que nous avons eus sur le déploiement de la 5G. C'est bien la question de savoir après quelle société du numérique nous courons.

Il est urgent d'installer le collège d'éthique de la vidéoprotection, car il ne s'agit pas ici seulement d'assurer la sécurité de tous. Si cette dernière est effectivement un droit, il en est de même pour le respect des libertés de nos concitoyens, liberté de circuler, droit à la vie privée. C'est précisément ce que le collège doit permettre de garantir.

Notre position n'est pas dogmatique. Nous demandons un audit sur les investissements consacrés au dispositif de vidéosurveillance et une analyse objective évaluant leur efficacité. Notez que je dis bien « vidéosurveillance », car les événements tragiques de Nice nous le rappellent : la vidéo ne protège pas.

*(Intervention inaudible due à des problèmes de connexion)*

**M. LE MAIRE** : Monsieur Prieto, nous avons quelques difficultés avec votre connexion. Nous avons des difficultés à vous entendre. Je tiens à vous le signaler. Vous pouvez désactiver votre caméra, Monsieur Prieto, cela nous redonnera de la bande passante pour vous entendre mieux.

Nous ne vous entendons plus, Monsieur Prieto. Nous essayons de vérifier de notre côté ce qui peut être fait. Quelqu'un de l'un des deux groupes dispose-t-il du texte de monsieur Prieto et peut éventuellement le terminer ? Je m'adresse ici en particulier à Madame Runel et Monsieur Chevalier.

Madame Runel, c'est à vous, si vous souhaitez terminer l'intervention.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Nous allons essayer de voir si la connexion reprend. Peut-être qu'il y a d'autres interventions et qu'il pourra finir, sinon nous le mettrons au compte rendu.

**M. LE MAIRE** : Nous allons prendre votre proposition, car, effectivement, il n'y a plus d'intervention derrière, si ce n'est monsieur Chihi pour réagir aux différentes prises de parole.

Monsieur Chihi, c'est à vous.

**M. CHIHI Mohamed**, rapporteur : Permettez-moi de réagir sur certains des points abordés par nos chers collègues.

Simplement revenir d'abord sur la nécessaire écoute et coconstruction qui sera réalisée avec les habitants. Avec Chloë Vidal et avec l'ensemble de l'exécutif, nous sommes pleinement engagés dans la construction de politiques de sécurité qui permettront aux habitants de construire avec nous les réponses à apporter sur le moyen et sur le long terme.

Énormément de questionnements à propos de la vidéosurveillance et donc par ricochet de la vidéoverbalisation. Je reviens encore une fois sur ce point pour expliquer simplement que, dans le respect de notre engagement de campagne, nous avons décidé de ne pas augmenter le parc de caméras ni de le réduire d'ailleurs jusqu'à la réalisation d'un audit.

Pour la réalisation de cet audit sur la vidéosurveillance, nous avons besoin que le collège d'éthique soit formé et qu'il puisse à cette occasion rédiger le cahier des charges qui allait permettre de construire l'argumentation de l'audit sur la vidéosurveillance.

Ce collège d'éthique, comme vous avez pu le constater en début de Conseil municipal, a été constitué. Le cahier des charges pourra donc être rédigé très prochainement et l'audit sur la vidéosurveillance sera mené sur le premier semestre 2021.

Il répondra principalement à deux questions, une question sur les usages de la vidéosurveillance (où, quand, comment, quelle organisation pour la vidéosurveillance) pour comprendre son efficacité de ce point de vue, et une deuxième question à laquelle cet audit devra répondre concernera la question des technologies, dans leur capacité de ces technologies à assurer le respect des libertés individuelles.

Cet audit sera réalisé et j'espère que nos chers collègues, notamment de l'opposition, comprendront qu'il est absolument nécessaire, avant d'aller plus avant ou d'avoir une autre orientation sur les questions de vidéosurveillance, de savoir où nous en sommes. Cet audit est absolument nécessaire. Il n'y a donc pas de biais idéologique dans cette question, une approche citoyenne et responsable de toutes les questions qui entourent la question de la vidéosurveillance.

Sur l'attractivité de la police municipale, ce point a été extrêmement bien traité par monsieur Laurent Bosetti, qui a expliqué toute la démarche qui était lancée actuellement au sein de la Ville de Lyon.

Des groupes thématiques sont constitués autour de la rémunération et des recrutements dans un premier temps, des conditions de travail dans un second temps et des parcours professionnels dans un troisième temps.

Parallèlement, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents policiers municipaux de la Ville. Plus de 60 % des agents ont répondu à ces questions. Le dépouillement sera réalisé par un prestataire indépendant.

Pour répondre également à la situation de notre police municipale, un benchmark est également réalisé auprès de 10 collectivités, qui seront questionnées sur les thématiques traitées par les trois groupes de travail.

De plus, une trentaine d'agents qui ont quitté la PM de Lyon seront recontactés par le service RH pour connaître les raisons de leur départ et leur demander si leur nouvelle affectation répond à toutes leurs aspirations.

Nous sommes également intervenus auprès du Centre de gestion du Rhône, afin d'augmenter le nombre de postes ouverts au concours.

Nous sommes donc passés de 80 à 110 postes pour le prochain concours d'agent de police municipale. Le prochain concours débutera en janvier 2021, le second concours est prévu pour mai 2022.

Nous avons également des pistes d'amélioration des groupes de travail qui seront confrontées à un groupe miroir pour évaluer les propositions qui se dégageront de ces groupes thématiques.

Sur l'attractivité de la police municipale, voilà ce que je peux vous répondre.

Sur la police nationale, nous allons bien entendu faire tout ce qu'il faut pour rendre attractive notre ville aux policiers nationaux, pour qu'ils viennent s'installer à Lyon et qu'ils puissent intégrer facilement la police nationale de notre CSP.

Sur la menace attentat, nous avons une présence quotidienne avec les forces Sentinelle, les forces de la police nationale et bien sûr notre police municipale au sein de différents lieux très fréquentés par les Lyonnaises et les Lyonnais, notamment autour des entrées et des sorties d'écoles, de collèges, de lycées, sur tous les marchés et aux abords des lieux de culte. Nous avons bien entendu répondu présents quand il a été nécessaire de nous adapter à cette menace extrêmement forte et extrêmement grande.

Sur la question du plan de sécurisation, vous posiez la question, Monsieur Sécheresse sur notre partenariat avec le Parquet et la DDSF. Je rappelle mes propos de ce matin, à savoir notre partenariat avec ces acteurs de la sécurité. Nous avons d'ailleurs deux priorités majeures sur le secteur Presqu'île Bas des Pentes dans un premier temps avec une lutte contre les violences routières, les tapages, les rixes, la vente d'alcool dans les épiceries en dehors des heures autorisées pour cette vente, avec une coordination et une complémentarité des opérations police municipale et police nationale, et le maintien également sur la Presqu'île du dispositif Byblos les vendredis soirs et samedis soir. Pour Péri, une lutte contre les phénomènes de type marchés sauvages, rixes, outrages sexistes et vente d'alcool en dehors des heures réglementées également, toujours avec une coordination et une complémentarité entre forces de police municipale et nationale, et une approche prévention situationnelle et approche globale.

Je pourrais encore lister les différents sujets relatifs à cette situation que nous vivons.

**M. LE MAIRE :** Monsieur Chihi, excusez-moi de vous interrompre. Je suis navré, mais nous rencontrons présentement un problème technique, puisqu'un certain nombre de nos conseillers municipaux et conseillères municipales ont été déconnectés et n'ont pas pu, depuis quelques minutes, suivre le Conseil.

Pour pouvoir régler la situation, je vais interrompre la séance pour une dizaine de minutes et nous allons tous ensuite nous reconnecter. Je suis vraiment navré de vous interrompre au milieu de votre propos, mais, pour que chacun puisse en bénéficier, il me semble important que nous puissions trouver une solution rapide à ce problème technique.

La séance est interrompue pour 10 minutes à partir de maintenant. Merci à tous et à toutes pour votre compréhension.

*(La séance est interrompue de 17 heures 36 à 17 heures 50.)*

**M. LE MAIRE :** Mesdames et Messieurs, merci pour votre patience. Les problèmes techniques ont pu être réglés a priori et pour le moment. Vous êtes de nouveau toutes et tous connectés.

Monsieur Chihi, je vous ai interrompu de la manière la plus courtoise possible, vous étiez sans doute sur le point de terminer votre propos, mais il restait peut-être quelques points que vous souhaitiez évoquer. Je vous redonne la parole, avant de redonner la parole soit à Sandrine Runel soit à Monsieur Prieto. Monsieur Chihi, c'est à vous.

**M. CHIHI Mohamed,** rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'avais presque terminé, encore 10 à 15 minutes et je pourrai passer la parole – je plaisantais.

Nous avons également répondu aux enjeux des mesures sanitaires en nous investissant sur différents lieux sur la voie publique, dans un premier temps sur les lieux clos, dans les transports en commun, et des mesures du respect du couvre-feu, des PV également pour non-respect des mesures sanitaires ou alors pour des déplacements hors du lieu de résidence, sans justificatif conforme.

Nous travaillons également sur les marchés avec la police municipale, afin de sécuriser ceux qui sont les plus fréquentés notamment.

Je reviens rapidement sur deux points et je laisse la parole.

Sur le CLSPD et STSPD, simplement redire ce que j'ai déjà dit sur le sujet, le travail est en cours. Nous pensons pouvoir terminer la rédaction de la STSPD, c'est-à-dire la stratégie territoriale, pour la fin du premier semestre 2021 et c'est un travail de longue haleine, Monsieur Sécheresse en conviendra, notamment pour ce qu'il déterminera le travail partenarial au sein de la CLSPD pour les trois années à venir.

Que monsieur Sécheresse se rassure, nous travaillons d'arrache-pied sur ce sujet également.

Enfin, sur les radars sonores, bien cerner le sujet, les radars sonores font partie d'une expérimentation. En aucun cas, il ne s'agira d'établir des procès-verbaux pour des non-respects de niveau sonore. Dans un premier temps, il s'agit d'une expérimentation. Cette expérimentation servira principalement à calibrer le dispositif et voir s'il coche l'ensemble des cases en termes de pertinence d'une part et ensuite autour d'un cahier des charges qui reste à définir.

Nous allons bien sûr travailler sur l'ensemble de ces questions de sécurité dans le cadre de la Commission générale sur la sécurité. Celle-ci n'a pas été annulée, elle a été repoussée en raison du contexte que nous connaissons tous. Nous espérons pouvoir l'organiser courant décembre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Chihi.

Monsieur Prieto, manifestement, est de retour également. Vous n'avez pas pu terminer votre intervention. Je vous cède la parole.

**M. PRIETO Philippe :** Nous demandons un audit sur les investissements consacrés aux dispositifs de vidéosurveillance et une analyse objective de leur efficacité. Notez que je dis bien « vidéosurveillance », car les événements tragiques de Nice nous le rappellent, la vidéo ne protège pas.

À notre connaissance, les études qui évaluent l'efficacité de ces dispositifs estiment que ceux-ci contribueraient à l'élucidation d'environ 2 % des enquêtes de police. Ces maigres succès permettent aux adeptes des politiques sécuritaires de brandir quelques arguments, sans d'ailleurs prouver que le même résultat n'aurait pas pu être obtenu par d'autres moyens.

Que penseriez-vous d'un vaccin anti-Covid avec une efficacité de 2 % ?

Cet audit permettra aussi d'identifier dans quel cas l'usage de la vidéosurveillance peut être la meilleure solution.

Comme pour l'ensemble des services publics, il faut réinvestir dans l'humain. Nos agents de police municipale sont des agents de proximité avec les usagers de la voie publique, une présence qui rassure et protège. Il s'agit de leur donner les moyens de leurs missions, plus de moyens et surtout pas moins de moyens, en raison d'investissements technologiques fort coûteux qui n'ont pas démontré leur efficacité.

Nous nous abstenons donc sur ce vote, parce qu'en matière de sécurité, nous ne voulons ni rester la tête dans le sable ni construire de nouvelles lignes Maginot.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Prieto. Encore une fois, nous sommes navrés que vous n'ayez pas pu, d'une seule traite, vous exprimer, mais nous avons dû nous adapter à ces difficultés techniques.

Merci à tous pour votre compréhension.

Un dernier mot, je souhaitais rétablir une vérité ici, devant tout le monde. Il a été dit que nous ne priorisons pas la Commission générale dédiée à la tranquillité et à la sécurité. Je tiens à dire ici que c'est faux. C'est en accord total avec les Présidents des groupes politiques de l'opposition que l'agenda a été modifié. J'ai pris le soin d'appeler chacun et de leur proposer de repousser la date de la tenue de cette Commission générale, de manière à ce que le débat puisse avoir lieu de manière beaucoup plus sereine. Vous conviendrez qu'en visio, tenir un débat sur un sujet aussi important n'est pas ce qu'il y a de plus approprié. Les trois Présidents de groupe politique ont tous les trois dit qu'ils étaient d'accord et qu'ils soutenaient cette reprogrammation.

Il n'y a ni fuite ni tentative d'évitement de notre part, mais au contraire une volonté d'organiser un débat dans les meilleures conditions possibles. Nous accordons toute son importance au sujet de tranquillité, de sécurité et de sûreté et je crois que vous le savez bien évidemment.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. Merci.

(Vote)

(Abstention du groupe Lyon en Commun, de MM. Prieto et Giraud et de Mme Runel)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

**2020/347 - Lyon 5e - Acte rectificatif entre Monsieur Georges Blezat et la Ville de Lyon concernant la propriété de la parcelle cadastrée AL 110, sise 35 bis montée du chemin Neuf, au profit de la Ville de Lyon - EI 05240 - n° inventaire 05240 T 001**

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

**2020/348 - Lyon 5e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie du parc Élise Rivet situé entre la rue Joliot Curie et la rue des Noyers au profit de l'association Les Jardins du Château - EI 05 348**

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

**2020/349 - Attribution d'une subvention de 8141 euros à l'association Alynea dans le cadre du projet prévention en santé mentale et renouvellement urbain - Lyon 8e Mermoz Sud Langlet Santy**

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

**2020/353 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Jardin des Émeraudes, sise 90 cours Vitton à Lyon 6e, pour la mise à disposition d'un terrain métropolitain situé à l'angle de la rue des Émeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6e**

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

**2020/354 - Mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la commune de Lyon**

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(M. GIRAUD ne participe pas au vote)

(Adopté.)

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

**M. LE MAIRE** : Pour les dossiers suivants sans demande d'intervention, c'est à vous, Monsieur Michaud.

**M. MICHAUD Raphaël**, rapporteur : Il s'agit de cinq délibérations qui ont reçu un avis favorable de la Commission urbanisme, nature en ville et sûreté : la 2020/347 relative à un acte foncier dans Lyon 5e, la 2020/348 relative à une convention de mise à disposition d'une partie du parc Élise Rivet, la 2020/349 pour le projet Mermoz Sud Langlet-Santy, la 2020/353 pour des jardins partagés au 90 cours Vitton et la 2020/354 pour les risques de mэрule.

Je voulais simplement souligner pour cette question de ce champignon qui mange les immeubles de Lyon que nous devons être tous acteurs et tous relais de cet enjeu d'information dès qu'on aperçoit de la mэрule dans ses sous-sols.

Ceci étant dit, je vous invite à voter.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets donc ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

**2020/352 - Programmation financière complémentaire 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 26900 euros et annulation de la subvention de 700 euros attribuée à l'association Graines de lait**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

**2020/355 - Attribution d'une subvention de 2000 euros au dispensaire de la Société protectrice des animaux (SPA) 62 rue Saint-Maximin à Lyon 3e**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

**2020/356 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros au Réseau national de surveillance aэrobiologique (RNSA)**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

## 2020/357 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association les Chats de Loyasse

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas  
 (M. Giraud ne participe pas au vote)  
 (Adopté.)

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

**M. LE MAIRE** : Pour les délibérations suivantes, Monsieur Husson, c'est à vous.

Monsieur Husson n'est pas connecté.

Les délibérations 352, 355, 356 et 357 ont toutes les quatre reçu un avis favorable de la Commission.

Je mets aux voix ces dossiers de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

## COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES ÂÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

---

### 2020/323 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 27 680 euros

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

**M. LE MAIRE** : Nous passons désormais aux délibérations de la Commission solidarités, vie des aînés, droits et égalités, santé et prévention. Pour ces dossiers avec demande d'intervention, je cède la parole à Monsieur Chevalier.

**M. CHEVALIER Alexandre**, rapporteur : Bonsoir.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Sans revenir sur la situation sanitaire actuelle, largement commentée par Monsieur le Maire à différentes occasions, je souhaite tout de même m'attarder sur les conditions de vie actuelles des aîné-e-s de la Ville de Lyon, premières victimes d'une pandémie sans précédent.

Nous le savons, cette crise amplifie les différents maux de notre société. Combien sont nos aîné-e-s qui souffraient d'isolement, d'abandon des liens familiaux, de précarité économique et sociale, de difficultés à se soigner, à se loger, à se déplacer ? Ce qui était vrai hier l'est encore plus aujourd'hui.

Malheureusement, ces constats restent encore très subjectifs. Il nous est très difficile d'avoir une vision précise des conditions de vie de nos aîné-e-s, puisque le dernier diagnostic de la Ville de Lyon les concernant date de 2011.

Il ne suffit pas de se prétendre « Lyon ville amie des aîné-e-s » pour que les conditions de vie de ces derniers s'améliorent. Aucun indicateur et d'expertise indispensables. Elles permettent bien trop souvent de pallier les manquements de nos institutions et notre soutien à leur égard ne peut donc être mis en cause.

J'ai donc demandé qu'un nouveau diagnostic soit rapidement lancé pour mesurer la qualité de vie de nos aîné-e-s et ainsi développer une politique vieillesse qui soit au plus près des attentes et des enjeux de demain.

En attendant, les associations de la Ville de Lyon, qui œuvrent au quotidien en direction de nos aîné-e-s constituent des sources d'information et d'expertise indispensables. Elles permettent bien trop souvent de pallier les manquements de nos institutions et notre soutien à leur égard ne peut donc être mis en cause.

L'exécutif et moi-même tenons à saluer publiquement la formidable mobilisation des acteurs associatifs lors de la première vague du confinement, mobilisation qui se poursuit aujourd'hui en bonne intelligence et en complémentarité avec les nombreux dispositifs de soutien mis en place par nos agents du CCAS, que nous n'avons pas manqué de mettre à l'honneur depuis le début de notre mandat.

Pour cette délibération, nous vous proposons d'adopter des attributions de subventions aux associations suivantes :

- 7 000 euros, soit 24 % du budget global de l'action, pour l'association Unis-Cité, qui met à disposition des services civiques sur nos quatre EHPAD de la Ville de Lyon. Ils sont un soutien indispensable à nos équipes dans la mise en œuvre et l'animation d'activités pour nos résidents.

- 4 680 euros, soit 3,39 % du budget global de l'action, pour l'association Entour'Âge Solidaire, qui a ouvert un bar intergénérationnel innovant depuis le 1er octobre 2020. Cette subvention financera des forfaits journaliers qui permettront à nos aîné-e-s les plus précaires de participer gratuitement à l'ensemble des activités proposées par le lieu.

- 6 000 euros également pour l'association Entour'Âge Solidaire pour la création et l'animation d'un bar intergénérationnel au sein de Rinck, résidence sénior autonomie de la Ville de Lyon. Ce nouveau lieu de convivialité sera co-animé par les résidents seniors, les résidents étudiants, les agents du CCAS et coordonné par les équipes d'Entour'Âge Solidaire, qui nous a fait l'honneur de partager son savoir-faire.

- 10 000 euros pour la Ligue d'athlétisme Rhône-Alpes, soit 17,24 % du budget global de l'action, pour l'animation d'activités physiques gratuites en direction des aîné-e-s de la ville, activités indispensables pour repousser la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile.

Je signale que ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Merci pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chevalier.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Françoise Blanc, pour 3 minutes.

**Mme BLANC Françoise** : Nous voterons ces subventions, mais cette délibération est surtout pour nous l'occasion de revenir sur un des aspects de la politique de notre Ville en matière de personnes âgées.

La Ville de Lyon gère donc 4 EHPAD et 15 résidences autonomie, le CCAS administre ces lieux de vie qui hébergent les personnes dites âgées.

Les quatre EHPAD ont été très touchés par la Covid. Je m'attacherai aux deux seuls gravement atteints lors de la deuxième vague.

L'Étoile du Jour, résidence de 69 personnes, située dans le 5e arrondissement de Lyon, dépiste son premier cas positif le 31 août. Deux jours plus tard, 11 résidents sont symptomatiques. Le 6 septembre, soit six jours après, 35 résidents le sont et 15 agents sont contaminés. Par précaution, le confinement en chambre s'applique dès le 3 septembre, y compris pour la prise de repas.

Début novembre, un autre cluster apparaît dans le 4e arrondissement, à l'EHPAD Marius Bertrand, résidence de 80 personnes. 32 personnes sont testées positives, deux agents soignants, nous déplorons 10 décès.

En règle générale, la contamination reste très importante, puisqu'elle débute trois à quatre jours avant l'apparition des symptômes, alors même que les résidents vivent en collectivité, partagent les repas dans une même salle et participent aux mêmes activités.

Force est cependant de constater que l'escalade vertigineuse de la contamination dans ces deux établissements est très supérieure à la normale. Une interrogation se pose donc quant à la maîtrise du protocole sanitaire et à son application stricte lorsqu'il faut faire face à l'urgence.

Dans l'urgence, on ne s'impose pas la même rigueur.

Sans douter de la bonne volonté des soignants à vaincre la maladie, de la solidarité entre eux dans l'exercice de tâches qu'ils n'ont pas à remplir normalement, n'ont-ils pas le sentiment d'un manque d'effectif pour répondre humainement aux besoins d'une population difficile et parfois exigeante ?

La nécessité de faire travailler un personnel asymptomatique mais contaminé est-elle raisonnable ?

Une solution est-elle trouvée pour remplacer le personnel malade ?

L'astreinte du week-end est-elle suffisante, car le virus continue sa circulation, même pendant le week-end ?

Les agents sont-ils suffisamment formés aux bonnes pratiques médicales ?

Les établissements sont-ils dotés d'un appareillage suffisant pour soulager les patients en insuffisance, voire en détresse respiratoire ?

Qu'en est-il de la situation sanitaire de l'ensemble des établissements gérés par la Ville de Lyon ?

Toutes ces questions méritent des réponses, questions qui n'auraient sans doute pas été posées si l'information n'avait pas connu un manque total de transparence. Elles méritent peut-être aussi que l'on travaille sur ce sujet, ce que je ne manquerai pas de relater lors de la prochaine réunion du CCAS.

Merci, Monsieur le Maire, de porter à la connaissance de toute l'équipe municipale vos déclarations avant que nous ne les apprenions par voie de presse. J'ai bien dit toute l'équipe municipale.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Blanc.

Monsieur Chevalier, quelques mots de réaction.

**M. CHEVALIER Alexandre**, rapporteur : Je veux bien répondre, car je suis étonné des étonnements justement de madame Blanc concernant le manque de transmission d'informations.

Madame Blanc était d'ailleurs récemment en réunion du Conseil d'administration du CCAS, où nous avons fait état de la situation dans les EHPAD et dans les résidences de la Ville de Lyon. Cette réunion date d'il y a deux semaines. Elle est donc relativement récente.

Ensuite, la semaine suivante, vous avez fait, Monsieur le Maire, vendredi dernier, un point presse relatant la situation dans l'EHPAD Marius Bertrand.

Les informations transitent également très régulièrement en direction des Mairies d'arrondissement. Madame Blanc, nous avons mis en place un système d'information sur chaque Mairie d'arrondissement. Nous avons deux référents par arrondissement auxquels nous transmettons régulièrement les informations.

Je suis donc un peu étonné de ce procès sur le manque d'information.

L'autre point qui me blesse plus qu'il ne m'étonne est de remettre en cause le professionnalisme des agents du CCAS. Vous parlez de manque de formation et de manque de personnel. J'entends cela comme une remise en cause du personnel soignant, qui, depuis le premier confinement, fait des efforts incroyables pour maintenir un niveau d'activité et un niveau de sécurité auprès des résidents, sur lesquels je pense que nous n'avons pas à rougir.

Je vous invite à regarder les autres chiffres via l'ARS sur l'état des autres EHPAD. Je ne justifie pas la situation des EHPAD de la Ville de Lyon par ce qui se passe ailleurs, mais, en tout cas, la situation est assez similaire, que ce soit dans les EHPAD associatifs ou dans les EHPAD privés, que ce soit en nombre de résidents positifs ou en nombre de décès.

Nous avons une seconde vague relativement différente de la première. Nous nous retrouvons avec beaucoup de résidents contaminés subitement. Cette situation est très difficile à gérer pour les personnels soignants, sachant que la situation des personnes âgées se dégrade très rapidement. Dès l'apparition des premiers symptômes, nous pouvons avoir des décès qui surviennent dans la demi-journée ou le lendemain.

Avant de faire un procès d'inefficacité, je vous invite et je me rendrai disponible pour reparler avec vous des protocoles qui ont été mis en place. Je rappelle que les protocoles ont tous été validés par les HCL et l'ARS. Si vous manquez de détails sur ces sujets, je m'engage à vous les envoyer le plus rapidement possible.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chevalier, pour ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Hernandez et Sécheresse et Mme Perrin-Gilbert ne prennent pas part au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## 2020/328 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités, pour un montant de 72200 euros - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

**M. LE MAIRE** : Pour la délibération suivante, Madame Delaunay, c'est à vous.

**Mme DELAUNAY Florence**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit d'un procès de délibérations en vue d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants, pour un montant de 27 480 euros. Le projet a reçu un avis favorable de la part de la Commission.

Mes associations d'anciens combattants soutiennent les valeurs de la République, ils œuvrent pour la transmission mémorielle et apportent une aide morale et matérielle aux compagnons en difficulté.

Les subventions suivantes vont leur permettre de poursuivre leurs activités.

Je soumetts donc ce projet aux voix.

**M. LE MAIRE** : Madame Delaunay, excusez-moi de vous interrompre. Nous sommes à la délibération 328. Vous venez de nous parler de la délibération 324, qui intervient après dans le déroulé.

**Mme DELAUNAY Florence**, rapporteuse : Très bien.

Il s'agit donc d'un ensemble de subventions qui se rapportent aux associations qui œuvrent pour la promotion de l'égalité et l'accès aux droits pour toutes et tous en s'appuyant sur trois axes : la lutte contre toutes les formes de discrimination, la mobilisation pour les personnes en situation de handicap, la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Les subventions leur permettront de développer et de poursuivre leurs actions.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Delphine Borbon, pour 4 minutes.

**Mme BORBON Delphine** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération qui nous est présentée ce jour nous permet de rappeler notre intérêt, notre soutien et notre volonté d'accompagner les plus fragiles d'entre nous.

La Ville de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de l'égalité, l'accès aux droits pour toutes et tous et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Je salue à ce titre le travail et les actions menées sur la politique sociale lors du précédent mandat, notamment en ce qui concerne la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes.

Cette dernière est une lutte à mener sur plusieurs fronts.



Dans nos sociétés, malgré une certaine prise de conscience et des progrès législatifs, la question de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à se concrétiser dans les faits et reste au centre des enjeux des politiques publiques, économiques et sociales.

Depuis le 4 novembre, 16 heures 16, les femmes travaillent gratuitement jusqu'à la fin de l'année en comparaison de leurs collègues masculins.

Aujourd'hui, dans la zone euro, une femme gagne 15 % de moins qu'un homme à travail équivalent. En France, l'écart est estimé à 15,8 %.

La crise économique liée à l'épidémie de coronavirus les touche malheureusement plus particulièrement.

Parmi les secteurs d'activité les plus impactés par la crise, on retrouve ceux qui emploient majoritairement un public féminin. La coiffure, par exemple, secteur porté par 83 % de femmes, ou l'hôtellerie-restauration où 57 % des serveurs sont des serveuses.

Les femmes sont davantage exposées à la précarité. Elles représentent 76 % des contrats à temps partiel, 85 % des foyers monoparentaux et plus de la moitié des personnes sans emploi depuis deux ans ou plus.

Quelles solutions comptez-vous apporter et mettre en place sur ces aspects ?

Lorsque nous parlons politique à mener dans le cadre de l'égalité femmes-hommes, nous ne pouvons faire l'impasse sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'ONU a proclamé en 1999 le 25 novembre comme Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

À cette occasion, une action sera à nouveau menée cette année par la Ville, dans la continuité des actions menées précédemment et je félicite l'implication de toutes les Mairies d'arrondissement en acceptant d'afficher leur soutien à cette cause.

En 2019, en France, 146 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Notons également que 27 hommes ont été tués au sein de leur couple. En moyenne, on estime à 220 000 le nombre de femmes de 18 à 75 ans victimes au cours d'une année de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint. 12 % des Françaises ont déjà été victimes de viol.

De nombreux acteurs, de nombreuses fondations et associations s'impliquent pour cette cause sur notre territoire. J'en profite pour rendre hommage à leurs actions et leur engagement.

Lorsqu'on agit pour lutter contre les violences dont les femmes sont victimes, une des réponses est d'isoler la victime afin de la protéger. Cela fait partie des actions menées, pour exemple, par le MAS, le Mouvement d'Action sociale. Cette structure accueille et héberge les plus vulnérables, en particulier des femmes en souffrance psychosociale et en situation d'exclusion.

La Ville de Lyon contribue à cette action. Des logements ont été mis à disposition. Ils étaient au nombre de cinq lors du mandat précédent.

L'isolement de la victime est une solution, mais il existe une autre possibilité sous-exploitée aujourd'hui, la mise à l'écart de l'auteur des violences conjugales.

Le 3 février dernier, lors de la venue de Marlène Schiappa, la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Gérard Collomb, alors Maire de Lyon, avait pris l'engagement de créer en partenariat avec l'État un centre d'accueil des auteurs des violences conjugales. Ce centre d'accueil s'inspirerait de celui d'Arras dans le Pas-de-Calais, le Home des Rosati. Depuis 2008 sont hébergés en permanence huit hommes pour des séjours de trois semaines à plusieurs mois. Un travail thérapeutique intense et préventif y est pratiqué. Les placements sont demandés par des juges du tribunal correctionnel. 500 hommes ont déjà été accueillis dans ce foyer.

Il en va de notre responsabilité d'élus d'apporter des réponses concrètes. Monsieur le Maire, qu'en est-il de ce projet souhaité par votre prédécesseur et son équipe ? Comptez-vous continuer à le porter et à le mener à bien ?

Nous voterons favorablement ces subventions.

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Borbon.

Madame Delaunay, quelques mots.

**Mme DELAUNAY Florence,** rapporteuse : Sur la question de l'avancée sur les questions d'égalité femmes-hommes, vous avez sans doute lu dans la presse que les questions relatives à la budgétisation sensible à la question du genre seraient prioritaires pour ce travail de budgétisation que nous allons mener.

En ce qui concerne les violences, vous savez également qu'il existe d'une part des dispositifs d'écoute, puis des intervenants en commissariat et l'idée d'augmenter le nombre d'appartements qui permettraient de mettre à l'abri des femmes ou des familles.

Sur la maison des auteurs, le groupe de travail est constitué, les travaux sont déjà en chemin, via le travail et le financement qui doivent être effectués par la Métropole.

Sur tous ces sujets, la Ville de Lyon est présente et elle avance.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie, Madame Delaunay.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Giraud et Chevalier ne participent pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2020/330 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 43 655 euros**

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

**M. LE MAIRE :** Madame Runel, c'est à vous.

**Mme RUNEL Sandrine,** rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Il s'agit dans cette délibération de pouvoir adopter l'attribution de subventions à des associations de lutte contre l'exclusion, des associations bien connues pour la Ville de Lyon et qui œuvrent auprès des publics les plus démunis en grande précarité pour les accompagner, les accueillir et les héberger.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE :** Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck :** Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Madame l'Adjointe,

Je souhaite profiter de l'examen de cette délibération pour vous interpellier au sujet d'une situation que vous connaissez autour du squat créé au 10-12 rue Rochet dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Dans un premier temps, permettez-moi de m'étonner du laisser-faire, car il s'agit de bâtiments municipaux mitoyens d'une école primaire. Ils étaient normalement sous surveillance.

Je tiens à préciser que les riverains ont également interpellé la Mairie du 8e arrondissement.

Mais il faut reconnaître que cette occupation est quasiment concomitante avec l'expulsion organisée au squat Maurice Scève. Or, il semble que les occupants du squat du 8e arrondissement viendraient du squat précédent rue Maurice Scève.

Je regrette que l'on résolve une situation difficile dans le 4e arrondissement par un autre squat dans le 8e arrondissement.

À la lecture du Progrès en date du 8 novembre, nous apprenons que le squat pourrait être légalisé et que vous travaillez à une solution plus pérenne.

Et puis, quand vous rencontrez les associations de quartier, vous affirmez que le squat sera évacué avant la fin de l'année.

Nous reviendrons sans doute un autre jour sur votre vision de l'arrondissement et l'opportunité de créer de nouvelles structures dans le 8e arrondissement.

Nous constatons simplement votre manque d'ambition.

Comme vous le savez, les témoignages des riverains nous font part de la présence notamment de familles. Nous tenons à vous alerter sur l'insalubrité des lieux et peut-être même leur dangerosité. Nous nous interrogeons sur les conditions impropres à la vie humaine.

Je sollicite la communication de tous les éléments en votre possession concernant l'état de la bâtisse et du terrain et la raison pour laquelle la force publique n'est pas intervenue dans les temps afin d'éviter que cette situation ne se pérennise.

En conséquence, et comme nous vous l'avons déjà demandé, nous vous demandons d'utiliser tous les moyens en votre possession pour faire cesser cette situation.

Dans un délai rapide, nous vous demandons le passage d'une commission de sécurité à laquelle nous souhaitons participer, afin de nous fournir toute information sur l'état du bâtiment.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, je suis certain, comme vous, que nous ne voulons pas qu'un défaut de toiture, qu'un défaut électrique provoque l'irréparable.

Vous comprenez, Monsieur le Maire, qu'il n'est pas possible de faire perdurer une situation qui mettrait notamment des vies humaines en danger.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Lévy.

Madame Runel.

**Mme RUNEL Sandrine**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Lévy, je m'étonne et je m'amuse des informations que vous nous communiquez aujourd'hui, puisqu'il n'y a pas plus de trois jours, j'étais en réunion avec le Maire du 8e arrondissement, monsieur Berzane, et nous avons réuni à cette occasion le Conseil de quartier, le CIL et la MJC Monplaisir. À cette réunion a participé une de vos collègues élue d'arrondissement. Je crois qu'elle vous avait fait remonter des informations assez erronées.

Pour revenir sur ce squat qui s'est installé dans un bâtiment appartenant à la Ville de Lyon, je précise au passage qu'il est vide et inutilisé depuis six ans et c'est bien dommage quand on connaît la situation de l'hébergement et du logement à Lyon qu'il n'ait pas été utilisé ces six dernières années.

Ce squat effectivement a été installé et occupé fin octobre, mais il n'est pas du tout en lien avec l'évacuation du squat Maurice Scève, puisque l'État, la Métropole de Lyon, et la Ville de Lyon comme celle de Villeurbanne s'étaient engagés à reloger l'ensemble des occupants du squat Maurice Scève. C'est ce qui a été fait. Ils sont aujourd'hui sur différents sites ou à l'hôtel en attente de solutions de logement. Vous pourrez vérifier avec les collectifs Maurice Scève et des mineurs isolés, avec qui je suis en lien régulièrement. Il n'y a pas de concomitance sur cette évacuation et cette installation. Ce sont des jeunes qui étaient dans d'autres squats, qui étaient à la rue également sur la place de la Métropole lyonnaise.

Sur le projet autour de l'évacuation de ce squat, nous sommes en discussion avec à la fois les occupants et les collectifs de soutien. Il est vrai que, les deux premiers, c'était un week-end, le samedi et le dimanche, les riverains ont appelé beaucoup la Mairie du 8e et se sont inquiétés du mouvement autour de ce squat. Nous avons discuté avec eux, nous les avons reçus. Quand je dis « nous », c'est la Mairie du 8e arrondissement et moi-même. Nous avons pris le temps d'échanger avec les riverains et d'être présents tout au long de ce moment.

Il n'y a aujourd'hui plus d'appels et plus d'inquiétude au regard du calme qui règne dans ce bâtiment.

Nous avons un projet autour de cette bâtisse d'occupation temporaire, mais absolument pas de légaliser un squat, mais avec une association, Habitat et humanisme, pour ne pas la citer. C'est également écrit dans Le Progrès. Je vous renvoie à cet article, qui précisait que nous avions un projet d'hébergement temporaire pour accueillir des familles.

Nous avons également la volonté de développer autour de ce site un projet de tiers lieu avec différentes activités, qu'elles soient culturelles, sociales et dans le cadre de l'économie sociale et circulaire (*intervention inaudible due à des microcoupures*).

**M. LE MAIRE** : Madame Runel, nous vous avons perdue.

**Mme RUNEL Sandrine**, rapporteuse : (*intervention inaudible due à des microcoupures*) mais aussi avec les riverains et avec les écoles aux alentours, notamment l'école Paul-Émile Victor.

Il n'y a aujourd'hui pas de danger imminent, puisque nous connaissons l'état de ce bâtiment. Les services techniques de la Ville sont passés une première fois. Ils passeront la semaine prochaine avec une commission de sécurité pour attester de ces bâtiments.

Aujourd'hui, nous avons une certaine vigilance quant à l'état des bâtiments de la Ville, notamment ceux qui sont occupés.

Nous ne laisserons évidemment pas cette situation perdurer, pas dans ces conditions, et nous allons mettre en œuvre une sortie que nous ne souhaitons pas être (*intervention inaudible due à des microcoupures*), mais il y aura effectivement une sortie des habitants de ce squat pour que l'association Habitat et humanisme puisse développer son projet à l'intérieur de ce bâtiment.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Runel, pour toutes ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme Bacha-Himeur et M. Giraud ne participent pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## 2020/324 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 27 480 euros

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

**M. LE MAIRE** : Pour le dossier suivant, Madame Delaunay, je vous redonne la parole, rapidement bien sûr.

**Mme DELAUNAY Florence**, rapporteuse : Très rapidement, il s'agit d'un projet de délibération qui attribue des subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant de 27 480 euros.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Delaunay.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Giraud et Sécheresse ne participent pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

**2020/325 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 16412 euros pour des actions de prévention/éducation aux gestes barrières dans le contexte de la pandémie de la Covid-19**

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

**2020/326 - Programmation financière complémentaire 2020 au titre du volet santé de la convention territoriale du Contrat de Ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise : attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 34 000 euros et d'investissement de 1 100 euros et annulation de la subvention de 34 000 euros attribuée à l'Association de gestion du Centre psychanalytique de consultations et de traitement (CPCT) - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Observatoire régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

**2020/327 - Diminution de la subvention accordée à l'association À L'eau MNS pour le Village Santé compte tenu de l'annulation de l'événement - Attribution d'une subvention de 4800 euros au lieu de 10000 euros**

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

**2020/329 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'Établissement français du sang (EFS) la Ville de Lyon et l'Union départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévole du Rhône**

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(MM. Collomb, Giraud et Sécheresse et Mme Runel ne participent pas au vote)

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

**M. LE MAIRE** : Pour les délibérations suivantes, Madame de Laurens, c'est à vous.

**Mme DE LAURENS Céline**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous.

Je me propose de présenter les quatre délibérations de manière groupée, si cela vous convient, Monsieur le Maire.

Les quatre délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission.

La première délibération tient compte du contexte sanitaire évidemment. La Ville a souhaité développer une action de prévention et d'éducation aux gestes barrières, incluant la distribution de matériel, de gel hydroalcoolique et de masques, afin d'améliorer la compréhension des gestes barrières, d'entendre les freins à respecter ces mêmes gestes et donc de favoriser leur respect par l'adhésion. Les subventions de fonctionnement d'un montant de 16412 euros ont été allouées à deux structures associatives qui interviennent habituellement auprès d'un public jeune pour réaliser des actions de réduction des risques en milieu festif. Il s'agit d'Avenir santé et de Keep smiling.

La délibération 326, ce projet répond à des besoins identifiés en coopération entre différents partenaires de terrain et de la Ville et répond également à la période de crise sanitaire que nous vivons. Il se décompose en trois volets. Le premier volet est une adhésion de la Ville à l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant anecdotique de 50 euros pour la cotisation annuelle. Le deuxième projet, plus substantiel, est une subvention de fonctionnement d'un montant de 34000 euros, allouée à la Fondation ARHM (Action recherche handicap santé mentale) pour la mise en place de lieux d'écoute et de prise en charge des habitants des quartiers prioritaires en souffrance psychique. Je rappelle que cette subvention fait suite à l'annulation du même projet qui devait initialement être porté par l'Association de gestion de centre psychanalytique de consultation et de traitement. C'était une décision du Maire du 26 juin 2020. Enfin, une subvention d'investissement de 1100 euros est allouée à l'association SOS suicide phénix pour une aide à l'équipement informatique.

La troisième délibération concerne le Village santé. En effet, nous avons tenté de maintenir ce Village santé malgré l'annulation de la course Run in Lyon. Nous avons même imaginé initialement une édition spéciale dépistage, car il nous semblait contradictoire d'annuler des événements de promotion de prévention santé alors que nous étions en pleine crise sanitaire. Malheureusement, compte tenu des contraintes et de la réorientation de la stratégie nationale de dépistage, sur recommandation de nos partenaires sanitaires et de l'ARS, nous avons dû annuler cet événement. L'association À L'eau MNS qui coorganisait cet événement avait cependant engagé des dépenses. C'est pour cela que nous sommes sur une subvention de 4800 euros au lieu de 10000 euros.

Pour finir, je me permets de présenter très rapidement la quatrième délibération, qui concerne le renouvellement du partenariat avec l'Établissement français du sang pour sa mission de collecte des dons du sang et de plasma. Cette nouvelle mouture de convention est basée sur des valeurs communes d'engagement citoyen, de générosité, de solidarité. Sachez qu'elle servira de modèle aux partenariats à venir entre l'EFS et les autres communes françaises. Elle permettra bien sûr de favoriser, faciliter l'organisation des collectes sur le territoire de la Ville.

J'en profite pour préciser que nous sommes aujourd'hui dans la Semaine des gestes qui sauvent, qui a pu, malgré le confinement, voir le jour, par l'intermédiaire de six vidéos postées sur la chaîne YouTube de la Ville de Lyon, et par un appel au don du sang à l'ensemble des Lyonnais et des Lyonnaises. J'en profite pour porter cet appel également au niveau de cet hémicycle.

J'en ai fini, je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame de Laurens.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

**COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME**

**2020/361 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 : attributions de subventions d'un montant total de 141500 euros (illuminations) et 14586 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conven-**

## tions

Rapporteuse : Mme AUGEY Camille

**M. LE MAIRE** : Madame Augey, c'est à vous.

**Mme AUGEY Camille**, rapporteuse : Cette première délibération concerne l'attribution de subventions pour les illuminations et les animations organisées par les associations de commerçants pour les fêtes de fin d'année, pour un montant total de 141 500 euros en ce qui concerne les illuminations et 14 586 euros pour les animations.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, pour 3 minutes.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Le commerce et l'artisanat sont en train de vivre des temps très difficiles partout en France, mais, à Lyon, c'est un véritable drame. Je pense que vous en conviendrez.

La situation sanitaire y est plus grave qu'ailleurs et notre territoire a, entre autres, perdu de nombreux touristes, notamment avec l'annulation des salons professionnels ou encore la Fête des Lumières.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire, j'ose espérer que vous avez reçu le syndicat UMIH, rassemblant les professionnels indépendants de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit et des professions saisonnières, toutes ces structures particulièrement touchées par la crise, mais il semblerait que ce ne soit pas le cas.

La situation est catastrophique pour un très grand nombre d'entre eux et votre manque d'anticipation sur les effets induits par la crise ne fera rien pour l'arranger.

J'en veux pour exemple la mise en place de la plateforme digitale Lyon Ça reste ouvert, dont l'objectif est de soutenir les commerces dits non essentiels fermés pendant le confinement, qui arrive bien tard, alors que nous savions dès la rentrée qu'un deuxième confinement se profilait.

Les commerces ont besoin d'une véritable plateforme de e-commerce et non d'un simple catalogue où sont répertoriés les commerces locaux qui proposent la vente à emporter. Ce n'est pas novateur et insuffisant pour nos commerces.

Par ailleurs, fin octobre, vous avez pris la difficile décision d'annuler la Fête des Lumières, ce qui n'est pas contestable dans ce contexte et vous me permettez à mon tour de rendre hommage à Jean-François Zurawick, qui nous a quittés.

Faute de marché de Noël cette année, les illuminations de fin d'année resteront donc le seul moyen de préserver la magie de Noël dans les rues de Lyon.

Alors que de nombreuses villes en France ont repensé leur façon d'organiser leurs illuminations de Noël, Brest a décidé, par exemple, d'augmenter son budget des illuminations, Paris lancera les illuminations des Champs-Élysées en public restreint, mais les retransmettra en direct sur Internet, nous souhaiterions connaître vos propositions en la matière.

Car, dans cette délibération, vous proposez uniquement de reprendre le même système que les années précédentes, à savoir le remboursement à hauteur de 50 % par la Ville de Lyon des illuminations, le reste étant à la charge des commerçants.

Je l'ai dit, nous le savons, ce deuxième confinement rend la situation économique de nos commerçants dramatique, d'autant plus qu'ils ont déjà été impactés par les manifestations des Gilets jaunes ou encore la réforme des retraites.

Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe Pour Lyon vous demande de prendre en charge cette année l'ensemble des coûts des illuminations de Noël pour soutenir les commerçants qui ont vécu une période particulièrement difficile.

Il nous semble impensable de leur demander de faire le même effort d'investissement que les années passées dans ce contexte dramatique pour eux.

En Commission, madame Augey a signalé un très faible nombre de demandes de subventions de la part des associations de commerçants. Par exemple, il n'y a pas eu de demandes pour le 5e. Comment imaginer que des rues, des quartiers de Lyon entiers restent sans illuminations et quid de la rue de la République, qui est habituellement illuminée grâce à la Fête des Lumières? C'est une rue commerçante phare de la Presqu'île, qui ne peut rester dans l'obscurité.

Vous ne pouvez pas, en tant que Maire de Lyon, ville des lumières par excellence, ne pas trouver de solution à ces problématiques pour accompagner plus fortement nos commerçants dans ce contexte. Vous avez les leviers pour et personne ne comprendrait que vous ne les activiez pas.

Dans ce climat morose et à l'approche des fêtes de fin d'année, nous nous devons de revitaliser les rues de Lyon pour accompagner les dynamiques commerciales en grande souffrance et par ricochet tenter d'apporter un peu de joie aux Lyonnais.

Nous voterons donc favorablement ce rapport, mais vous demandons de financer en totalité les mises en lumière de fin d'année.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Cucherat.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. OLIVER Pierre**, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Le confinement et l'état d'urgence sanitaire ont contraint à l'annulation de la Fête des Lumières, telle que nous la connaissons depuis plusieurs années.

Nous avons bien noté que vous étiez déjà sur la prochaine édition, sans pour autant vous avancer sur le type de manifestation.

Monsieur le Maire, avec ce contexte sanitaire triste et morose, il ne reste plus que les illuminations et les animations de Noël pour égayer cette fin d'année, où les habitants ne peuvent pas voir leurs familles, où les grands-parents ne peuvent pas voir leurs petits-enfants et où les commerçants ne peuvent, pour l'instant, toujours pas ouvrir leurs portes.

Les seules choses festives qu'il nous reste, ce sont ces illuminations de fin d'année. Elles seront un atout majeur pour la réouverture des commerces en décembre pour que ces derniers attirent des clients. C'est bien là d'ailleurs le seul geste à leur encontre de votre part, Monsieur le Maire. Aucune aide, aucun plan de relance, aucun dispositif pour sauver ces derniers. Enfin, vous avez quand même avec vos amis EELV et France Insoumise demandé dans une tribune de ne pas acheter sur des plateformes type Amazon.

Je note d'ailleurs que les plateformes ne sont pas votre fort, si j'en crois l'échec de celle que vous avez essayé de lancer il y a quelques semaines et dont le succès est tel que personne ne l'utilise quand elle veut bien fonctionner. Les commerçants d'ailleurs préfèrent vendre via des initiatives locales telles que le site dédié de My Presqu'île, par exemple.

Il est vrai que, ce matin, madame Augey a annoncé l'exonération des frais de terrasse pour la période du confinement. Encore heureux !

À la Mairie du 2e arrondissement, nous avons décidé d'agir pour nos commerçants, puisqu'un vaste plan d'aide a été lancé. Nous réutilisons le budget initialement prévu pour les vœux à destination de notre tissu commercial. Cette opération nous permet de faire la promotion du savoir-faire local, des commerces de proximité et c'est aussi un petit coup de pouce supplémentaire pour ceux qui paient le plus cher le prix de la crise sanitaire.

Nous avons également listé les commerces ouverts, ceux disponibles en Click&Collect et nous les avons envoyés via une newsletter à nos habitants pour faire la promotion de ce commerce.

Alors, oui, les illuminations sont importantes, elles sont nécessaires et, comme le disait monsieur Cucherat à l'instant, pourquoi ne pas prendre en charge 100 % des subventions pour les illuminations de la ville? Cela pourrait être un coup de pouce dans cette crise sanitaire et économique.

Alors, si vous cherchez un moyen de financer ce dispositif, nous pouvons vous suggérer de prendre sur l'enveloppe de 100 000 euros donnée au Petit Bulletin, le journal dans lequel le chargé de mission de l'Adjointe à la culture travaillait avant d'intégrer les effectifs de la Ville de Lyon il

y a quelques mois.

Soyez proactifs, nos habitants aiment cette magie de Noël et aiment venir découvrir les illuminations. J'espère que l'ensemble de vos élus voteront pour cette délibération et qu'ils ne s'abstiendront pas comme lors du Conseil du 3e arrondissement.

En ces temps bien moroses, ne boudons pas un peu de réconfort qui peut être apporté aux Lyonnais. Une lueur d'espoir doit se dessiner au bout du tunnel que représente cette crise et c'est à nous, élus, d'y contribuer, par tous les moyens à notre disposition.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Oliver.

Madame Augey, quelques mots de réponse.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Avant de vous répondre sur les illuminations, je vais reprendre quelques points que vous avez évoqués.

Nous avons bien rencontré l'UMIH, même plusieurs fois. Nous nous sommes eus au téléphone très régulièrement pendant le confinement et avant.

Concernant Ça reste ouvert, justement, cette plateforme met en valeur le Click&Collect, puisque Monsieur Oliver, vous pointiez que vous le faisiez vous-même dans le 2e arrondissement. Ça reste ouvert sert à cela. Il a fallu du temps effectivement pour réactiver cette plateforme, puisqu'elle avait été mise en place de manière nationale pendant le premier confinement et de manière gracieuse. La Ville de Lyon est rentrée en contact avec eux individuellement pour la réactiver. Cela ne se fait pas en un claquement de doigts.

Pour ce qui concerne le e-commerce et une plateforme beaucoup plus large, évidemment, nous y réfléchissons aussi. Simplement, c'est pareil, l'idée n'est pas de se précipiter sur une solution pour ensuite devoir changer au terme d'un mois en se rendant compte que l'on est allé trop vite. Donc nous l'étudions, mais nous voulons faire les choses bien.

Enfin, vous pointez le manque d'aide aux commerces, Monsieur Oliver, mais je crois que vous ne m'avez pas très bien écoutée, puisque l'ensemble de nos mesures de soutien ont coûté plus de 8 millions d'euros à la Ville. Nous avons annoncé que nous allions procéder à de nouvelles exonérations en plus des campagnes de communication que nous menons en faveur du commerce de proximité.

Maintenant, concernant les illuminations, je suis d'accord avec vous que ce rendez-vous est apprécié de tous les Lyonnaises et les Lyonnais. Il s'inscrit dans une dynamique commerciale et d'animation de quartier et est essentiel en cette période difficile pour mettre du baume au cœur à toutes et tous.

La Ville de Lyon apporte bien évidemment son concours en participant financièrement aux animations et aux illuminations prises en charge par les commerçants. C'est le sens de cette délibération soumise à votre approbation.

Il est vrai qu'en raison de la crise sanitaire, plusieurs associations de commerçants rencontrent des difficultés à rassembler les fonds nécessaires auprès de leurs adhérents pour engager des dépenses en matière d'illuminations et 10 associations n'ont pas pu présenter de dossier ou ont annulé leurs projets.

C'est pourquoi j'ai demandé aux services de faire preuve de souplesse dans l'instruction des dossiers et la possibilité de les déposer plus tardivement qu'en temps normal.

Pour autant, nous sommes aujourd'hui contraints par le cadre actuel qui a été mis en place, je vous le rappelle, par monsieur Gérard Collomb, et dont nous voyons aujourd'hui les limites, puisqu'il repose entièrement sur le dynamisme et l'engagement des associations de commerçants et d'ailleurs de leur existence même.

Ce mode de fonctionnement, nous souhaitons le réinterroger en 2021, pour rétablir l'iniquité territoriale inhérente au système que vous avez justement pointée, Monsieur Cucherat, mais nous ne pouvons pas faire autrement que nous y conformer pour l'année 2020. Pourquoi ? Pour l'année 2020, le montant total des devis déposés par les associations s'élève à environ 375 000 euros, auxquels il faut ajouter le montant des consommations électriques. J'espère que vous connaissez tout autant que moi les règles et délais de la commande publique, puisqu'à ce niveau d'engagement, la collectivité aurait certainement été dans l'obligation de respecter une procédure formalisée et la publication d'un marché public, ce qui était tout simplement impossible dans les temps impartis.

Je tiens cependant à vous rassurer sur le fait que la rue de la République sera bien illuminée comme à son habitude dans le cadre de la Fête des Lumières malgré son format réduit.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augey.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mmes Borbon et Perrin-Gilbert et MM. Collomb, Giraud, Sécheresse et Vasselin ne prennent pas part au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## **2020/362 - Attribution de subventions pour un montant total de 67 500 euros dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire et le développement des activités économiques, dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et de la promotion de la consommation responsable**

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

**M. LE MAIRE** : Madame Augey, c'est de nouveau à vous pour la délibération suivante.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers collègues,

Soutenir l'économie sociale et solidaire, c'est soutenir des acteurs capables de trouver rapidement de nouvelles solutions pour répondre aux besoins sociaux, environnementaux et sociétaux prioritaires du territoire et de ses habitantes et habitants et nous en avons plus que jamais besoin.

Nous devons les soutenir aussi pour les valeurs qu'ils mettent en œuvre, l'émancipation, l'inclusion, le développement d'entreprises fondées sur l'utilité sociale, une gouvernance démocratique, des modes de gestion participatifs et dont les bénéficiaires sont réinvestis au service du projet collectif.

Nous devons les soutenir enfin parce qu'ils portent des emplois non délocalisables dans de nombreux secteurs : la consommation responsable, la coopération économique, le développement d'outils financiers solidaires ou encore le logement et la santé.

C'est pourquoi, tout au long du mandat qui s'ouvre, j'aurai à cœur d'accompagner le développement de l'ESS et de renforcer le partenariat entre la Ville et l'ensemble de ses structures.

Toutes les actions de très grande qualité, pour lesquelles l'attribution de subventions est soumise aujourd'hui à votre approbation, reflètent la richesse et la diversité des projets de développement mis en œuvre par les structures de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire.

Permettez-moi de vous en dire quelques mots et je laisserai le soin à Gautier Chapuis, qui s'exprimera par la suite, de vous parler de ceux qui ont trait à l'alimentation durable.

Je pense par exemple à la coopérative Cap Services et aux incubateurs Ronalpia et Alter'Incub, qui apportent un soutien déterminant dans la création d'entreprises de l'ESS et avec qui nous avons d'ores et déjà renforcé notre partenariat.

En 2021, l'objectif sera notamment de favoriser les échanges entre techniciens des services de la Ville, élus et entrepreneurs de l'ESS en matière d'achat public et d'innovation sociale, et plus particulièrement à travers l'organisation de deux événements annuels.

Je pense aussi à la Gonette, qui permet une circulation monétaire vertueuse au niveau local et favorise la consommation responsable et les circuits courts. Aujourd'hui, nous travaillons main dans la main avec l'association pour la faire changer d'échelle et nous avons d'ailleurs lancé au sein même de la Ville de Lyon plusieurs projets pour émettre ou accepter la Gonette.



Je pense enfin à la chaire ESS de l'Université Lyon 2, à la Chambre régionale de l'ESS ou encore à l'association Locaux Motiv', qui assure la promotion de ce secteur d'activité, qui représente plus de 10 % des emplois en France.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que vous inviter à voter favorablement cette délibération, qui a également reçu un avis favorable de la Commission. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, pour 4 minutes.

**M. HERNANDEZ Ludovic** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Acteur économique de poids, l'économie sociale et solidaire représente un emploi salarié sur dix au sein de la Métropole lyonnaise. Lyon est considérée comme le berceau historique de l'ESS et, grâce à Gérard Collomb, la Ville a été parmi les toutes premières à mettre en place dès 2001 une délégation dédiée et à créer, quelques années plus tard, le label Équitable et durable.

À travers cette délibération, nous sommes ravis de voir que vous maintenez le soutien financier aux structures ESS de la même façon que nous l'avions fait en 2019.

Toutefois, dans le contexte actuel que nous traversons depuis des mois, nous regrettons que vous n'ayez pas pris la mesure de ce qui se passait.

Ainsi, vous avez traîné dans le temps, allant jusqu'à remettre en cause les mesures de protection prises par le Préfet. Vous n'avez du coup eu aucune politique d'anticipation envers nos acteurs de l'économie, alors que, depuis la fin du mois de juillet, notre région et notre ville avaient été identifiées comme des zones particulièrement sensibles à cette deuxième vague.

Les entreprises de débit de boissons, bars et restauration traditionnelle ont été les premières touchées par la crise sanitaire et je tiens à exprimer tout mon soutien à ce secteur économique déjà fortement fragilisé par le premier confinement.

D'ailleurs, peut-être que les nouvelles restrictions que nous vivons aujourd'hui et qui vont certainement être fatales pour un bon nombre auraient pu être évitées si des mesures nécessaires, telles que la fermeture des quais du Rhône, avaient été prises dès le début. Car, je vous le rappelle, Monsieur le Maire, à cette époque, le gouvernement vous avait alerté, mais, malgré cela, vous n'aviez pas jugé utile d'éviter ces rassemblements.

Pire encore, vous avez fermé les yeux sur ces bars de fortune à ciel ouvert.

D'autre part, il n'y a eu aucune opération de prévention de la Ville de Lyon contrairement à d'autres villes. On aurait pourtant pu distribuer des masques gratuits devant ces bars, par exemple, faire de la pédagogie sur les terrasses, qui étaient parfois bondées, je vous le rappelle.

Alors, au nom de tout ce secteur si durement touché par cette crise interminable, je vous propose que notre Ville soit à la hauteur et agisse maintenant en prolongeant la gratuité des terrasses jusqu'à la période estivale.

Je souligne également que nos collègues de la Métropole ont interpellé le Président Bruno Bernard pour mettre en place une plateforme de e-commerce 100 % locale et durable, mais en vain.

Nous regrettons une nouvelle fois l'absence de volonté de la Métropole.

À notre grand étonnement, nous avons appris que vous ne souhaitiez pas rendre le stationnement gratuit pendant cette deuxième période de confinement. Pourtant, c'est un bon moyen de témoigner de notre solidarité auprès des riverains, il me semble.

Et si, comme nous le redoutons, ce choix est pour vous une bonne occasion de pénaliser les automobilistes, je crains, Monsieur le Maire, que votre posture anti-automobiles ne serve qu'à créer l'injustice et nuire un peu plus au développement économique de notre Ville, sans pour autant améliorer la qualité de l'air.

Il est préoccupant que ces méthodes marquées par une dose de dogmatisme non négligeable transforment pour de nombreux citoyens la transition écologique en une restriction économique.

Votre écologie qui nous divise et qui nous régresse n'est pas l'écologie de demain. L'écologie ne doit pas s'opposer à l'économie, comme au social. Et c'est là notre différence, Monsieur le Maire, car, nous, nous voulons une écologie qui rassemble, une écologie positive et une écologie de l'avenir.

Alors, Monsieur le Maire, le groupe Pour Lyon attend de vous voir enfin mener une politique efficace et responsable, tant pour la sécurité sanitaire des riverains que pour la sécurité économique des établissements concernés, et cela, en dépassant les idéologies, car, derrière cette catastrophe économique, il y a des femmes, des hommes qui se battent pour préserver leur emploi et votre devoir est de garantir la pérennité de leurs commerces et de leurs entreprises.

D'autre part, afin d'assurer l'avenir de ces emplois, il est essentiel que notre Ville continue à rayonner, que ce soit par sa diversité, son histoire, sa culture, mais également par ses grands événements et par son attractivité économique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Chapuis, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. CHAPUIS Gautier** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Avant tout, en cette période de seconde vague de crise sanitaire, je voudrais saluer notre pugnacité, la vôtre, Monsieur le Maire, celle de Camille Augey, de Valentin Lungenstrass, des arrondissements et des services, qui a permis de maintenir les marchés ouverts, avec des difficultés bien entendu, mais des difficultés qui se travaillent et se résolvent. Les marchés, dont Camille Augey parlera certainement dans la délibération suivante, sont un élément essentiel de notre art de vivre, un élément essentiel (*intervention inaudible due à des microcoupures*) des Lyonnais et des Lyonnaises se fournissent sur les marchés. C'est un élément essentiel du lien entre notre ville et nos campagnes, puisque (*intervention inaudible due à des microcoupures*) producteurs et productrices locaux (*intervention inaudible due à des microcoupures*). Enfin, la Covid (*intervention inaudible due à des microcoupures*) la nécessité de repenser notre système alimentaire.

C'est le projet que GRAP nous propose, à la fois pour réduire le nombre de kilomètres parcourus et centraliser les achats afin de favoriser la diversité alimentaire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Chapuis, excusez-moi de vous interrompre, je vous suggère de couper votre caméra, vu que la connexion est d'assez mauvaise qualité, s'il vous plaît. C'est à vous.

**M. CHAPUIS Gautier** : Je reprends, à travers l'éducation à l'alimentation, notamment pour les plus précaires et c'est pourquoi nous avons doublé notre soutien à l'Agence régionale de développement de l'agriculture biologique, qui organise le défi des Familles à alimentation positive.

Oui, on peut manger bio, local et équilibré avec un coût moindre qu'en achetant des plats transformés.

Ce projet participe pleinement à notre ambition pour permettre le droit à l'alimentation pour toutes et tous.

Idem avec la Légumerie, qui a pu organiser in extremis Les tablées du potager au jardin de l'Oasis à Gerland et ainsi toucher un public précaire.

Idem avec Belle Bouffe, qui organisera, si les conditions sanitaires le permettent – je l'espère – un Noël solidaire au mois de décembre pour les personnes isolées avec une démarche écologique forte.

Ce ne sont que quelques milliers d'euros, mais ils traduisent déjà notre ambition d'aller vers plus d'équilibre entre les territoires, en relocalisant notre alimentation et en favorisant la transition vers l'agriculture biologique, vers l'affirmation d'un droit à l'alimentation pour toutes et tous, par plus de justice alimentaire pour les producteurs, les productrices, comme pour les consommateurs et les consommatrices.

C'est un projet ambitieux, mais c'est un projet possible, car toutes les actrices et tous les acteurs de l'alimentation que j'ai pu rencontrer autour de la production, de la transformation, de la distribution, des associations, des acteurs et des actrices économiques et finalement les consommateurs et les consommatrices veulent aller ensemble dans cette direction.

Il manquait un catalyseur, une délégation à la Ville comme à la Métropole d'ailleurs. C'est désormais chose faite. En tout cas, c'est à minima l'une des missions que je me suis assignée.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chapuis.

Madame Augey, un retour sur des éléments techniques peut-être.

**Mme AUGEY Camille**, rapporteuse : Simplement sur ce qui a été dit concernant Le Petit Bulletin à l'attention de Monsieur Oliver. On me précise que vous ne venez pas vous-même à la Commission culture et que vous avez refusé un rendez-vous avec madame Perrin-Gilbert. Par ailleurs, la Région a aussi versé 60 000 euros au Petit Bulletin et le groupe a obtenu un PGECC de l'État. C'est donc en concertation avec la Région et l'État que nous aidons aujourd'hui Le Petit Bulletin.

C'était pour corriger un peu cette attaque et ces inexactitudes.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augey.

Je souhaite à mon tour prendre la parole et réagir aux propos tenus par monsieur Hernandez.

Je ne peux pas accepter, lorsque la caricature tourne au mensonge, entendre de tels propos.

Vous suggérez, même vous dites, que nous sommes restés inactifs face à la crise sanitaire. Vous avez suggéré que nous n'avions pas distribué de masques. Je vous rappelle que nous avons distribué des masques aux étudiants, aux familles les plus précaires, plus récemment encore aux enfants, qui doivent, je vous le rappelle, en porter dès l'âge de 6 ans à l'école.

Vous dites que nous n'avons pas réagi assez vite. Nous avons, dès la fin du mois d'août, mis en place l'un des plus grands, si ce n'est le plus grand centre de dépistage en France pour permettre justement d'avoir une réaction très tôt, de pouvoir isoler très tôt.

Je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes restés sans réponse face à la crise sanitaire, y compris pour soutenir nos commerçants. Je vous rappelle, à la différence du premier confinement, que nous avons fait, dès le début de ce confinement, les aménagements nécessaires pour maintenir les marchés ouverts, alors que je vous rappelle que, lors du premier confinement, votre majorité à l'époque n'avait pas souhaité maintenir les marchés.

Il est donc faux et caricatural, cher Monsieur Hernandez, de nous accuser de ne pas être à la hauteur de la réponse à la crise sanitaire.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(MM. Collomb, Hernandez, Chevalier, Giraud et Sécheresse et Mme Popoff ne prennent pas part au vote)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## 2020/363 - Approbation des droits de place des marchés

Rapporteuse : Mme AUGEY Camille

**M. LE MAIRE** : Madame Augey, la parole est à vous.

**Mme AUGEY Camille**, rapporteuse : Il s'agit d'une délibération technique, qui concerne les tarifs applicables aux commerçants exerçant sur les marchés forains de la ville, tarifs pour les commerçants abonnés et pour les commerçants au rappel, que nous proposons pour 2021 de maintenir à leur niveau de 2020.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine, c'est à vous pour 4 minutes.

**Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie** : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous partageons tous le diagnostic, la crise sanitaire a eu des conséquences néfastes sur la consommation, l'emploi, l'épargne, nous l'avons largement évoqué et bon nombre d'entreprises et de commerçants ont été impactés avec ce reconfinement et beaucoup de faillites se profilent en cascade, ainsi que d'entreprises, des commerçants, d'artisans, de sous-traitants.

Nos commerces ont été successivement victimes des manifestations des Gilets jaunes, des grèves sur la réforme des retraites, puis de leur fermeture pendant le premier confinement.

Alors que nous subissons de plein fouet cette deuxième vague, le temps n'est plus à l'improvisation, mais à l'application rapide et concrète de mesures efficaces qui répondent à l'urgence de la situation. C'est maintenant que les acteurs de l'économie ont besoin de réponses et de mesures concrètes.

Permettez-moi d'évoquer la façon dont les marchés sont gérés durant cette seconde vague.

Nous le savons, les commerçants et les Lyonnais ont été très soulagés que les marchés alimentaires soient maintenus. Nous pensons aussi que c'est une bonne chose.

Alors que nous avons mis en place, après le premier confinement, des règles strictes et des dispositifs assurant l'application desdites règles, les gestes barrières pour l'organisation des files d'attente, un rappel des gestes de protection, une présence des placiers pour veiller au bon fonctionnement des marchés, aujourd'hui, force est de constater que nous en sommes loin sur certains marchés.

Nous observons un relâchement dans l'application des gestes barrières et des règles de distanciation, notamment sur les marchés qui attirent beaucoup de monde comme celui de la Croix-Rousse ou bien le marché des États-Unis dans le 8e.

Et c'est seulement le 13 novembre, au beau milieu du confinement, Monsieur le Maire, que vous prenez enfin des mesures pour faire respecter les règles sanitaires dans les marchés.

Vous avez un vrai problème d'impréparation et d'anticipation.

À force de tout repousser à 2021, vous ne réglez pas les nombreux problèmes auxquels vous êtes confronté aujourd'hui.

Nous nous interrogeons sur votre difficulté à prioriser l'action publique, votre action publique.

Ainsi, la fonte du règlement des marchés que vous évoquez, Madame Augey, prévoit, je cite, « d'installer un marché du soir dans chaque arrondissement, car c'est une vraie attente des consommateurs ».

C'est une proposition très attractive, mais avez-vous consulté les professionnels sur cette question ? Car nous savons que, dans le contexte actuel, les commerçants n'y sont pas vraiment favorables, craignant ainsi de diluer les ventes.

De nombreux marchés existent d'ores et déjà, mais certains ont des horaires inadaptés au rythme de nos riverains. Peut-être faudrait-il simplement, avant tout, remettre à plat l'organisation de nos marchés.

Les dispositions prises par la Ville, notamment avec le maintien des droits de place 2020 ont le mérite d'exister, c'est vrai, mais il faut aller clairement plus loin. C'est le moment !

C'est pourquoi nous souhaitons connaître dès aujourd'hui votre mode opératoire pour protéger et soutenir nos acteurs de l'économie des éventuelles nouvelles vagues épidémiques à venir.

Il en va de la survie de nos commerçants, de nos artisans, de nos restaurants et de nos bars.

C'est par exemple dès maintenant que la Ville de Lyon doit aider les marchés à bien respecter les règles sanitaires, en fournissant aux commerçants des vitres Plexiglas de protection, des masques gratuits, ainsi que du gel hydroalcoolique en grande quantité.

Cette semaine, la Métropole a voté un plan d'urgence pour venir en aide aux particuliers, aux commerçants et aux associations en difficulté face au confinement.

À l'instar du Président de la Métropole, qui a pris l'initiative d'exonérer les loyers des petits commerçants, vous avez annoncé ce matin en séance une exonération des droits pour un mois, soit pour un commerçant abonné, présent les samedis et dimanches sur un marché de type Saint-Antoine, une gratuité qui équivaut à 30 euros par week-end. C'est un début, mais nous pensons qu'il serait opportun de rendre gratuits les droits de place dans les marchés jusqu'au retour à une situation sanitaire normale à minima.

À ce stade, je doute en plus que le développement de la Gonette que vous venez d'évoquer ne vienne vraiment aider les maraîchers, mais c'est un autre sujet.

Nous ne voulons pas d'une ville sans âme et insécure, où le commerce serait uniquement en ligne, donc à terme une ville désertée par ses commerces de proximité. Cette crise doit être l'occasion de penser la ville d'après aussi d'une façon économique. Une vision plus large aurait dû être prévue dès cet été. Anticiper, Monsieur le Maire, tel doit être votre credo.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Augey.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Madame Condemine, je ne peux pas vous laisser dire que nous avons attendu le 13 novembre pour travailler sur les marchés. Nous avons commencé à travailler dessus dès l'annonce du confinement. Je peux vous dire que les services ont travaillé à pied d'œuvre dessus, n'ont pas du tout chômé et, au contraire, sont extrêmement impliqués sur l'organisation des marchés pour que tout se passe au mieux, allant parfois à faire des horaires étendus, en commençant à 5 heures 30 du matin pour s'assurer de la bonne mise en place des marchés.

Nous, depuis ces trois dernières semaines, notre priorité a vraiment été de maintenir les marchés ouverts pour que les Lyonnaises et les Lyonnais puissent continuer à s'y approvisionner, notamment en produits frais, et que les commerçants puissent continuer à exercer dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Nous avons pris plusieurs mesures en ce sens.

Tout d'abord, nous avons travaillé main dans la main avec les arrondissements pour trouver au cas par cas des solutions d'étalement des marchés, voire de barriérage lorsque la situation l'exigeait. Là encore, je tiens à saluer le travail des services pour trouver des solutions qui prennent en compte les contraintes techniques, physiques, organisationnelles de chaque marché, parce que tout n'est pas aussi simple.

Nous avons aussi distribué des affichettes, qui rappellent que les clients doivent laisser les commerçants les servir, et renforcé les équipes avec des agents ASVP volontaires et des médiateurs du PIMMS, pour sensibiliser commerçants, clientes et clients.

Nous avons également renforcé la présence de la police municipale.

Enfin, nous avons pris un arrêté pour nous assurer de la bonne mise en œuvre des règles sanitaires et particulièrement l'obligation du port du masque par les commerçants, le respect d'un espace libre de 2 mètres minimum entre chaque étal et la mise à disposition de gel hydroalcoolique, gel hydroalcoolique que nous avons d'ailleurs distribué sur certains marchés.

L'arrêté ouvre la possibilité en cas de non-respect des règles sanitaires ou de refus de les appliquer de suspendre l'autorisation sur le marché pour une durée de trois semaines.

Vous parliez du fait que nous devrions exonérer plus largement, mais, comme vous le soulignez vous-même, les marchés fonctionnent très bien et nous continuerons à faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Concernant 2021, nous avons effectivement annoncé plusieurs orientations, dont la création de nouveaux marchés, la remise à plat du règlement des marchés. Nous le ferons en pleine concertation avec les associations de commerçants des marchés et les syndicats de marchés, que nous avons d'ailleurs déjà commencé à impliquer, puisque tout ce programme que je ne vais pas détailler ici ce soir pour ne pas faire durer plus longtemps ce Conseil a été annoncé en toute transparence suivi d'un débat à toutes les associations de commerçants de marchés de Lyon et les syndicats de marchés.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augey.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Sécheresse ne participe pas au vote)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## 2020/364 - Attribution de subventions pour un montant total de 13 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon - Rectificatif

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

**M. LE MAIRE** : Madame Augey, c'est à vous.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Cette délibération concerne l'attribution de subventions à deux associations.

La première subvention pour 3 000 euros concerne l'association Arts Pentes, qui regroupe et met en valeur les artisans d'art, créateurs et artistes dans le quartier des Pentes de la Croix-Rousse.

La seconde subvention, pour un montant de 10 000 euros, concerne l'association Aime ton Marché, qui coordonne des actions de promotion et d'animation sur les marchés.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Nous avons une intervention de Madame Sylvie Palomino, pour 5 minutes, c'est à vous.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire,

Mon intervention concerne en partie cette délibération et en partie la délibération précédente, pour laquelle mon groupe a voté favorablement.

Nous sommes dans une période, beaucoup l'ont évoqué, où nous sommes inquiets pour la situation soit pour des marchés de produits manufacturés sur nos quartiers soit bien sûr pour nos commerces de proximité en ces temps de crise sanitaire.

Le second confinement que nous connaissons a un impact particulièrement fort, beaucoup d'entre vous l'ont évoqué. La fermeture des commerces considérés comme non essentiels est un coup dur pour nombre de nos commerçants et artisans de proximité. Bien sûr, nous leur adressons tout notre soutien et notre solidarité.

Le premier confinement avait déjà été très éprouvant, celui-ci peut être, et nous le comprenons parfaitement, décourageant, voire destructeur.

Si nous sommes à nouveau confinés, et nous pouvons le déplorer, c'est pour éviter de mettre à bas notre système de santé. Georges Képénékian l'évoquerait bien mieux que moi. Nous n'avons malheureusement pas réussi collectivement par l'application des mesures et des gestes barrières à éviter d'y avoir recours. C'est un échec que nos commerçants paient tout particulièrement au même titre que de nombreux acteurs que nous avons, pendant ce Conseil, cités, culture, spectacle, sport et autres secteurs d'activité.

Alors, oui, il existe des aides mises en place par l'État, pour essayer de limiter les dégâts, complétées par les aides de la Métropole, qui ont été évoquées. Actuellement, le Click&Collect comme les drives permettent à certains de poursuivre une partie de leur activité, mais nous le savons, seule une réouverture permettra à notre commerce local de s'en sortir.

Nous espérons que cette réouverture interviendra le plus tôt possible, sans participer à un rebond économique. Pour ce faire, c'est à chacune et chacun d'entre nous de respecter au mieux possible les règles sanitaires et de lutter activement contre la propagation de ce virus. Seul son engagement permettra d'alléger les règles sanitaires.

L'enjeu est la réouverture des commerces de proximité pour ne pas décimer cette vitalité essentielle dans les quartiers de notre ville.

En attendant, nous demandons à la Mairie de Lyon, aux Mairies d'arrondissement, d'apporter concrètement sur le terrain – vous nous avez, Madame Camille Augey, déjà expliqué un certain nombre de choses – un soutien aux commerçants de notre ville au plus près des réalités de chacun et de chacune.

C'est par un maillage local précis que des solutions de retraits de commandes, d'ouvertures progressives pour fluidifier la clientèle pourront s'organiser dans des conditions sanitaires précises et strictes.

Je souhaite aussi attirer votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que de nombreuses associations de commerçants – d'autres l'ont évoqué – ne seront pas en mesure cette année d'assurer leur part financière pour les animations et les illuminations. J'ai pu échanger avec nombre d'entre eux, particulièrement sur la Croix-Rousse.

Nous vous demandons donc pour cela, comme cela a déjà existé sur d'autres arrondissements, que les Mairies puissent prendre en charge exceptionnellement pour cette année 100 % de ces installations. D'autres l'ont aussi évoqué. C'est aussi notre idée.

Cette décision permettrait d'apporter effectivement un peu plus de légèreté et de magie à Noël dans les rues de nos quartiers en ces fêtes de fin d'année, il est vrai, bien particulières.

Les jours que nous vivons sont difficiles. Il nous revient de participer à être exemplaires, prudents et solidaires.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Palomino.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, vous avez 5 minutes.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Notre pays connaît une situation en tous points exceptionnelle, à laquelle bien sûr nous devons répondre par des mesures exceptionnelles dans des délais qui le sont aussi.

Depuis déjà de nombreuses années, les commerçants et associations de commerçants s'engagent pour faire vivre le commerce de proximité, animer les quartiers et répondre aux attentes des Lyonnaises et des Lyonnais. Cela permet à la fois de développer l'activité commerciale, mais aussi d'animer les quartiers.

Alors, nous ne le dirons jamais assez, mais le Covid-19 bouscule notre quotidien. Il nous appartient d'en prendre la mesure et d'adopter dès maintenant les bons gestes. Je partage bien sûr l'inquiétude des commerçants, car la crise épidémique ne doit pas mener à un drame social.

Alors, la Ville de Lyon s'est engagée. Camille Augey l'a rappelé, la Ville a mis rapidement en place de nombreux dispositifs pour soulager les commerçants, notamment via la plateforme Ça reste ouvert.

Je tiens également à saluer l'action de son homonyme à la Métropole, Monsieur Bruno Bernard et sa première Vice-Présidente, Émeline Baume. Lundi, lors de la Commission permanente, de nombreuses mesures d'urgence ont été votées, dont un volet important sur le soutien à notre économie locale et pour la dynamisation du commerce de proximité, et notamment pour accélérer la transition numérique de nos commerçants. Amazon n'a qu'à bien se tenir. Gageons que, dès 2021, le hastag #NoëlsansAmazon ne sera plus qu'un lointain souvenir, mais à notre responsabilité, au contraire de le faire vivre. Nous pouvons collectivement contribuer à toujours consommer local et bien sûr continuer à penser durable.

Notre nouvelle majorité fait une nouvelle fois la démonstration de sa capacité à gouverner, de son aptitude à concilier solidarité et économie pour tendre réellement vers des jours heureux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Chevalier, vous avez 4 minutes.

**M. CHEVALIER Alexandre**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

À l'heure où les commerçants, artisans et indépendants lyonnais sont passés du seuil d'alerte au seuil critique, les positions se crispent entre le droit à l'ouverture et les impératifs absolus de santé publique. Il revient aux pouvoirs publics de ne pas opposer ces deux points de vue, car, dans les deux cas, il s'agit bien d'une question de survie.

S'il ne nous appartient pas de discuter des mesures d'urgence sanitaire destinées à juguler l'épidémie, en revanche, il est de notre responsabilité d'agir à la mesure de l'urgence économique et sociale.

Les élus du groupe Lyon en Commun saluent l'engagement de madame Camille Augey, Adjointe à l'emploi, l'économie durable et locale et l'insertion, dans son soutien aux commerçants, artisans et indépendants lyonnais, et ce, dans les limites des compétences de la Ville de Lyon.

Comme elle a pu vous l'exposer ce matin, de nombreuses mesures ont été déjà prises et je pense et je suis certain qu'elle continuera à le faire, en tout cas, si c'est possible.

Nous souhaitons que l'État et la Préfecture prennent à leur tour leur responsabilité pleine et entière. Malgré les efforts de la Ville et de la Métropole de Lyon, les besoins des concernés sont toujours plus nombreux, d'autant que la reprise d'activité n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Aussi, les élu-e-s du groupe Lyon en Commun plaident en faveur de mesures d'urgence, telles que :

- L'exonération des cotisations URSSAF, plutôt que leur report. Cette demande repose sur un principe de base : pas de chiffre d'affaires possible, pas de cotisations.

- L'engagement d'un bras de fer résolu avec les assureurs pour que les garanties face aux pertes d'exploitation s'appliquent.

- La transformation du prêt garanti par l'État en prêt à taux zéro.

- L'élaboration par le législateur d'un statut particulier pour les indépendants, commerçants et artisans, adossé à un régime de protection sociale.

- Enfin, la promotion des statuts de la coopération, qui conjugue la liberté d'entreprendre, la gouvernance partagée et la protection sociale auprès des jeunes entrepreneurs.

Au-delà du contexte actuel, la crise questionne aussi sur notre modèle de société en cristallisant sa longue dérive vers l'hyper polarisation commerciale, physique et digitale.

Pour que le commerce de proximité survive aux grands groupes financiers autant qu'à l'épidémie, il y a nécessité à repenser nos économies locales, nationales et européennes.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chevalier.

Madame Augey, vous voulez dire un mot ?

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Beaucoup de choses ont déjà été dites dans les précédentes réponses, que ce soit à la fois sur le soutien aux commerces ou sur les illuminations, donc je vais éviter de me répéter.

En tout cas, je tenais à vous rassurer sur le fait que nous menons également ce travail de proximité et de terrain. Moi-même, j'ai rencontré d'ici la fin de la semaine quasiment toutes les associations de commerçants de la ville et les élus d'arrondissement mènent également ce travail de terrain en permanence, toutes les semaines, sont en contact avec leurs associations de commerçants et je les remercie également pour ce travail.

Je ne pense pas avoir besoin d'en dire beaucoup plus. Encore une fois, nous avons déjà tout dit, que ce soit entre la réponse à la question de Madame Condemine ce matin ou les réponses que j'ai pu apporter aux dernières délibérations.

**M. LE MAIRE** : Je vous le confirme, vous avez été très précise, Madame l'Adjointe.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mmes Borbon et Runel et MM. Lévy et Sécheresse ne participent pas au vote)

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2020/359 - Unions syndicales départementales de salariés - Subventions 2020**

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

**M. LE MAIRE** : Madame Augey, c'est à vous.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Cette délibération concerne les subventions 2020 aux unions syndicales départementales de salariés. Il s'agit d'une délibération récurrente visant à soutenir les actions de proximité des sept unions syndicales pour un montant global de 15260 euros.

Elle a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(MM. Lévy et Sécheresse et Mmes Borbon et Runel ne participent pas au vote)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2020/360 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Appel à Projets Internationaux (AAPI) 2021**

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**M. LE MAIRE** : Pour notre dernière délibération, Madame Zdorovtsoff Sonia, je vous laisse la parole.

**Mme ZDOROVITZOFF Sonia**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération vise à lancer la saison 2021 des appels à projets internationaux, un dispositif qui existe depuis 2017. C'est donc également une délibération récurrente. Il n'y a pas de changement notable des critères de sélection ou du mode d'attribution.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Il n'y a pas eu de demande d'intervention sur cette délibération. Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

*(Vote)*

*(MM. Vivien, Lévy, Sécheresse et Souvestre ne prennent pas part au vote)*

*(Adopté)*

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, avant de clôturer notre séance, je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil, qui se tiendra le 17 décembre 2020.

J'en profite pour remercier par ailleurs l'ensemble des services qui ont œuvré à l'organisation de notre séance de Conseil municipal en visioconférence et leur réactivité quand il s'est agi de régler les problèmes techniques. Merci à toutes et à tous pour leur participation et leur engagement à faire vivre notre vie démocratique.

Merci à toutes et à tous et bonne soirée.

*(La séance est levée à 19 heures 28.)*